SENATE SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL FINANCE

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, June 4, 2014
Tuesday, June 10, 2014

Issue No. 14

Twelfth, thirteenth and fourteenth meetings on:

Subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

Third meeting on:

Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (A) 2014-15)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

FINANCES NATIONALES

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 4 juin 2014
Le mardi 10 juin 2014

Fascicule n° 14

Douzième, treizième et quatorzième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

Troisième réunion concernant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

Y COMPRIS :
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

51501-51512-51532

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare
Buth
Callbeck
* Carignan, P.C.
(or Martin)
Chaput
* Cowan
(or Fraser)
Eaton
Gerstein
Hervieux-Payette, P.C.
Mockler
Rivard

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Tkachuk (*June 5, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare
Buth
Callbeck
* Carignan, C.P
(ou Martin)
Chaput
* Cowan
(ou Fraser)
Eaton
Gerstein
Hervieux-Payette, C.P.
Mockler
Rivard

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 5 juin 2014*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2014
(48)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Larry W. Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Eaton, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) and Tkachuk (10).

Other senators present: The Honourable Senators Ogilvie and Eggleton, P.C. (2).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

As individuals:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The Honourable Senator Ogilvie and the Honourable Senator Eggleton, P.C., each made a statement and answered questions.

At 7:38 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014
(49)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day, at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2014
(48)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Larry W. Smith (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Eaton, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard, Smith (*Saurel*) et Tkachuk (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Ogilvie et Eggleton, C.P. (2).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable sénateur Kevin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Les honorables sénateurs Ogilvie et Eggleton, C.P., font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 19 h 38, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014
(49)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2014, the committee continued its examination of the Supplementary Estimates (A) 2014-15 for the fiscal year ending March 31, 2015. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 10:04 a.m., the committee suspended.

At 10:05 a.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

As individuals:

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce;

The Honourable Senator Céline Hervieux-Payette, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The Honourable Senator Gerstein and the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., each made a statement and answered questions.

At 11:16 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2014, le comité poursuit son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la pièce.

Il est convenu d'adopter le rapport final sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, dans sa forme modifiée, et d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à y apporter des modifications de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport à la Chambre à la première occasion.

À 10 h 4, la séance est suspendue.

À 10 h 5, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce;

L'honorable sénatrice Céline Hervieux-Payette, C.P., vice-présidente, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

L'honorable sénateur Gerstein et l'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 16, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014
(50)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:29 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

Other senators present: The Honourable Senators Dawson and Housakos (2).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

As individuals:

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;

The Honourable Senator Leo Housakos, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications.

The Honourable Senator Dawson and the Honourable Senator Housakos each made a statement and answered questions.

At 2:57 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 29, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Dawson et Housakos (2).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;

L'honorable sénateur Leo Housakos, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Les honorables sénateurs Dawson et Housakos font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 57, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 10, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

ELEVENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on May 15, 2014, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015, herewith tables its report thereon.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 10 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

ONZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner par le Sénat le 15 mai 2014 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

(*Text of the report appears following the evidence*)

(*Le texte du rapport paraît après les témoignages*)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 4, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to study the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Larry W. Smith (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Honourable senators, this evening we continue our study on the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

As honourable senators are aware, there were five other committees, in addition to the National Finance Committee, reviewing the subject matter of Bill C-31. These committees have now all reported their findings to the Senate.

We've already heard from the chair and deputy chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Tonight we will hear from the chair and deputy chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. We're very pleased to welcome Senator Ogilvie, who is the chair and Senator Eggleton, who is the deputy chair. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Part 6, Divisions 11, 17, 20, 27 and 30, beginning at page 140 of the bill.

I would ask our honourable colleagues to give us a bit of an overview so that we can then have a formal discussion. Senator Ogilvie, Senator Eggleton, will you provide us with an overview? Thank you very much for being here.

Hon. Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, as an individual: We are pleased to be here, and if that is how you wish to proceed then we are pleased to respond.

You all have a copy of our report, I assume, so perhaps I will highlight some of the key aspects of the elements of the divisions and then Senator Eggleton and I will discuss the observations, which are probably as much of interest to you as the primary parts of the bill. Of course, we will respond to any question that you may have.

The divisions begin with Division 11 and this is part of the Museums Act. For your information, this essentially transfers the responsibility for the administration of the programs known as the Virtual Museum of Canada and the online works of reference from the Minister of Canadian Heritage to the Canadian Museum

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Larry W. Smith (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, ce soir nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Comme le savent les honorables sénateurs, en plus du Comité des finances nationales, cinq autres comités examinent la teneur du projet de loi C-31. Ces comités ont tous fait rapport de leur examen au Sénat.

Nous avons déjà reçu le témoignage des présidents et vice-présidents du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Ce soir, nous entendrons celui du président et du vice-président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, les sénateurs Ogilvie et Eggleton. Nous sommes très heureux de les accueillir. Ils sont ici pour nous entretenir sur la teneur des éléments des sections 11,17, 20,27 et 30 de la partie 6, qui commence à la page 140 du projet de loi.

Je demanderais au témoin de nous donner un aperçu de leur examen afin que nous puissions amorcer une discussion officielle. Messieurs, pourriez-vous nous donner une vue d'ensemble de vos conclusions? Merci beaucoup d'être ici.

L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à titre personnel : Nous sommes heureux d'être ici. Si c'est la façon dont vous voulez procéder, cela nous convient.

J'imagine que vous avez tous une copie de notre rapport. Donc, je commencerai peut-être par vous souligner quelques-uns des principaux éléments des sections concernées et le sénateur Eggleton et moi pourrons ensuite parler des observations présentées. Celles-ci vous intéresseront probablement autant que les principales parties du projet de loi. Bien entendu, nous répondrons à toutes vos questions.

Commençons par la section 11 qui porte sur la Loi sur les musées. À titre informatif, cette section prévoit que la responsabilité de l'administration des programmes appelés Ouvrages de référence en ligne et Musée virtuel du Canada est transférée du ministre du Patrimoine canadien au Musée canadien

of History, and it transfers with that the funding capacity that is associated with those programs. As you can see, our committee supported those changes.

Mr. Chair, would you like me to briefly comment on the observations at this point? I know Senator Eggleton will want to respond to your questions on observations. Would you like me to leave the observations until I go through each division or how would you like me to proceed?

The Deputy Chair: What would the committee members like?

Senator Hervieux-Payette: Do we have the observations?

Senator Ogilvie: They are all in the report you were provided. Perhaps we could do a joint presentation for you. Another option would be that I will do what I have just done and then turn to my colleague to deal with the observations. How would that be?

The Deputy Chair: That would be great. Is everyone agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Ogilvie: We have a resolution. I have summarized the change in the act and I will now turn to my colleague.

Hon. Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, as an individual: In regard to Division 11, the Museums Act change, it was supported by the committee. However, members of the committee, as you can see at the top of page 2, were recognizing that the Museum of History was getting into new areas.

These programs were previously under the jurisdiction of the department, the Minister of Heritage and are being transferred now. The Virtual Museum really means that there are things such as art galleries, art exhibition centres, botanical gardens, zoological gardens, aquariums. It's a whole lot of things that have generally not been under the jurisdiction of the Museum of History. So there was a concern by some members, in getting into this whole area of a virtual museum, that we not forget minority groups and women. Getting into all these new areas was an area of concern so that was the reason for an observation to that effect.

Senator Buth: Was there any indication that the Museum of History would not be including minority groups and women in the new museum?

Senator Eggleton: It was to add some emphasis. There were one or two members of the committee who felt that kind of emphasis should have been added.

Senator Ogilvie: Actually, it related to the access of getting funding under the programs that the museum offers. Under the definitions in the Museum Act, they are to this point required to

de l'histoire. Il en va de même pour la capacité de financement associée à ces programmes.

Monsieur le président, voulez-vous que je commente les observations? Je sais que le sénateur Eggleton voudra répondre à vos questions au sujet de ces observations. Désirez-vous que je passe en revue chaque section avant de procéder aux observations?

Le vice-président : Comment les membres veulent-ils procéder?

La sénatrice Hervieux-Payette : Avons-nous les observations en question?

Le sénateur Ogilvie : Elles figurent dans le rapport que nous vous avons fourni. Peut-être que nous pourrions vous faire une présentation conjointe. Si vous le préférez, je peux vous donner une vue d'ensemble et ensuite laisser la parole à mon collègue pour les observations. Qu'en pensez-vous?

Le vice-président : Ce serait très bien. Les membres sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Ogilvie : D'accord. J'ai déjà donné un aperçu des changements proposés à la loi. Je vais maintenant laisser la parole à mon collègue.

L'honorable Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, à titre personnel : Le comité appuie les changements proposés à la Loi sur les musées à la section 11. Toutefois, comme vous pouvez le constater en haut de la page deux, les membres du comité sont conscients que le Musée canadien de l'histoire explore de nouveaux secteurs.

Auparavant, la responsabilité relative aux programmes concernés revenait au ministre du Patrimoine canadien et au ministère. Cette responsabilité est maintenant transférée au Musée canadien de l'histoire. Le Musée virtuel du Canada touche, notamment, les galeries d'art, les centres d'exposition d'arts, les jardins botaniques, les jardins zoologiques et les aquariums. De façon générale, ces éléments n'étaient pas sous la responsabilité du Musée canadien de l'histoire. Donc, certains membres étaient d'avis qu'il fallait s'assurer d'inclure les groupes minoritaires et les femmes dans le Musée virtuel du Canada. L'ajout de tous ces nouveaux secteurs était une source de préoccupation. C'est la raison pour laquelle cette observation a été présentée.

La sénatrice Buth : Avez-vous remarqué des signes qui laisseraient croire que le Musée canadien de l'histoire n'inclurait pas les groupes minoritaires et les femmes dans le musée virtuel?

Le sénateur Eggleton : Nous voulions insister sur ce point. Selon un ou deux membres du comité, c'était important de le faire.

Le sénateur Ogilvie : En fait, ce point est en rapport à l'accès aux fonds des programmes offerts par le musée. En vertu des définitions fournies dans la Loi sur les musées, seules les

deal with defined organizations in terms of organizations in the country that have the opportunity to apply for them, universities for example and community groups. The request from one member of the committee was that they identify a way in which women's groups and minority organizations could be identified as organizations that could be invited to apply for funding within the programs of the museum.

Senator Callbeck: You say it's transferring the administration from the Minister of Heritage to the Canadian Museum of History. Is that just for certain programs that go all across the country or is it for programs here or what?

Senator Eggleton: It's for the Virtual Museum of Canada, which has been operated by the Department of Heritage, and so that now transfers over, as well as the Online Works of Reference. The funding and responsibility for these programs are being transferred from the department to the Canadian Museum of History for administration, yes, and the consideration also of recommending grants with respect to the funding that has been provided.

Senator Callbeck: Funding that has been provided for what?

Senator Eggleton: For the Virtual Museum, ongoing funding of $4.2 million per year, and $1.2 million per year for the Online Works of Reference.

Senator Callbeck: So this is not going to affect all the programs in the Heritage department for museums across the country?

Senator Eggleton: No.

Senator Ogilvie: In fact, I think the directors were very happy to be receiving this. It puts the management in an organization that actually is dealing directly with the issues as opposed to the minister.

Senator Callbeck: Thank you.

Senator Ogilvie: That would take us to Division 17. The changes here are involved with maximizing the benefit availability to employees covered under the Employment Insurance Act and other acts. Let's take for example an individual who would be receiving EI benefits and a situation occurs in which they may have a critically ill child or there is a compassionate care issue within their family. It allows the employee to interrupt their EI benefits and to go on sickness or compassionate care benefits for the period of time allowed and at the end of that to return to EI benefits and receive the full EI eligibility.

In other words these changes to the acts are maximizing the opportunities for employees, or I should say it is allowing the employee to maximize their benefit opportunities by combining those programs that are available, such as I just indicated, and we were fully supportive of this. This is clearly an overwhelming benefit to employees.

organisations définies, comme les universités et les groupes communautaires, sont autorisées à présenter une demande de financement. Selon un des membres du comité, il fallait trouver une façon de permettre aux groupes de femmes et aux organisations représentant des groupes minoritaires de présenter une demande de financement en vertu des programmes offerts par le musée.

La sénatrice Callbeck : Vous dites que l'administration est transférée du ministre du Patrimoine canadien au Musée canadien de l'histoire. Est-ce seulement pour certains programmes offerts à l'échelle du pays ou est-ce pour les programmes offerts ici?

Le sénateur Eggleton : Cela concerne le Musée virtuel du Canada qui était auparavant sous la responsabilité de Patrimoine canadien. Maintenant, la responsabilité relative à l'administration du financement du Musée virtuel du Canada et du programme Ouvrages de référence en ligne est transférée au Musée canadien de l'histoire, tout comme l'examen des demandes de subventions relatives au financement fourni.

La sénatrice Callbeck : Le financement pour quoi?

Le sénateur Eggleton : Pour le Musée virtuel du Canada. Il s'agit d'un financement continu de 4,2 millions de dollars par année pour le musée virtuel et de 1,2 million de dollars par année pour les Ouvrages de référence en ligne.

La sénatrice Callbeck : Donc, ces changements ne toucheront pas tous les programmes des musées sous la responsabilité de Patrimoine canadien à l'échelle du pays?

Le sénateur Eggleton : Non.

Le sénateur Ogilvie : D'ailleurs, je crois que les directeurs étaient très heureux. Grâce à ces changements, la gestion est assurée par une organisation qui traite directement des dossiers plutôt que par le ministre.

La sénatrice Callbeck : Merci.

Le sénateur Ogilvie : Cela nous amène à la section 17. Les changements proposés dans cette section visent à maximiser les prestations pour les employés visés par la Loi sur l'assurance-emploi et d'autres lois. Prenons, par exemple, une personne qui touche des prestations d'assurance-emploi et qui, soudainement, doit prendre soin d'un enfant gravement malade ou devient le soignant d'un des membres de sa famille. Les changements proposés permettent à cette personne d'interrompre ses prestations d'assurance-emploi et d'avoir accès à des prestations pour parents d'enfants gravement malades ou à des prestations de soignants pour la période permise et de toucher ensuite le reste de ses prestations d'assurance-emploi, et ce, sans pénalité.

En d'autres mots, ces changements aux lois permettent aux employés de maximiser les possibilités ou devrais-je dire de maximiser leurs prestations en jumelant ces programmes, comme dans l'exemple que je viens de donner. Nous appuyons totalement ces changements. Il est clair qu'ils sont très avantageux pour les employés.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: In fact, the entire clause refers to section 206.3(6). You will understand that we, in the Standing Senate Committee on National Finance, cannot check all the sections in the acts that are being amended, because that would take an eternity. When we see the amendments, we do not see what is being changed compared to the previous situation; in this case, you have explained it. However, for section 246, and I quote: "section 209.4 of the Act is amended by adding. . ." you are assuring us that the section does in fact say:

[*English*]

"Prescribing the maximum number of periods of leave of absence that an employee may take under section 206.3 to 206.5." It will be a better deal after the law is passed? It's better than before?

Senator Ogilvie: Absolutely. The previous situation did not allow them to combine benefits and maintain the full limit of benefit under each category. So for example, if an individual were under EI benefits, the possibility of switching over to a compassionate care benefit or a benefit relating to a critically ill child was not available. They can switch to those benefits which are in their plan, use those, and then go back and recommence their EI to its full benefit. From our interpretation, there is no question but that this is a significant benefit to employees.

Senator Hervieux-Payette: But both of them are administered by the same organization?

Senator Ogilvie: That's correct, but they have to be allowed under law to do this change.

Senator Hervieux-Payette: Technically speaking, it won't be a nightmare. They don't have to knock on many doors. It would be the same door. Temporarily they would be under one program and then after that back to the other program, but the people will be aware. We know it is difficult to have access to EI today. That is why I'm asking. I hope that, technically speaking, in the administration that this will be well introduced in the system so that people who are already suffering just to get EI — it's already difficult. We know that more than 50 per cent are refused, so I'm just asking you, it looks very generous, but if you don't have access to one, because I was wondering is it automatic that if they have EI they can have the other one, but if they have the other one not necessarily EI?

Senator Ogilvie: These are all well spelled out. They are totally compatible and my experience, having been involved in organizations that have multiple benefits, employees are well

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, dans tout le paragraphe, on se réfère à l'article 206.3(6). Vous comprendrez que, nous, au Comité sénatorial permanent des finances nationales, nous ne pouvons pas aller vérifier dans toutes les lois les articles qui sont modifiés, parce que ce serait un travail de moine. Quand on voit les modifications, on ne voit pas, par rapport à la période antérieure, ce que cela change — là, vous venez de l'expliquer. Par contre, quant à l'article 246, et je cite : « l'article 209.4 de la même loi est modifié par adjonction »...vous nous assurez que cet article-là dit bien :

[*Traduction*]

« Préciser le nombre maximal de périodes de congé que peut prendre un employé en vertu de l'un des articles 206.3 à 206.5. » Ce sera mieux après l'adoption de la loi, non?

Le sénateur Ogilvie : Absolument. Auparavant, les employés ne pouvaient pas combiner leurs prestations et profiter pleinement de celles-ci dans chaque catégorie. Donc, par exemple, il était impossible pour une personne touchant des prestations d'assurance-emploi d'interrompre ses prestations afin de recevoir des prestations de soignants ou pour parents d'enfants gravement malades. Grâce aux changements proposés, ils peuvent maintenant interrompre leurs prestations d'assurance-emploi, recevoir des prestations en vertu d'un autre régime, puis toucher de nouveau leurs prestations d'assurance-emploi, et ce, sans pénalité. Selon nous, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une nette amélioration pour les employés.

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, mais les deux régimes sont administrés par la même organisation?

Le sénateur Ogilvie : C'est exact, mais la loi doit leur permettre de faire ce changement.

La sénatrice Hervieux-Payette : Techniquement parlant, ce ne sera pas un problème. Ils n'auront pas à passer d'une organisation à l'autre; tout se fera au même endroit. Ils pourront passer d'un programme à l'autre, mais les responsables seront au courant. Nous savons qu'il est difficile d'être admissible à l'assurance-emploi. C'est la raison pour laquelle je pose la question. J'espère que, sur le plan technique, ces changements administratifs se feront sans heurts afin que ceux qui sont inadmissibles à l'assurance-emploi... c'est déjà très difficile d'être admissible à ce régime. Nous savons que plus de 50 p. 100 des demandes sont refusées. Donc, je vous pose la question : ça semble très généreux, mais si quelqu'un n'est pas admissible à un des régimes... Si quelqu'un est admissible à l'assurance-emploi, est-il automatiquement admissible à l'autre régime? L'inverse est-il vrai?

Le sénateur Ogilvie : Tout est bien expliqué. Ils sont totalement compatibles. Selon mon expérience, ayant travaillé au sein d'organisations responsables de plusieurs régimes, les employés

aware of benefit opportunities, and this represents a significant enhancement to them to be able to mix and match to their personal benefit.

Senator Hervieux-Payette: What I was looking at was not about the employee knowing their benefit. I think very often they do. It's for the people who are doing the administration of the program.

Senator Ogilvie: I can't speak for them. I can only speak for the change in the act.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I had a question about benefits. People will be able to combine EI benefits for employees, for those who are employed. Are the provisions the same for the unemployed? In other words, can an unemployed individual on EI, without a job and who has to take care of an ill person for a certain period of time, interrupt the EI benefit period, receive compassionate care benefits and then go back on EI? In other words, this is an improvement in benefits for employees who would use that type of leave. My understanding is that, for those employees, when they receive compassionate care benefits, they could take an extended period, and so could the unemployed.

[*English*]

Senator Ogilvie: There are two situations with someone who is unemployed. They may be simply unemployed and have no benefits whatsoever, and this does not apply to those. This applies to individuals who are receiving Employment Insurance benefits.

Senator Bellemare: For unemployment, period of time.

Senator Ogilvie: The Employment Insurance benefits are clearly defined. They are based on how long you have been working, and you become eligible for a certain number of benefits. Let's say it's 20 weeks, and the point is that if during that 20 weeks you have a child who becomes critically ill, you can interrupt your 20 weeks, take whatever eligibility you had for dealing with that and receive the benefit, and at the end of that period of time, suppose it was after 10 weeks, you can then re-enter the Employment Insurance benefit and receive the remaining 10 weeks, so you might have had a total of 35 weeks altogether, whereas under Employment Insurance you might only have had 20.

[*Translation*]

Senator Bellemare: It is therefore an improvement for EI claimants who have lost their jobs.

savent très bien ce à quoi ils ont droit. Ce changement représente une amélioration considérable pour eux, car il leur permet d'ajuster leurs prestations en fonction de leurs besoins.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne parle pas des employés et du fait qu'ils connaissent les avantages auxquels ils ont droit. Bien souvent, ils les connaissent. Je parle de ceux qui administrent le programme.

Le sénateur Ogilvie : Je ne peux pas parler pour eux. Je ne peux que parler du changement proposé à la loi.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'avais une question concernant les bénéfices. On va pouvoir combiner des prestations d'assurance-emploi pour les employés, donc pour des gens qui sont en emploi. Est-ce que ce sont les mêmes dispositions pour les gens au chômage? Autrement dit, un chômeur qui touche l'assurance-emploi, qui n'a pas d'emploi, qui se trouve dans la situation, pour une période, de devoir s'occuper d'une personne malade, pourra-t-il interrompre sa période d'assurance-chômage, bénéficier de prestations de compassion puis revenir plus tard aux prestations d'assurance-emploi? En d'autres mots, il y a une amélioration des prestations de bénéfices qui concernent les employés qui utiliseraient ces congés-là. Ce que j'ai compris, c'est que, pour ces employés, lorsqu'ils touchent une prestation pour compassion, ils pourraient prendre une période prolongée, et les chômeurs également.

[*Traduction*]

Le sénateur Ogilvie : Il y a deux situations en ce qui concerne les chômeurs. Ce changement ne s'applique pas aux chômeurs qui n'ont droit à aucune prestation. Il s'applique à ceux qui touchent des prestations d'assurance-emploi.

La sénatrice Bellemare : Pour la période pendant laquelle ils sont sans emplois, pour une période donnée.

Le sénateur Ogilvie : Les prestations d'assurance-emploi sont clairement définies. Elles sont calculées en fonction du nombre de semaines travaillées. Disons que quelqu'un est admissible à 20 semaines de prestations. Au cours de ces 20 semaines, un de ses enfants tombe gravement malade. Il pourra maintenant interrompre sa période de 20 semaines, après, disons, 10 semaines, recevoir des prestations pour parents d'enfants gravement malades pour la période permise, puis toucher ses prestations d'assurance-emploi pour les 10 semaines restantes. Il pourrait profiter, en tout, de 35 semaines de prestations, alors qu'avec l'assurance emploi, il n'aurait droit qu'à 20 semaines de prestations.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Donc, il s'agit d'une amélioration pour les prestataires d'assurance-emploi qui ont perdu leur emploi.

However, if an employee has a critically ill child and could benefit from a compassionate care leave, could the employee tell the employer that they are taking compassionate care leave and then ask for an extension, because the child is still ill, and then use the benefits accumulated under employment insurance?

[*English*]

Senator Ogilvie: Indeed. The reason that this benefit for dealing with a critically ill child or a compassionate leave benefit exists is because when the individual was employed that was part of their benefits. So the employee has access to those benefits even if they are still employed. That's how they come to exist.

[*Translation*]

Senator Bellemare: So anyone who contributes to EI, whether they are working or unemployed, can benefit from this provision?

[*English*]

Senator Ogilvie: I'm going to stick to the act and what it says here, and I have explained it as best I can.

Division 20 deals with a number of issues related to the Immigration and Refugee Protection Act. It deals with issues around temporary foreign workers, it deals with express entry issues and it deals with the immigrant investor and entrepreneur programs. These are the principal elements that are dealt with in Division 20.

Division 20 would introduce, as we've indicated in our summary, the possibility of imposing administrative monetary penalties on employers of temporary foreign workers who are non-compliant with the program requirements and will terminate the pending entrepreneur and investor immigration applications and would amend the anticipated expression of interest system for managing economic class immigration applications.

Basically it's imposing higher administrative regulations over the Temporary Foreign Worker Program. One of the important things it's doing is terminating the existing immigrant investor program with which, according to the testimony, there were very significant problems. The overall evaluation, as you may have seen in the documents you received, was that this was not a net benefit to Canada.

What it's doing is changing the direct — it isn't referred to in this way in the act — economic immigrants; that is, people who apply to enter Canada as immigrants. The existing program has a huge backlog. What they are now doing is changing the way in which that will operate to a system in which, on an annual basis, Canada will identify the skills and trades needs it believes it has. Let's say that might mean a total of 60,000 people spread across

Mais si on avait un employé dont l'enfant serait malade et qui pourrait bénéficier d'une période de compassion, est-ce que cet employé pourrait dire à son employeur qu'il profite du congé de compassion pour ensuite demander une prolongation, parce que son enfant est encore malade, et utiliser les bénéfices accumulés au titre de l'assurance-emploi?

[*Traduction*]

Le sénateur Ogilvie : Effectivement. La raison pour laquelle l'employé peut toucher des prestations pour parent d'enfant gravement malade ou des prestations de soignant, c'est qu'il a contribué à ces deux régimes alors qu'il travaillait. Donc, il peut recevoir ces prestations alors qu'il travaille. C'est ainsi que ça fonctionne.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Donc, une personne qui cotise à l'assurance-emploi, peu importe si elle travaille ou si elle est au chômage, pourra bénéficier de cette disposition?

[*Traduction*]

Le sénateur Ogilvie : Je vais m'en tenir à ce que disent la loi et le projet de loi. Je l'ai expliqué du mieux que j'ai pu.

La section 20 concerne plusieurs questions touchant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, notamment les travailleurs étrangers temporaires, les Entrées expresses et les Programmes d'immigration des investisseurs et des entrepreneurs. Ce sont là les principaux éléments dont il est question à la section 20.

Comme nous l'avons souligné dans notre résumé, la section 20 permettrait d'infliger des sanctions administratives pécuniaires aux employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires et qui ne respectent pas les conditions du programme. Elle permettrait également de mettre fin aux demandes d'immigration d'entrepreneurs et d'investisseurs qui sont en suspens. Enfin, elle modifierait le régime de déclaration d'intérêt anticipée pour la gestion des demandes au titre de la catégorie économique.

Essentiellement, la section 20 impose des règles administratives plus strictes touchant le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Entre autres, elle mettrait un terme aux Programmes d'immigration des investisseurs, programme qui, selon les témoignages entendus, est très problématique. Comme vous pouvez le constater dans les documents que vous avez reçus, selon l'évaluation globale réalisée, ce programme ne procure aucun avantage net au Canada.

Ce que propose cette section, c'est de modifier ce qui entoure les immigrants économiques directs — ce n'est pas ainsi qu'on les appelle dans la loi —, c'est-à-dire, ceux qui présentent une demande d'immigration. Le programme actuel accuse un arriéré énorme. Ce que l'on propose, c'est de modifier la façon dont le système fonctionne afin de procéder sur une base annuelle. Le Canada définira les compétences et les métiers dont il a besoin.

various trades and so on. It will then make that known to potential immigrants around the world that Canada is looking to take in approximately 60,000 immigrants in a given year.

Let's say 200,000 people apply. They will be ranked from highest to lowest out of the 200,000, and the top 60,000 will be invited to continue. They will then be invited to provide additional information relative to them being accepted on the initial scheme, and employers across the country will be made aware of those in that pool.

Employers will then have the opportunity to want to interact with specific individuals in that particular group, and the process will go through normal activity. By the end of a year it would be completed with the 60,000 people.

At the end of the year they all fall off the list and they start again. The next year there will be a new call for immigrants and it will move forward.

That is one of the key elements of this particular program. One of the things that Canada is doing is changing the economic class immigration to what they're calling an express entry program. This will be a fully automated process now to deal with these applications and will operate roughly in the manner I just described. Instead of having people on a list for 10 years, you'll get an answer and you'll either get accepted or you won't. That doesn't preclude you applying another year, but you don't go on a list that just continues to build. These are among the most significant changes.

Senator Eggleton, did I miss anything, from your point of view?

Senator Eggleton: This division got the most extensive discussion and the greatest number of hearings, starting with the Temporary Foreign Worker Program. That is a program in turmoil, as the minister recognized in April when he suspended the accelerated labour market opinion initiative and removal of the wage flexibility policy.

It's a program that has more than doubled since 2005. It's been around for a number of years but has really accelerated in the last few years. In 2005, interestingly, the top five were non-live-in caregivers — because there are a lot of those, too — occupations for musicians, singers, actors, comedians, producers, directors and related occupations, specialist physicians, other technical occupations in broadcasting and motion pictures.

By 2008 the top five had shifted: number one, food counter attendant and kitchen helpers, then cooks, then construction trade helpers and labourers, light-duty cleaners, and then musicians and singers which were previously at the top. This program has changed dramatically.

Disons qu'il a besoin de 60 000 travailleurs dans divers métiers. Il fera savoir aux immigrants potentiels un peu partout dans le monde que, pour cette année, il est à la recherche d'environ 60 000 personnes.

Disons que 200 000 immigrants potentiels présentent une demande. Ils seront placés en ordre descendant en fonction des critères établis et les 60 000 meilleurs seront invités à poursuivre le processus d'immigration. On leur demandera de fournir des informations additionnelles à l'étape initiale, et des employeurs d'un peu partout au pays seront informés de cette liste.

Les employeurs pourront ensuite communiquer avec des demandeurs en particulier et le processus suivra son cours normal. D'ici la fin de l'année, 60 000 nouveaux immigrants seront accueillis.

À la fin de l'année, ceux qui figurent toujours sur la liste seront retirés de celle-ci et le processus reprendra avec un nouvel appel d'immigrants.

C'est un des principaux éléments de ce programme. Ce que fait le Canada, entre autres, c'est qu'il modifie l'immigration de la composante économique pour passer à ce qu'on appelle un programme Entrée express. Le traitement des demandes sera maintenant totalement automatisé et se déroulera un peu comme je viens de l'expliquer. Plutôt que de voir leur nom figurer sur une liste d'attente pendant 10 ans, les demandeurs sauront si leur demande est acceptée ou non. Cela ne les empêche pas de présenter une autre demande une autre année. Mais la liste d'attente ne continuera pas de grandir. Ce sont quelques-uns des changements les plus importants.

Sénateur Eggleton, selon vous, ai-je oublié quelque chose?

Le sénateur Eggleton : Cette section a suscité la discussion la plus approfondie et entraîné le plus grand nombre de témoignages, en commençant par le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme est en crise, comme l'a reconnu le ministre en avril lorsqu'il a suspendu l'initiative portant sur l'avis relatif au marché du travail accéléré et annulé la politique sur la flexibilité des salaires.

Ce programme a plus que doublé depuis 2005. Il existe depuis plusieurs années, mais il a été plus utilisé au cours des dernières années. Fait intéressant, en 2005, les cinq principaux utilisateurs étaient les aides familiaux non-résidants — car ils sont nombreux, eux aussi —, les professions pour les musiciens, chanteurs, acteurs, comédiens, producteurs, directeurs et autres professions connexes, les médecins spécialistes et autres professions techniques en radiodiffusion et dans le secteur des longs-métrages.

En 2008, les cinq principales professions avaient changé : serveurs au comptoir de service alimentaire et aides de cuisine; cuisiniers; aides-travailleurs de la construction et ouvriers; nettoyeurs — travaux légers; et musiciens et chanteurs, qui étaient auparavant au premier rang. Le programme a beaucoup changé.

The committee was also cognizant of balancing the interests of Canadians and immigrants who are looking for work, making sure people who are either Canadian citizens or landed immigrants in this country have an opportunity to get jobs before we go out to get temporary foreign workers. Given that a lot of these positions can go on and on for some period of time, there is concern about what is being done to train Canadians to be able to take those positions.

In our observations we said that the labour market opinion process should be revamped to ensure that temporary foreign workers are complements to the existing workforce as opposed to replacements for the workforce. Pointed questions should be asked about employer wages, working conditions and measures taken by employers to make their jobs more attractive to people in Canada. Employers, we felt, should also provide details on the people who have applied and why they're not qualified. They are saying they can't get qualified or willing Canadians. We think more of that needs to be reported, explained and justified to help achieve the desired balance of interests.

We've also suggested enhancing enforcement and monitoring measures for employers that abuse the Temporary Foreign Worker Program should be carried out.

We go on also to talk about the need for transparency and accountability. We believe there should be more frequent and detailed public reporting on labour market opinions. The labour market opinions, or LMOs, are an area where this can be best controlled. That has not worked out well, as indicated by the minister's suspension of the accelerated program.

We further recommended that the government make public detailed information on the use of temporary foreign workers in various departments. We learned during the process of our examination of this that there are departments of the government that use the Temporary Foreign Worker Program, so we thought we'd ask them why they're doing that. The head of at least one of the employee associations felt that was not necessary. We think that all needs to be further explained. So those are the temporary foreign worker observations.

On to the question of the new program, express entry, which means people applying online. It's intended to speed things up. It has a lot of promise. The committee supports the development of the idea, but it says it would like to see the implementation details for express entry. They're still being finalized. They want to get it into effect at the beginning of next year, but we think we should be looking more at that, as well as the Immigrant Investor Venture Capital Fund pilot project. This is somewhat of a replacement for the two that had been cancelled, the Immigrant Investor Program and the Entrepreneur Program. They're being cancelled. There are a lot of people on those waiting lists, but

Le comité était également conscient qu'il est important de concilier les intérêts des Canadiens et des immigrants qui cherchent du travail en s'assurant que les citoyens canadiens ou les immigrants reçus peuvent obtenir un emploi avant que nous allions chercher des travailleurs étrangers temporaires. Étant donné que les choses peuvent continuer longtemps, on est préoccupé par ce qui est fait pour former les Canadiens et faire en sorte qu'ils occupent les postes.

Dans nos observations, nous avons dit que le processus d'avis relatif au marché du travail devrait être remodelé pour que les travailleurs étrangers temporaires complètent la main-d'œuvre actuelle plutôt que de la remplacer. Des questions précises devraient être posées au sujet des salaires, des conditions de travail et des mesures prises par les employeurs pour rendre leurs emplois plus attrayants aux yeux des travailleurs canadiens. Nous étions d'avis que les employeurs devraient également fournir des précisions sur les demandeurs et les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas qualifiés. Ils disent qu'ils ne sont pas capables d'embaucher des Canadiens compétents ou qui sont prêts à occuper ces emplois. Nous pensons qu'une plus grande partie de ces renseignements devraient être présentés, expliqués et justifiés pour que le juste équilibre voulu soit établi.

Nous avons également recommandé l'amélioration des mesures d'exécution et de surveillance pour déceler les employeurs qui abusent du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Nous parlons également du besoin de transparence et de responsabilisation. Nous croyons que les rapports publics sur les avis relatifs au marché du travail devraient contenir plus d'information et qu'on devrait en présenter plus souvent. Les avis relatifs au marché du travail, ou AMT, peuvent faire en sorte qu'il y ait un meilleur contrôle. Les résultats n'ont pas été bons, comme en témoigne la suspension du programme accéléré par le ministre.

Nous avons aussi recommandé que le gouvernement rende publics les renseignements précis sur l'utilisation du Programme des travailleurs étrangers temporaires dans divers ministères. Au cours de notre processus d'examen, nous avons appris que certains ministères du gouvernement ont recours au programme, et nous avons pensé leur demander pourquoi ils le font. Le chef d'au moins une des associations d'employés était d'avis que cela n'était pas nécessaire. Nous pensons qu'il faut que tout cela soit expliqué. Voilà nos observations sur les travailleurs étrangers temporaires.

En ce qui concerne le nouveau programme, Entrée express, qui signifie que les gens font une demande en ligne, l'objectif est d'accélérer le processus. Il est fort prometteur. Le comité voit l'idée d'un bon œil, mais il aimerait avoir plus de renseignements sur les détails de la mise en œuvre de la composante Entrée express. On en est encore à mettre la dernière main aux détails. L'objectif est de la mettre en œuvre au début de l'an prochain, mais nous pensons que nous devrions l'examiner davantage, et il en est de même pour le projet pilote relatif à un fonds de capital de risque pour les investisseurs. Cela remplace en quelque sorte les deux programmes qui ont été annulés, soit le Programme

they're being cancelled. This is at least part of the answer, apparently, but, again, we got no details on that. We'd like to see that in detail. So we've said that your committee recommends that, once instruments related to these two initiatives are published, they be brought before both houses of Parliament. Those are our observations.

d'immigration des investisseurs et le Programme des entrepreneurs. Ils sont annulés. Il y a beaucoup de personnes sur les listes d'attente, mais les programmes sont annulés. Cela constitue au moins une partie de la réponse, mais encore une fois, nous n'avons pas de renseignements à ce sujet. Nous aimerions examiner les choses en détail. Nous avons donc dit ceci : « le comité recommande qu'une fois publiés les instruments relatifs à ces deux initiatives, ils soient soumis aux deux chambres du Parlement. » Voilà nos observations.

Senator Buth: Thank you. I really appreciate the observations that you've provided here. It sounds like what we've faced in a lot of different areas, that the devil is in the details and that there may be additional legislation or changes to legislation that your committee discussed and might recommend.

La sénatrice Buth : Merci. Je vous remercie beaucoup d'avoir fourni les observations. Il semble qu'il y a différentes questions devant nous et que tout se complique quand on entre dans le détail et qu'il y a peut-être d'autres mesures législatives ou d'autres changements aux dispositions dont a discuté votre comité et qu'il pourrait recommander.

Your comment is that your committee generally supports the changes proposed in Division 20; however, it wishes to append the following observations. So I would like to know, does your committee support the changes in Division 20? Are there any issues with the changes that have been outlined in Division 20, other than the devil's in the details and that perhaps there is more that needs to be done?

Vous dites qu'en général, votre comité appuie les modifications à la section 20 qui sont proposées; toutefois, il souhaite joindre les observations. Votre comité appuie-t-il les modifications apportées dans la section 20? Les modifications présentées dans la section 20 comportent-elles des problèmes, mis à part que tout se complique quand on entre dans le détail et qu'il faut peut-être en faire davantage?

Senator Eggleton: I wasn't going to use that phrase "the devil's in the details," but, since you've used it, yes. In principle, we think it's moving in the right direction. There is still more that needs to be done, though, on the temporary foreign workers, the LMOs. Certainly, the express entry and the Immigrant Investor Venture Capital Fund sound very promising. We support them in principle, but we want to see the details.

Le sénateur Eggleton : Je n'allais pas dire que tout se complique quand on entre dans le détail, mais puisque vous le dites, oui. En principe, nous pensons qu'elles constituent un pas dans la bonne direction. Toutefois, il reste encore du travail à faire concernant les travailleurs étrangers temporaires, les AMT. L'Entrée express et le fonds de capital de risque pour les investisseurs semblent être des initiatives très prometteuses. Nous les appuyons en principe, mais nous voulons voir les détails.

Senator Buth: That's very helpful because, clearly, this is an issue that has been front and centre, and the minister is working on this and trying to do what needs to be done in terms of improvement of the program. If you found Division 20 to be essentially acceptable, that's really what I wanted to hear. Thank you.

La sénatrice Buth : C'est très utile, car de toute évidence, c'est une question qui occupe l'avant-scène, et le ministre y travaille et essaie de faire ce qu'il faut pour améliorer le programme. Si vous trouvez qu'en gros, le contenu de la section 20 est acceptable, c'est vraiment ce que je voulais savoir. Merci.

Senator Eggleton: But we want the observations to be taken really seriously because there is a lot of turmoil in immigration programs these days.

Senator Buth: I understand that. We will do that when we do clause-by-clause consideration of the bill.

Le sénateur Eggleton : Toutefois, nous voulons que les observations soient vraiment prises au sérieux, car les programmes d'immigration suscitent tout un émoi ces jours-ci.

La sénatrice Buth : Je comprends. Nous en tiendrons compte lors de l'étude article par article du projet de loi.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Does the committee want the observations that you have made to be included directly in the clause-by-clause consideration? That is not the way to do it. The observations are part of the report of the Social Affairs Committee and are not incorporated in our report.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Est-ce que le comité souhaite que les observations que vous avez faites soient reprises directement lors de l'étude article par article? Ce n'est pas la façon de faire. Les observations font partie du rapport du Comité des affaires sociales et ne sont pas intégrées dans notre rapport.

Senator Hervieux-Payette: We can add the observations at the end of the bill. The bill will be tabled with all the clauses, but the observations will be attached at the end. We can actually have the observations, but they would be a supplement to the entire bill. That is not done clause by clause.

Senator Bellemare: That is not done clause by clause.

[*English*]

Senator Ogilvie: Our task is not to write your report. Our task is to inform you with regard to our evaluation of the issues that were handed to us. We have submitted our report to the Senate. All senators have access to it. We wouldn't, in any way, intend to try to instruct you as to how you should proceed.

The Deputy Chair: Thank you, senator. Moving on to Division 27, are we okay?

Senator Ogilvie: Division 27 is a division that deals with amending the Old Age Security Act. It is a change that brings the Old Age Security Act into alignment with one specific, defined situation with the Immigration and Refugee Protection Regulations. The Immigration and Refugee Protection Regulations were changed by Parliament from a sponsorship period of 10 years to one of 20 years. That is the change that had occurred. As a consequence of that, the Old Age Security Act needs a change in language with regard to the Guaranteed Income Supplement in the Old Age Security system. As you know, that's the additional benefit related to economic circumstance. It's a relatively small amount per year, but it is a specific, separate benefit that occurs with regard to that situation.

There are two categories — parents and grandparents. We're not talking about children and other relatives. We're talking specifically about parents and grandparents who come into Canada, sponsored by their children who have already been accepted in Canada and who guarantee that they will take full responsibility for the support of their parents and grandparents for the time that they are in the sponsored category, which is now 20 years.

So what this does is say that the Guaranteed Income Supplement is not available to them until the end of the sponsorship period, which is 20 years. That's what this does.

Senator Eggleton: The committee did support this, but you notice the words "on division." So there was some concern, and, as it says here, some members of the committee expressed concern over sponsored parents and grandparents who find themselves in difficulties due to abusive situations or their sponsor's financial circumstances. We're talking about 20 years now, instead of 10, to qualify. They have to get the OAS, first of all, to get the GIS, but they would only get a partial one. You have to be in the country 40 years to get a full one, but, after 10 years, you can start to get a partial one. Actually, there are some circumstances in which you can get it less, which is another concern that I have.

La sénatrice Hervieux-Payette : On peut annexer des observations à la toute fin du projet de loi. On peut déposer le projet de loi avec tous les articles, mais ce ne sera pas attaché à cela, ce sera à la fin. Il peut y avoir effectivement des observations, mais il s'agira d'un complément à l'ensemble du projet de loi. Ce n'est pas fait article par article.

La sénatrice Bellemare : Ce n'est pas fait article par article.

[*Traduction*]

Le sénateur Ogilvie : Notre travail ne consiste pas à rédiger votre rapport, mais plutôt à vous informer de notre évaluation des questions qui nous ont été communiquées. Nous avons soumis notre rapport au Sénat. Tous les sénateurs y ont accès. D'aucune façon, nous ne voulons essayer de vous dire ce que vous devriez faire.

Le vice-président : Merci, sénateur. Nous passons à la section 27, d'accord?

Le sénateur Ogilvie : La section 27 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Il s'agit d'une modification qui rend la Loi sur la sécurité de la vieillesse conforme à une situation précise liée au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le Parlement a modifié le Règlement en faisant passer la période de parrainage de 10 à 20 ans. C'est le changement qui a été apporté. Par conséquent, le libellé de la Loi sur la sécurité de la vieillesse doit être modifié pour ce qui est du Supplément de revenu garanti dans le cadre de l'ancien régime de sécurité de la vieillesse. Comme vous le savez, il s'agit d'une prestation supplémentaire offerte aux prestataires de la Sécurité de la vieillesse qui est liée à leur situation financière. Il s'agit d'un montant annuel relativement faible, mais c'est une prestation précise liée à cette situation.

Il y a deux catégories — les parents et les grands-parents. Nous ne parlons pas d'enfants et d'autres membres de la famille, mais précisément de parents et de grands-parents qui viennent au Canada, qui sont parrainés par leurs enfants, qui ont déjà été acceptés au Canada et qui garantissent qu'ils seront entièrement responsables de leurs parents et de leurs grands-parents durant leur période de parrainage, qui est maintenant de 20 ans.

Par conséquent, ils ne pourront pas être admissibles au Supplément de revenu garanti avant la fin de la période de parrainage, qui est de 20 ans. Voilà ce qui en résulte.

Le sénateur Eggleton : Le comité a appuyé les modifications proposées, mais vous remarquerez qu'il l'a fait « avec dissidence ». Les modifications ont donc soulevé des préoccupations, et comme on le dit ici, des membres du comité se préoccupent du sort des parents et des grands-parents parrainés qui se retrouvent aux prises avec des difficultés à cause de situations d'abus ou de circonstances financières qui touchent leurs parrains. Ces gens ne se qualifieront qu'après 20 ans maintenant plutôt que 10 ans. Ils doivent tout d'abord être prestataires de la SV pour obtenir le SRV, mais ils ne recevraient qu'une prestation partielle. Il faut vivre au pays pendant 40 ans

pour avoir une prestation complète, mais après 10 ans, on peut obtenir une prestation partielle. En fait, il y a des situations où l'on peut obtenir moins, ce qui est une autre de mes préoccupations.

The 10 to 20 has been done by the minister. We can agree or disagree with it, but it's been done. The only reviews that can occur if the sponsor falls on hard times are if the sponsor dies or is convicted of criminal activity or declares bankruptcy, those kinds of provisions. There is no provision that says well, okay, what if the sponsor runs into financial difficulty? You're talking about 20 years now. There is more of a chance that things can happen within that period of time.

C'est le ministre qui a prolongé la période, qui passe de 10 à 20 ans. Nous pouvons être d'accord ou non avec lui, mais le changement a été apporté. Les seuls cas où une révision peut avoir lieu parce que le parrain se trouve dans une situation difficile, c'est s'il meurt, s'il est reconnu coupable d'activité criminelle ou s'il déclare faillite, par exemple. Aucune disposition n'est prévue pour une situation où le parrain se retrouve avec des difficultés financières. On parle d'environ 20 ans maintenant. Il y a davantage de chance que des choses se produisent durant cette période.

Some members are concerned that there should be some consideration, some review, if a person falls on financial hard times, short of bankruptcy and short of going to prison and that kind of stuff.

Certains membres souhaiteraient que l'on tienne compte d'une situation où une personne n'est ni en faillite, ni en prison, mais qu'elle a des difficultés financières.

The other thing that some were concerned about was elder abuse. There is elder abuse in the immigrant communities and all communities in this country. It sort of forces the person who is being abused to stay in that circumstance if they have no other financial ability to support themselves. You're talking about people who come into Canada at — I think the average age is about 64 — 60 and up, a lot of them. You're looking at a possibility that they could find themselves in an abusive situation. How do they get out of that? There is no way to review that, and some members of the committee felt that there should be some opportunity to review those kinds of situations and that these things should be easily accessible because you're talking about a lot of people whose mother tongue won't be English, who are not that familiar with the country and who are trying to get out of the situation they're in. We should make it quite accessible for them to be able to appeal their situation in some way.

L'autre aspect qui préoccupait certains membres du comité concerne la maltraitance des aînés. C'est une réalité qui existe dans les collectivités immigrantes comme dans toutes les autres collectivités du pays. La personne qui subit des mauvais traitements est en quelque sorte forcée à rester dans cette situation si elle n'a pas d'autres ressources financières. On parle de gens qui viennent au Canada dont beaucoup ont 60 ans et plus — je crois que la moyenne d'âge est d'environ 64 ans. Ils pourraient se retrouver dans une situation où ils subissent de mauvais traitements. Comment s'en sortent-ils? Il n'existe aucune façon d'évaluer cela, et certains membres du comité étaient d'avis qu'il devrait être possible d'examiner ce type de situation et que ces choses devraient être facilement accessibles, car on parle d'un grand nombre de gens dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, qui ne connaissent pas bien le pays et qui essaient de se sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent. Nous devrions faire en sorte qu'il soit possible pour eux de faire appel d'une certaine façon.

The other thing is this question of the term of sponsorship. The Government of Canada — this goes back a lot of years — has a program of social support agreements with different countries, but not all countries, and not the countries where a lot of the immigration comes from nowadays. On that basis, they're able to start even before the 10 years to pay out some pension funds, because if that person has contributed in the country they came from, they can actually start earlier. But the problem, of course, is that those agreements aren't with every country and not from the countries people are coming from nowadays.

L'autre élément est lié à la question de période de parrainage. Le gouvernement du Canada — cela remonte à bien des années — a un programme d'ententes d'aide sociale avec différents pays, mais pas avec tous les pays, et pas avec ceux d'où une bonne partie des immigrants proviennent de nos jours. Compte tenu de cela, ils sont capables de commencer même avant que les 10 années soient passées, car si une personne a contribué dans son pays d'origine, elle peut commencer plus tôt. Cependant, le problème, bien entendu, c'est que le Canada n'a pas conclu de telles ententes avec tous les pays d'origine des immigrants d'aujourd'hui.

Those are concerns, as I say, from some members and while supported by the committee, it was "on division."

Comme je l'ai dit, ce sont des préoccupations de certains membres, et même si le comité appuie les modifications, il l'a fait « avec dissidence ».

Senator Ogilvie: I'll just add that Senator Eggleton has made it clear there was support, as he has described, and the question of "on division" was clear. There was a division. There were those for whom this was not a concern with regard to this program specifically.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I have one question, but you might not be able to answer because you are not from the department. For the Guaranteed Income Supplement, there is an income test, whereas the provinces administer welfare based on needs tests. The federal reform does not affect the welfare reform, which assists people in need. Have there been comments about that in your study?

[*English*]

Senator Ogilvie: I certainly don't have a comment. I'm going to stick to the changes in the legislation before us, but Senator Eggleton may wish to comment.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Officials have said that persons in need have access to other programs such as the provincial welfare program. Have you already talked about that?

[*English*]

Senator Eggleton: We didn't get into that, but some programs are triggered by other things. As I mentioned, you can't get the GIS unless you get the OAS. I don't know if provincial programs are like that, and of course they vary from province to province.

We're talking about people in a hardship case. How do we review those people in a hardship case, short of the very limited categories that exist now? That was the point we were trying to make.

The Deputy Chair: Moving on to Division 30.

Senator Ogilvie: Division 30 is one that the committee strongly supported and essentially this is a continuation of the examples introduced by the government with regard to recognizing the importance of trades and apprenticeship programs within the Canadian economy.

Speaking personally, as I have on many occasions, I believe this is an area of our post-secondary education that has been severely underappreciated in this country — the value of skilled trades and apprenticeship development — and Canada has suffered as a result of it. This change gives a very clear recognition to the importance of apprenticeship and trades programs, and introduces interest-free loans for apprentices in trades programs for the time that they are in the program. I'll

Le sénateur Ogilvie : Je veux seulement ajouter que comme le sénateur Eggleton l'a dit clairement, le comité a appuyé les modifications et il était clair que c'était avec dissidence. Nous étions divisés. Certains membres étaient d'avis que dans le cas de ce programme en particulier, ce n'était pas une préoccupation.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'ai une question à poser, mais peut-être que vous n'avez pas la réponse parce que vous n'êtes pas les gens du ministère. En ce qui concerne le Supplément de revenu garanti, c'est un test de revenu, alors que les provinces administrent l'aide sociale avec des tests de besoins. La réforme fédérale ne touche pas à la réforme de l'aide sociale, qui prend en charge les gens dans le besoin. Y a-t-il eu des commentaires à ce sujet dans votre étude?

[*Traduction*]

Le sénateur Ogilvie : Je n'ai certainement pas d'observation à faire. Je vais m'en tenir aux changements apportés par le projet de loi, mais le sénateur Eggleton veut peut-être intervenir.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Des fonctionnaires ont précisé que les personnes dans le besoin ont accès à d'autres programmes, notamment le programme d'aide sociale provinciale. En avez-vous déjà discuté?

[*Traduction*]

Le sénateur Eggleton : Nous n'en avons pas discuté, mais certains programmes résultent d'autres choses. Comme je l'ai dit, on ne peut pas obtenir le SRG à moins d'être prestataire de la SV. Je ne sais pas si les programmes provinciaux sont comme cela, et bien entendu, ils varient d'une province à l'autre.

Nous parlons de gens qui se trouvent dans une situation difficile. Comment examinons-nous le cas des gens qui ne correspondent pas aux catégories très limitées qui existent maintenant? C'est ce que nous essayions de faire valoir.

Le vice-président : Nous passons à la section 30.

Le sénateur Ogilvie : Le comité appuie fortement la section 30 et pour l'essentiel, c'est un autre des exemples présentés par le gouvernement pour ce qui est de reconnaître l'importance des programmes de métier et d'apprentissage dans l'économie canadienne.

Pour parler en mon nom personnel, comme je l'ai fait à maintes reprises, je crois que c'est un volet de l'éducation postsecondaire qui a été gravement négligé dans notre pays — la valeur des métiers spécialisés et des programmes d'apprentissage — et le Canada en a subi les conséquences. La modification reconnaît très clairement l'importance des programmes d'apprentissage et de métier et propose que les apprentis qui sont dans de tels programmes aient droit à des prêts sans intérêts pendant la

leave it to Senator Eggleton to comment on the observation and then I'd like to add a comment as well.

Senator Eggleton: I'm sorry; I can only read the observation because unfortunately I missed this particular session of our committee.

As it says here, "The committee urges that the administration of the new loans program be flexible and responsive to the unique nature of apprenticeship programs and that the application process be streamlined such that the release of funds can be completed in a timely manner." And, finally, "Your committee would like reassurance that the apprenticeship loans program will be subject to reporting requirements similar to those of the Canada Student Loans Program."

Senator Ogilvie: Perhaps I could give you a little clarification as to how those concerns arose.

Apprenticeship programs are different than we think of in normal education programs. In university, they go from September to the end of April on a regular basis and they come out with a degree. Apprenticeship programs are much more challenging to administer overall. They often involve a situation where an individual is in an apprenticeship program and the employer has a seasonal circumstance wherein they can't handle the number of apprentices they've got. They are essentially laid off, if you like, and then brought back at a later time.

One of the issues of flexibility within a loans program such as this is to recognize that there will be interruptions in the ongoing apprenticeship and trade development program.

Second, these are individuals often without access to financial support that may be available to those going into universities. The timeliness factor here is an encouragement in that these funds will recognize that apprentices are often already married, they've got responsibilities and so on. They need that benefit soon, and you can't wait months to have a decision about the funding of the individual within the apprenticeship program.

So the committee was strongly in support of this, believed that even the creation of this will give a recognition value to apprenticeship and trades programs that will encourage people to recognize that these are valued by Canada, giving a high degree of credibility in that regard. We urge that those administering programs, often very guarded with making decisions in these areas, will come to recognize that flexibility with regard to time is really important in apprenticeship and trades programs.

Senator Hervieux-Payette: First of all, I was president of a school board where we had these apprenticeship programs for the secondary level, and I know of the system in Quebec going to another level. I was just wondering, do we have to qualify the

période où ils font partie du programme. Je vais laisser le sénateur Eggleton vous présenter l'observation et j'aimerais également ajouter quelque chose.

Le sénateur Eggleton : Excusez-moi, mais je ne peux que lire l'observation, car malheureusement, j'ai manqué la séance de notre comité qui portait sur la section.

Comme on le dit ici, selon le comité, « il faut veiller à ce que l'administration du nouveau programme de prêts puisse être adaptée à la nature unique des programmes d'apprentissage ». Il est également selon lui nécessaire « de simplifier le processus de demande afin que les fonds nécessaires puissent être débloqués sans tarder ». Et l'observation se termine par « [le comité] aimerait avoir l'assurance que le Programme de prêts aux apprentis sera assujetti à des exigences en matière de rapports semblables à celles qui s'appliquent au Programme canadien de prêts aux étudiants ».

Le sénateur Ogilvie : Je peux faire une petite précision sur la façon dont les préoccupations ont surgi.

Les programmes d'apprentissage sont différents des autres programmes de formation. Ceux des universités sont offerts de septembre à avril et les étudiants obtiennent un diplôme. Les programmes d'apprentissage sont plus difficiles à administrer en général. Souvent, ils comportent une situation dans laquelle une personne fait partie d'un programme d'apprentissage, et en raison de facteurs liés à la saison, l'employeur ne peut plus avoir le nombre d'apprentis qu'il a. Il les met à la porte, si l'on veut, et il les rappelle plus tard.

Dans le cadre d'un programme de prêts comme celui-ci, il faut s'adapter et, entre autres, prendre en considération qu'il y aura des interruptions dans le programme d'apprentissage et de métier.

Ensuite, il s'agit souvent de gens qui n'ont pas accès à l'aide financière dont bénéficient les étudiants des universités. Le facteur lié à la rapidité est encourageant en ce sens qu'on tient compte de la situation des apprentis, qui sont souvent déjà mariés, ont des responsabilités, et cetera. Ils ont besoin de cette aide rapidement, et ils ne peuvent pas attendre des mois avant qu'on décide si la personne aura de l'aide financière dans le cadre du programme d'apprentissage.

Le comité appuyait donc fortement les modifications, croyait qu'elles donneraient une valeur de reconnaissance aux programmes d'apprentissage et de métier qui fera en sorte que les gens constateront qu'ils sont prisés par le Canada, ce qui leur donnera une grande crédibilité. Nous insistons pour que les gens qui administrent les programmes, qui sont souvent très prudents lorsqu'il s'agit de prendre des décisions à cet égard, comprennent qu'il est vraiment important de faire preuve de souplesse en ce qui concerne le temps dans le cas des programmes d'apprentissage.

La sénatrice Hervieux-Payette : Tout d'abord, j'ai été présidente d'une commission scolaire qui offrait des programmes d'apprentissage aux élèves de niveau secondaire, et je sais que pour le réseau du Québec, c'est un autre niveau. Je me

institution or organization that will provide this training? There are some private sector schools as well. There are not just government schools when you talk about apprenticeship.

Senator Ogilvie: Absolutely. In fact, the apprenticeship program is a defined program and the institutions, indeed largely in an apprenticeship program, is an employer that has to be recognized as being capable of having apprentices within their program. All of those definitions are covered within the existing definition of the apprenticeship program. I'm not aware of any restrictions on organizations that can qualify within that, as long as they meet the requirements of an actual apprenticeship and trades program.

Senator Hervieux-Payette: Would it be complementary, for instance, when people are on Employment Insurance and they need to get some new skills. Would they be informed that this kind of support is available? The first clientele I would see are those on EI and who have very little knowledge of any kind of a trade. This is a very important thing for them. That's why I'm asking.

Very often with these training and education programs, yes, there are employers and I'm aware of that, but there are many trade schools. So I would just say there would be no priority. Everybody who applies, like students in university, would be eligible if they qualify financially.

Senator Ogilvie: That's correct. The trade program is recognized and the apprenticeship program is recognized and they all qualify.

To the point you were making with regard to people entering these programs that have been laid off from some other employment circumstance, if they qualify for admission to the trade program or to an apprenticeship program, then obviously they qualify, but they have to be accepted into a program.

Finally, I would like to note as an aside that there have been significant changes occurring across the country with the trade unions to make it possible to accept more apprentices within the programs.

In this particular area, I can't speak for how it will be administered, but my suspicion would be this will be heavily advertised because the desire here is that Canada needs skilled tradespeople. We are not in a surplus situation at all. I would expect this is a program that will be rolled out with considerable fanfare and enthusiasm.

Senator Hervieux-Payette: Do I understand there is no limit in the budget, that everyone who qualifies will have access? Did you hear that the minister said there was a limit to how many people could apply?

Senator Ogilvie: As you know, all federal programs are totally limitless in terms of how much money the government is willing to spend. It's my understanding that there was a figure bandied around in one of the documents of approximately $100 million,

demandais seulement si l'institution ou l'organisme qui offre la formation doit remplir des conditions. Il y a également des établissements du secteur privé. Lorsqu'on parle d'apprentissage, cela n'inclut pas que des écoles publiques.

Le sénateur Ogilvie : Absolument. En fait, la formation des apprentis se fait dans le cadre d'un programme bien défini. Vous parlez des établissements, mais c'est généralement l'employeur qui doit démontrer qu'il est capable d'accueillir des apprentis dans le cadre du programme. Tout cela est défini dans les paramètres actuels du programme de formation en apprentissage. Il n'existe à ma connaissance aucune restriction quant aux organisations admissibles; il suffit de satisfaire aux exigences du programme.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que cela pourrait prendre la forme d'une aide complémentaire, par exemple, dans le cas des prestataires d'assurance-emploi devant acquérir de nouvelles compétences. Seront-ils informés de cette aide qui leur est accessible? À mes yeux, la première clientèle devrait être ces prestataires qui gagneraient beaucoup à apprendre un métier. C'est ce qui m'amène à poser la question.

Il faut bien évidemment s'assurer que les employeurs sont aptes à participer, mais on doit aussi considérer que de nombreuses écoles offrent de tels programmes de formation. Il n'y aurait donc aucune priorité. Tous ceux qui présentent une demande, qu'ils soient étudiants universitaires ou autres, seraient admissibles pour autant qu'ils satisfont aux critères financiers.

Le sénateur Ogilvie : C'est bien cela. Le programme d'acquisition de compétences spécialisées ou de formation en apprentissage est accrédité, et ils sont tous admissibles.

Vous parlez des gens qui souhaitent participer à un de ces programmes après avoir été mis à pied, et je peux vous dire qu'ils seront assurément admissibles pour autant que leurs demandes puissent être acceptées.

Par ailleurs, j'aimerais ouvrir une parenthèse pour dire que la situation a considérablement évolué au pays maintenant que les syndicats ont fait le nécessaire pour qu'un plus grand nombre d'apprentis puissent être accueillis.

Je ne saurais vous dire exactement comment le programme sera administré, mais j'ai bien l'impression qu'il fera l'objet d'une promotion soutenue, car le Canada a vraiment besoin de travailleurs spécialisés. Nous sommes loin d'être dans une situation de surplus. Je m'attends donc à ce que le programme soit lancé en grande pompe.

La sénatrice Hervieux-Payette : Dois-je comprendre qu'il n'y a aucune limite au budget et que tous ceux qui seront admissibles pourront participer? Avez-vous entendu le ministre indiquer qu'il y avait une limite quant au nombre de personnes admissibles?

Le sénateur Ogilvie : Comme vous le savez, il n'y a absolument aucune limite quant aux sommes d'argent que le gouvernement est prêt à dépenser dans n'importe quel programme fédéral. Je crois que l'un des documents indiquait quelque chose comme

but I'm not going to tell you that I know that's the exact amount of money. It is my understanding that this is considered to be an important program to Canada.

Senator Hervieux-Payette: You understand it is important to know how much money is available because this will encourage labour unions and others to go in that direction.

Senator Ogilvie: We'll leave that to the Finance Committee to clarify.

Senator Hervieux-Payette: I have no problem. We had that in Quebec and it was working very well. I agree with you we have shortages, and we have missed the boat for a number of years by not giving the credit and also giving a bad reputation. People bragging about their daughter becoming a plumber, I never hear that when I sit with my friends. But if they go to university, it's more sophisticated. As far as I'm concerned, I would like my grandchildren to be plumbers and electricians.

Senator Ogilvie: Absolutely. The important thing is that there has not been a national financial program of support for young people to enter these particular programs. This is a tremendously important thing, and I agree that the recognition factor is not here in Canada yet. In Europe it's exactly the opposite. This is an important step.

Senator Hervieux-Payette: It was working well in the 1970s, so I can tell you it existed before. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. I think we've exhausted all the questions from our senators. On behalf of our group, we would like to thank Senator Ogilvie and Senator Eggleton for their thorough analysis of these particular sessions.

On that note, ladies and gentlemen, the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

100 millions de dollars, mais je ne suis pas en train de vous dire que c'est le budget exact prévu. Je crois cependant que c'est un programme que l'on juge primordial pour le Canada.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous comprenez qu'il est important de savoir quelle sera l'ampleur du financement disponible, car cela pourrait encourager les syndicats et les autres intéressés à emprunter cette avenue.

Le sénateur Ogilvie : Nous allons laisser au Comité des finances le soin de le préciser.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je n'ai aucun problème avec cette approche. Nous avions quelque chose de semblable au Québec et cela a produit d'excellents résultats. Je conviens avec vous que nous avons des pénuries de main-d'œuvre. Nous avons manqué le coche pendant plusieurs années en n'accordant pas à ces programmes le mérite qui leur revient et en leur donnant plutôt mauvaise réputation. Lorsque je discute avec mes amies, je ne les entends pas se vanter du fait que leur fille est plombière. Mais si elle a fait des études universitaires, c'est une tout autre histoire. Pour ma part, j'aimerais bien que mes petits-enfants soient plombiers ou électriciens.

Le sénateur Ogilvie : Tout à fait. Il faut surtout noter qu'il n'y a jamais eu à l'échelle nationale de mécanisme de financement pour aider les jeunes à participer à ces programmes. C'est donc une initiative extrêmement importante, d'autant plus que je conviens avec vous que ces programmes ne sont pas reconnus à leur juste valeur au Canada. En Europe, c'est tout à fait le contraire. C'est donc un grand pas en avant.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je peux vous confirmer que cela fonctionne, comme nous avons pu le constater dans les années 1970. Merci.

Le vice-président : Merci. Je pense que mes collègues sénateurs n'ont plus de questions. Au nom de notre comité, j'aimerais remercier le sénateur Ogilvie et le sénateur Eggleton pour leur analyse approfondie de ces éléments de la loi.

Sur ce, mesdames et messieurs, nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to study the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we continue our study on the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour étudier **la** teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*English*]

As honourable senators are aware, five other committees besides our committee looked into the subject matter of Bill C-31. These committees have all reported their findings to the Senate. We have heard from the chairs and deputy chairs of the Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, the Senate Standing Committee on National Security and Defence, and the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology.

This morning, we will hear from the chair and deputy chair of the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce. We are very pleased to welcome our colleagues, Senator Gerstein, Chair of the Banking Committee, and Senator Hervieux-Payette, Deputy Chair of the Banking Committee. They will discuss the subject matter of those elements in Parts 2, 3 and 4, and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6.

I would ask the honourable senators to give us an overview of what they studied, found and are now recommending to our committee, since our committee will be required to report. They will have to put another hat on and come back for clause-by-clause consideration on all of these. We have the report of the Banking Committee; and I ask Senator Gerstein to begin the discussion.

Hon. Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, as an individual: Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure to be here with the deputy chair before the committee.

As you mentioned, Banking was referred three parts, being Parts 2, 3 and 4 of the BIA, as well as 10 divisions of Part 6. The committee held five hearings. We heard from the Minister of Finance, government officials and a number of outside witnesses. I propose to give an overview of the intended legislative changes, as well as some of the views expressed by both witnesses and committee members.

I'm sure it will come as no surprise to you that certain sections generated relatively little discussion and others delivered substantially more. I propose to focus first on those parts and sections that did not generate much discussion before turning to the two sections that did, namely Part 6, Division 14, which contains proposed amendments to the Insurance Act; and Part 6, Division 25, which proposes to amend the Trademarks Act.

Starting with Part 2, amendments to the Excise Tax Act, the bill proposes changes regarding the administration of GST and HST and information-sharing. It removes specifically the GST and HST on the service to design a training plan to deal with managing a mental disability; health services such as acupuncture and naturopathic services; electronic eyewear; transactions between closely related corporate persons, for example, between holding companies and subsidiaries; and, of particular interest to many, hospital parking for both patients and visitors. It also

[*Traduction*]

Comme les membres du comité le savent, cinq autres comités ont étudié la teneur du projet de loi C-31. Tous ont fait rapport de leurs constatations au Sénat. Nous avons entendu les présidents et vice-présidents des comités sénatoriaux permanents des affaires juridiques et constitutionnelles, de la sécurité nationale et de la défense ainsi que des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Ce matin, nous accueillons le président et la vice-présidente du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le sénateur Gerstein et la sénatrice Hervieux-Payette. Ils discuteront de la teneur des parties 2, 3 et 4 ainsi que des sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6 du projet de loi.

Je demande à nos honorables collègues de récapituler pour nous ce qu'ils ont étudié, constaté et ce qu'ils recommandent maintenant à notre comité de faire, puisque notre comité devra à son tour faire rapport sur le projet de loi. Ils devront ensuite changer de casquette et revenir pour l'examen article par article de toutes ces parties et sections. Nous avons le rapport de leur comité; je demande au sénateur Gerstein de lancer la discussion.

L'honorable Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Je suis heureux de comparaître devant vous en compagnie de la vice-présidente de notre comité.

Comme vous avez dit, notre comité a été saisi de trois parties du projet de loi d'exécution du budget, les parties 2, 3 et 4, ainsi que de 10 sections de la partie 6. Nous avons tenu cinq séances. Nous avons entendu le ministre des Finances, des fonctionnaires et un certain nombre de témoins de l'extérieur. Je me propose de vous donner un aperçu des modifications législatives prévues et de certaines des opinions exprimées par des témoins et des membres de notre comité.

Vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que certains articles n'ont pas soulevé beaucoup de discussion, contrairement à d'autres. Parlons-en d'abord avant de passer aux deux sections de la deuxième catégorie, c'est-à-dire la section 14 de la partie 6, qui modifie la Loi sur les sociétés d'assurances, et la section 25 de la partie 6, qui modifie la Loi sur les marques de commerce.

Commençons par la partie 2, modification de la Loi sur la taxe d'accise. Le projet de loi propose de modifier l'administration de la TPS et de la TVH et la communication de renseignements. Il exonère des deux taxes : la conception d'un plan de formation pour aider les personnes souffrant d'une déficience mentale; les services de santé tels que ceux d'acuponcture et de naturopathie; les appareils d'optique fonctionnant par voie électronique; les opérations entre personnes morales étroitement liées, par exemple entre sociétés de portefeuille et leurs filiales; et, ce qui intéressera

allows the minister to register a person for GST/HST collection and allows Canada Revenue Agency to share information with police if it feels a crime is being committed.

particulièrement beaucoup de personnes, le stationnement à l'hôpital des patients et des visiteurs. Il autorise aussi le ministre à inscrire une personne pour la perception des deux taxes et autorise l'Agence du revenu du Canada à communiquer des renseignements à la police si elle soupçonne la commission d'un crime.

Moving to Part 3, amendments to the Excise Tax Act and other acts. Regarding the Excise Tax Act, the changes affect how taxes on tobacco are calculated, increasing the excise duty in relation to inflation, which has not been adjusted since the year 2002. It also eliminates the preferential treatment on duty-free cigarettes, which is very much supported by the Canadian Cancer Society, the Heart and Stroke Foundation and the Canadian Medical Association, all of whom appeared before us. An issue was raised that increased excise duties might lead to an increase in contraband, but the department officials stated that it did not expect it to have a large impact.

Passons à la partie 3, qui modifie la Loi sur la taxe d'accise et d'autres lois. En ce qui concerne la Loi sur la taxe d'accise, les modifications touchent le mode de calcul des taxes sur le tabac, en augmentant le droit d'accise pour tenir compte de l'inflation, lequel n'avait pas bougé depuis 2002. Elles mettent fin au traitement préférentiel accordé aux cigarettes détaxées, ce qui jouit d'un fort appui de la Société canadienne du cancer, de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et de l'Association médicale canadienne, qui ont toutes comparu devant nous. Certains ont tenté de faire valoir que la majoration du droit d'accise risquait d'aggraver la contrebande, mais les fonctionnaires du ministère ont minimisé ce risque.

Part 3 also proposes to amend other acts, allowing CRA to give feedback to the Financial Transactions and Reports Analysis Centre, which is Canada's financial intelligence unit, regarding the usefulness of information FINTRAC provides. It extends the reporting of electronic fund transfers over $10,000 to allow CRA to also receive that information rather than just FINTRAC.

La partie 3 modifie d'autres lois, ce qui permettra à l'ARC de fournir des commentaires au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, qui est l'unité du renseignement financier au Canada, sur l'utilité des renseignements fournis par le CANAFE. Cela englobe la déclaration des transferts de fonds électroniques de plus de 10 000 $ pour permettre à l'ARC de recevoir aussi ces renseignements, plutôt que seulement le CANAFE.

Moving to Part 4, amendments to the Customs Tariff will effectively make permanent an ongoing temporary exemption on mobile offshore drilling units, which was first established in 2004. In other words, it was continual; they repeated it year after year, and now it has become permanent. It is very much supported, I must say, by the Canadian Association of Petroleum Producers, who was both supportive and very pleased with the change inasmuch as it allowed them to do their forward planning more effectively.

La partie 4 modifie le Tarif des douanes. Elle rend permanente une exemption actuellement temporaire qui s'appliquait aux unités mobiles de forage au large, qui avait été établie en 2004. Autrement dit, c'était une exemption continue, qui se répétait d'une année à l'autre. Elle est maintenant permanente. Cette mesure reçoit l'appui réel, je dois le préciser, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qui en est très heureuse, vu qu'elle lui permettait une planification plus efficace.

Part 6, Division 2 related to amendments to the Bank of Canada Act and the Canada Deposit Insurance Corporation Act, and it authorized the Bank of Canada to provide banking services to CDIC rather than the chartered banks.

La section 2 de la partie 6 modifie la Loi sur la Banque du Canada et la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et elle autorise la Banque du Canada, plutôt que les banques à charte, à fournir des services bancaires à cette société.

Part 6, Division 3 was amendments to the Hazardous Products Act. This implements the globally harmonized system of classification and labelling, and brings us in line with most of our trading partners, particularly the EU and the U.S.

La section 3 de la partie 6 modifie la Loi sur les produits dangereux. Elle met en œuvre le système général de classification et d'étiquetage, ce qui nous met au diapason de nos partenaires commerciaux, particulièrement l'Union européenne et les États-Unis.

I would be neglectful if I did not draw to the committee's attention the very strong views indicated by Senator Campbell, who asked whether the food sector could be overregulated by these changes. In particular, Senator Campbell seemed particularly concerned about the example used of flour being explosive, since — and I'm quoting him directly — "if you grind anything fine enough, toss in a spark, it will explode." He wondered if it was a concern why it was not included under the

Je ne voudrais pas omettre de signaler au comité les opinions très tranchées du sénateur Campbell, qui a demandé si le secteur alimentaire ne serait pas réglementé à outrance du fait de ces modifications. Il a semblé particulièrement préoccupé par le fait qu'on a, par exemple, qualifié la farine d'explosive, puisque — d'après lui — toute matière moulue à un degré suffisant de finesse qu'on projette au contact d'une étincelle explose. Il se demandait s'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter du fait que ce produit n'était

workplace safety act as opposed to labelling hazardous products, which — and again I quote Senator Campbell — "makes no sense."

Officials, however, emphasized that all sectors would be consulted and that regulations were not about banning certain substances, such as flour, but about proper labelling and storage.

Part 6 was probably the least controversial of all. Division 4 was an amendment to the Importation of Intoxicating Liquors Act. It removes the federal restriction on importing beer and spirits from one province to another, and this is the last remnant of prohibition days in federal legislation. This follows up on Dan Albas's Bill C-311 from last session, which removed the federal restriction on wine. Again, I emphasize no one was opposed and there were no comments.

Part 6, Division 8, amendments to the Customs Act, extends the appeal of seizure deadline from 30 to 90 days; allows appeals to be filed directly with the minister, as opposed to line officers; and allows appeals to be filed electronically. It is meant to efficiently handle any questions relating to error and to avoid the appeal process for administrative oversights.

Part 6, Division 13, amendments to the Bank Act, deals with the regulation-making powers regarding derivatives and benchmarks. Although not specifically asked for by the Canadian Bankers Association, they were very much supportive.

Part 6, Division 19 amends the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. This was very important to members of the Banking Committee. As you may recall, the Banking Committee undertook a major review of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist finance regime, tabling its report last year in March. That report resulted in 18 policy recommendations to government.

The amendments contained in Bill C-31 reflect much of our report — if not an exact wording, at least I would use the word "thematically" — by capturing more at-risk sectors within the list of reporting entities, increased information-sharing within the regime, increased accountability of the regime, and more of a focus on risk-based approaches to combat money laundering and terrorist financing.

The amendments extend the list and types of reporting entities to include virtual casinos, foreign money service bureaus and virtual currency exchanges; strengthen customer identification and due diligence using a risk-based approach; streamline

pas visé par la loi sur la sécurité du travail, plutôt que par l'étiquetage des produits dangereux, ce qui, pour le citer encore, n'a aucun sens.

Les fonctionnaires, toutefois, ont souligné le fait que tous les secteurs seraient consultés et que les règlements ne visaient pas l'interdiction de certaines substances comme la farine, mais leur bon étiquetage et leur bon entreposage.

La partie 6 était probablement la partie la moins controversée de toutes. Sa section 4 modifiait la Loi sur l'importation des boissons enivrantes. Elle supprime le dernier vestige de l'époque de la prohibition dans la législation fédérale, l'interdiction d'importer de la bière et des spiritueux d'une province à l'autre. Elle fait suite au projet de loi C-311 de M. Dan Albas, qui, à la dernière session, supprimait l'interdiction fédérale visant le vin. Encore une fois, je souligne le fait que personne n'y est opposé et qu'aucune observation n'a été formulée.

La section 8 de la partie 6 modifie la Loi sur les douanes, en prolongeant de 30 à 90 jours le délai de présentation d'une demande de révision d'une saisie; elle permet de présenter directement au ministre les demandes de révision, plutôt qu'à un agent de la hiérarchie; et elle en autorise la présentation par voie électronique. Cela vise à traiter efficacement toute question relative à une erreur et à éviter le processus de demande de révision pour des erreurs administratives.

La section 13 de la partie 6 modifie la Loi sur les banques et porte sur le pouvoir de réglementer lié aux instruments dérivés et aux indices de référence. Elle est vraiment bien accueillie par l'Association des banquiers canadiens qui, cependant, ne l'a pas expressément demandée.

La section 19 de la partie 6 modifie la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. C'était une modification très importante pour les membres du Comité des banques. Comme vous pourrez vous le rappeler, ce comité a entrepris un examen important du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, dont il a déposé le rapport en mars de l'année dernière. Ce rapport a amené la formulation de 18 recommandations stratégiques au gouvernement.

Les modifications que renferme le projet de loi C-31 sont en grande partie fidèles à notre rapport — sinon au mot près, du moins thématiquement —, grâce à l'inscription d'un plus grand nombre de secteurs à risque dans la liste des entités déclarantes, à la communication accrue de renseignements à l'intérieur du régime, à la responsabilisation accrue du régime et à l'insistance accrue sur des méthodes axées sur le risque pour combattre le blanchiment de l'argent et le financement des activités terroristes.

Les modifications élargissent la liste et le nombre de types d'entités déclarantes aux casinos virtuels, aux entreprises de services monétaires étrangères et aux services de change de monnaies virtuelles; elles renforcent les obligations concernant la

compliance and monitoring; strengthen information-sharing amongst regime partners; and strengthen the government's ability to deal with high-risk states and entities.

vérification de l'identité des clients et le recours à des procédures de diligence raisonnable au moyen d'une méthode fondée sur l'évaluation du risque; elles rationalisent le respect de la loi et la surveillance, elles renforcent la communication de renseignements entre partenaires du régime; elles augmentent les pouvoirs du gouvernement quant à sa conduite à tenir avec les États et les entités qui présentent un risque élevé.

I would like to particularly draw the committee's attention to the testimony of Mr. David Murchison, Director, Financial Sector, Department of Finance Canada, who said, and I quote, "We have closely taken your report" — he's referring to the Banking Committee report of last year — "and I have to say it challenged us in a number of areas, and these amendments benefit from the work that you have done."

J'attire particulièrement l'attention du comité sur le témoignage de M. David Murchison, directeur au Secteur financier du ministère des Finances du Canada, qui a dit que son organisation avait attentivement lu notre rapport, celui de l'année dernière, qui l'avait stimulée à plus d'un titre et que les modifications s'inspiraient en bien de notre travail.

Officials further added that some of the committee's other recommendations would appear in forthcoming regulation, as opposed to the legislation now before us.

Des fonctionnaires du ministère ont ajouté que, en plus du projet de loi à l'étude, des règlements à venir donneraient suite à d'autres recommandations du comité.

On balance, the Banking Committee was pleased that the efforts being made are at least in part a response to the review of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, and we look forward to seeing more positive amendments in the future.

Tout compte fait, le Comité des banques est heureux que les efforts répondent en partie à son examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et il attend avec impatience d'autres modifications concrètes.

Part 6, Division 22 is amendments to the Softwood Lumber Products Export Charge Act. This clarifies how payments to the provinces are to be determined. Currently, the federal government collects and remits payments due to the provinces, minus any costs incurred by the federal government. The federal government, of course, handles these matters because of the agreement on softwood lumber is between Canada and the United States or, in other words, between Ottawa and Washington. These changes would allow federal costs to be carried forward and recovered in the future when a payment is to be made to a province.

La section 22 de la partie 6 modifie la Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre. Elle clarifie le mode de calcul des paiements faits aux provinces. Actuellement, l'administration fédérale reçoit les paiements dus aux provinces et les leur remet, moins les frais qu'elle a encourus. Bien sûr, elle s'en occupe, parce que l'accord sur le bois d'œuvre a été conclu entre le Canada et les États-Unis, autrement dit, entre Ottawa et Washington. Ces modifications permettraient le report des frais fédéraux et leur recouvrement ultérieur, quand un versement doit être fait à une province.

Part 6, Division 24 is amendments to the Protection of Residential Mortgage or Hypothecary Insurance Act and the National Housing Act and allows regulations to be made prohibiting the use of government-insured mortgages as collateral in securitization vehicles not sponsored by CMHC. This will apply to existing as well as new mortgages.

La section 24 de la partie 6 modifie la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et la Loi nationale sur l'habitation et elle permet la prise de règlements interdisant d'utiliser des prêts hypothécaires assurés par le gouvernement à titre de sûreté relativement à des instruments de titrisation non parrainés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La modification s'applique aux hypothèques existantes et aux hypothèques à venir.

I would now like to focus on the two items that stimulated more than a little debate at committee.

Je vais maintenant attirer votre attention sur deux points qui ont stimulé passablement le débat dans notre comité.

The first is Part 6, Division 14, which contains amendments to the Insurance Companies Act. In effect, this part expands the Governor-in-Council's and affects the minister's authority to make regulations in respect of the demutualization of federal property and casualty insurance companies, including the process preceding a special meeting of eligible policyholders, the limitation on the ownership of shares of a converted company and the involvement of a court in a demutualization process. It

Il s'agit d'abord de la section 14 de la partie 6, qui modifie la Loi sur les sociétés d'assurances. En effet, elle élargit le pouvoir du gouverneur en conseil et modifie celui du ministre pour la prise de règlements concernant la démutualisation des sociétés d'assurance multirisques de ressort fédéral, y compris le processus précédant une réunion spéciale des titulaires admissibles de polices d'assurance, la limitation de la propriété des actions dans une société convertie et l'intervention du tribunal dans le processus de

does not allow P & C companies to demutualize immediately upon the passage of this bill.

Appearing at committee on May 1, the Minister of Finance indicated that the government is currently preparing draft regulations, and Finance officials emphasized that passage of the legislation is necessary to allow the government to publish those draft regulations and to engage in consultation with the industry.

Let me begin by saying that no one, witnesses or otherwise, questioned the right of a mutual company to demutualize. The issue that generated the debate was what to do with any surplus held by the mutual company that wished to demutualize.

As an example, Economical Insurance, based in Waterloo, Ontario, one of the largest mutual insurance companies in Canada, has a surplus estimated at approximately $1.6 billion. Presently, the company has 943 mutual policyholders, many of whom have ties to the company, such as employees or insurance brokers who sell for Economical, compared to the roughly 800,000 regular policyholders. Some groups fear that the surplus might only get distributed amongst the mutual policyholders.

Some witnesses, such as the Co-operators group and the Canadian Association of Mutual Insurance Companies, felt that surpluses are communal property and, as such, should be treated by reinvesting that money in either the mutual industry as a whole, such as promoting the establishment of new mutual companies, or in the community by way of grants or charitable gifts.

In addition, Economical Insurance, who first announced their intent to demutualize in 2010, stated that it is their understanding that the regulations will require a larger sharing of surplus than just amongst the mutual policyholders.

Senator Bellemare, in her well-prepared speech delivered last Tuesday in the Senate, shared her personal concerns about the distribution of the surplus and her preference to deal with the issue in legislation rather than regulation. But I, again, refer to the testimony of the minister who said, "The government will develop a framework and initiate stakeholder consultations." This was followed by officials who committed to provide, "a transparent and orderly demutualization process . . . that . . . should provide for fair and equitable outcomes . . ."

Colleagues, rest assured the Banking Committee will be keeping an eye on this to ensure that this is so.

The second section that generated debate was Part 6, Division 25, which amends the Trade-marks Act. This relates to three treaties the government seeks to ratify — the Madrid

démutualisation. Elle n'autorise pas la démutualisation immédiate des sociétés d'assurance multirisques après l'adoption du projet de loi.

Comparaissant devant le comité, le 1er mai, le ministre des Finances a dit que le gouvernement préparait actuellement un projet de règlement, tandis que les fonctionnaires du ministère des Finances ont insisté sur le fait que la loi devait être adoptée pour autoriser le gouvernement à publier ce projet de règlement et pour s'engager dans une consultation avec l'industrie.

Permettez-moi de préciser d'abord que personne, ni témoin ni autre intervenant, n'a contesté à une société mutuelle le droit de se démutualiser. Le ferment du débat était le devenir des surplus de la mutuelle qui souhaitait se démutualiser.

Par exemple, la société Economical Insurance, dont le siège était à Waterloo, en Ontario, l'une des plus importantes sociétés mutuelles d'assurance du Canada, avait accumulé un surplus estimé à 1,6 milliard de dollars. Actuellement, cet assureur compte 943 titulaires d'un contrat d'assurance mutuelle, dont beaucoup ont des liens avec elle, par exemple des employés ou des courtiers d'assurance qui vendent ses produits, par rapport, en gros, à 800 000 assurés ordinaires. Certains groupes craignent que le surplus ne soit réparti qu'entre ces titulaires de police d'assurance mutuelle.

Des témoins, comme le Groupe Co-operators et l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, ont estimé que les surplus constituent un bien collectif et que, à ce titre, on devrait les réinvestir, soit dans le secteur mutuel, dans son ensemble, par exemple dans la promotion de la création de mutuelles d'assurance, soit dans la communauté, sous forme de subventions ou de dons de charité.

De plus, Economical Insurance qui a annoncé pour la première fois son intention de se démutualiser en 2010 a déclaré que, d'après ce qu'elle comprenait, le règlement exigera un partage élargi des surplus plutôt que seulement entre les titulaires de polices d'assurance mutuelle.

La sénatrice Bellemare, dans un discours bien préparé prononcé mardi dernier au Sénat, a exprimé ses craintes personnelles quant à la répartition du surplus et sa préférence pour une loi, plutôt qu'un règlement, pour résoudre le problème. Mais, encore une fois, je renvoie au témoignage du ministre qui a dit que le gouvernement élaborera un cadre et qu'il entreprendra des consultations avec les parties intéressées. Il a été suivi par ses adjoints, qui se sont engagés à assurer un processus de démutualisation transparent et ordonné qui devrait donner des résultats justes et équitables.

Chers collègues, soyez assurés que le Comité des banques gardera l'œil ouvert pour s'assurer que ce soit bien le cas.

La deuxième cause de débat a été la section 25 de la partie 6, qui modifie la Loi sur les marques de commerce. Elle se rapporte à trois traités que le gouvernement cherche à ratifier — le

protocol, the Singapore treaty and the Nice agreement, certainly beautiful places, I suspect, to visit as well. The key issue is the elimination of the declaration of use form.

The majority of testimony received in person and in writing reflected a fear that the elimination of the declaration of use form would fundamentally alter the principle of use-based trademarks in Canada. Others expressed that simple registration, without any declaration of intended use, would lead to increased "trolling," where someone registers a trademark not intending to use it but with the goal of selling it at an inflated price to someone who will actually use it sometime in the future.

In a written response following the strong testimony against the amendments, officials from the Department of Industry clarified that the elimination of the declaration of use form is administrative in nature only and is meant to reduce the burdens and costs in registering a trademark and should not affect in any way the principle of use-based trademarks. They added that the existing form has no requirement to be verified by anyone and can simply be attested to by a lawyer, resulting in extra costs, and that often the courts pay little or no attention to the declaration form but rather the actual usage of the trademark.

Senators were unanimous in their desire to see the continuation of the principle of use-based trademarks. Senator Massicotte stated in committee that the issue is a very complex one and that, while the government should be aware of the issue, there was no reason to delay the legislation.

I would add that given the prompt follow-up from the department officials regarding the elimination of the declaration of use form, I am certain that the government has been following the deliberations of the committee and are well aware of the issue.

That concludes my remarks, Mr. Chair, and it will be a pleasure to turn the floor over to the deputy chair, Senator Hervieux-Payette.

[*Translation*]

Hon. Céline Hervieux-Payette, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, as an individual: A number of you are certainly aware of the various speeches given on these controversial topics by members of our committee.

I would still like to add a comment about money laundering in the light of our report. One matter remained pending, the matter of real time, and this concerns one of our members. When an illegal act is suspected, up to 30 days can go by before any action can be taken.

protocole de Madrid, le traité de Singapour et l'accord de Nice, des endroits qui, je pense, sont certainement intéressants à visiter. La pierre d'achoppement est l'élimination de l'obligation de déclarer l'emploi de la marque de commerce.

La majorité des témoignages et des mémoires exprimaient la crainte que l'élimination de cette obligation ne change radicalement le principe des marques de commerce fondées sur l'emploi au Canada. D'autres ont exprimé la crainte que le simple enregistrement, sans déclaration d'emploi prévu, ne conduise à cette pratique par laquelle on enregistre une marque de commerce sans avoir l'intention de l'employer, uniquement dans l'espoir de la vendre à prix gonflé à un utilisateur ultérieur.

Dans une réponse écrite qui a suivi le témoignage tranché contre les modifications, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie ont précisé que l'élimination de l'obligation est une mesure purement administrative, qui vise à réduire la paperasse et les coûts d'enregistrement d'une marque de commerce, ce qui ne devrait aucunement influer sur le principe des marques de commerce fondées sur l'emploi. Ils ont ajouté que le formulaire en vigueur n'avait besoin d'être vérifié par personne et pouvait simplement avoir l'attestation d'un avocat, ce qui entraînait des coûts supplémentaires et que, souvent, les tribunaux ne prêtaient presque pas attention au formulaire mais plutôt à l'emploi réel de la marque de commerce.

Les sénateurs étaient unanimes dans leur désir de maintenir le principe de la marque de commerce fondée sur l'emploi. Le sénateur Massicotte a déclaré en séance que la question était très complexe et que, alors que le gouvernement devait être au courant du problème, il n'y avait aucune raison de retarder l'adoption du projet de loi.

J'ajouterais que la réaction rapide des fonctionnaires du ministère concernant l'élimination du formulaire de déclaration d'emploi me convainc que le gouvernement a suivi les délibérations du comité et qu'il est bien informé de la nature du problème.

Cela conclut mes remarques, monsieur le président, et je suis heureux de céder la parole à la vice-présidente du comité, la sénatrice Hervieux-Payette.

[*Français*]

L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P., vice-présidente, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à titre personnel : Plusieurs d'entre vous avez certainement pris connaissance des différents discours prononcés par des membres de notre comité au sujet de ces questions controversées.

J'aimerais tout de même ajouter un commentaire en ce qui a trait au blanchiment d'argent et concernant notre rapport. Une question est restée en suspens, celle du temps réel, et cela inquiète un de nos membres. Lorsqu'on soupçonne une action illégale, il peut s'écouler jusqu'à 30 jours avant que l'on puisse agir.

As everything is done electronically, the member in question and I are of the same opinion that there would be more success, right at the very second the money is transferred, if the Canada Revenue Agency had the systems — and computer systems to trace back those suspect transactions can surely be put in place.

Those who have read the report are well aware that, currently, we are talking about an amount of $100 billion to $170 billion that has been laundered and that less than $50 million has been recovered in the last five years. So the system is not working. I am not saying that the proposal in the bill does not work, but, according to the recommendations of the committee, the requirement for real-time operation is absolutely essential. Second, better coordination between the various players is required, and a number of government players are involved. So, yes, we are happy, as my chair says, but happy in moderation, in my view and the view of my colleagues. I feel that we could go further to put controls into place.

As for Senator Bellemare's remarks, where we see eye to eye the most is in the matter of demutualization. I have to point out to you that the way of settling this matter fairly and equitably concerns us because the minister has not equipped himself with any specific powers. Perhaps the scope can be very broad in common law, but I do not believe that, in our hybrid system — a marriage of the civil code and common law — that would be accepted. There will be a court challenge because we are talking about more than $1 billion. So we are getting into millions of dollars in legal fees and several decades of delay. That will hurt all the policy holders.

There is a reason why they have accumulated such a large surplus: the company has been in existence for more than 100 years and has put an enormous amount of time into building up those reserves. Let us make an assumption. The company insures farmers mainly, because normal insurance companies were not available to insure farmers, who therefore equipped themselves with the means to protect themselves against perils. The problem is that, if an incredible drought or devastating floods were to occur and extraordinary amounts of compensation had to be paid out by the insurance companies — they insured their harvests against those perils — thousands of farmers could be in difficulty and the government would have to intervene. We have received no assurances at all from Economical Mutual, not even any information on the way the surplus is going to be distributed. We have simply been offered words of reassurance, but no actions that reassure us. I believe that we could have been reassured as to the means, but we have received no assurance about whether the 943 people in privileged positions could be sharing the jackpot.

Comme tout se fait électroniquement, le membre en question et moi-même partageons l'opinion que, une fois les sommes d'argent transférées, à la seconde près, si l'Agence du revenu du Canada disposait de systèmes — et les systèmes informatiques pour retracer ces transactions suspectes peuvent sûrement être mis en place —, on aurait plus de succès.

À l'heure actuelle, ceux qui ont lu le rapport savent bien que l'on parle d'une somme d'argent de 100 à 170 milliards de dollars de blanchiment d'argent et que moins de 50 millions de dollars ont été récupérés au cours des cinq dernières années. C'est donc un système qui ne fonctionne pas. Je ne dis pas que ce qui est proposé dans la loi ne fonctionne pas, mais en ce qui a trait aux recommandations du comité, cette obligation de fonctionner en temps réel, premièrement, est absolument essentielle. Deuxièmement, il faut une meilleure coordination entre les différents joueurs, et de nombreux joueurs du gouvernement sont impliqués dans ce dossier. Alors, oui, on est heureux, comme dit mon président, mais modérément, en ce qui me concerne, et en ce qui concerne mes collègues. Je pense qu'on pourrait aller plus loin pour effectuer un contrôle.

Au sujet des propos de la sénatrice Bellemare, là où l'on se rejoint le plus, c'est concernant la question de la démutualisation. Je dois quand même vous signaler le fait que la manière d'arriver à régler de façon juste et équitable cette question nous préoccupe, parce que le ministre ne s'est pas donné des pouvoirs précis. Peut-être que dans le domaine de la common law on peut avoir une portée très large, mais je ne crois pas que, dans notre système hybride — un mariage entre code civil et common law —, cette mesure sera acceptée. Il y aura contestation devant les tribunaux, parce qu'on parle d'une somme de plus d'un milliard de dollars. Aussi, on s'embarque dans des frais juridiques représentant des millions de dollars et des délais de plusieurs dizaines d'années. Cela nuira donc à tous les détenteurs.

Il y a une raison pour laquelle ces gens ont accumulé un surplus aussi important : la compagnie existe depuis plus de 100 ans et a mis énormément de temps à bâtir cette réserve. Faisons une supposition. Cette compagnie assure surtout les agriculteurs, parce que les compagnies d'assurance habituelles n'étaient pas disponibles pour assurer les agriculteurs et ils se sont donné les moyens de se protéger contre des sinistres. Le problème, c'est que s'il y avait une sécheresse incroyable ou encore des inondations de très grande envergure, et que des compensations extraordinaires devaient être octroyées par ces compagnies d'assurance — ils se sont assurés contre ce risque pour leurs récoltes —, il pourrait y avoir des milliers d'agriculteurs en difficulté, et le gouvernement serait obligé d'intervenir. D'aucune façon, de la part de la compagnie Economical Mutual, nous n'avons obtenu l'assurance ou même des renseignements sur la façon de distribuer les surplus. On nous a tout simplement dit des paroles rassurantes, mais on ne nous a fait part d'aucun moyen pour nous rassurer. Je pense que c'est du point de vue des moyens que nous aurions pu être

I have personally worked in insurance and I am all the more concerned because this sector might actually need to have more reserves set aside. Private companies that are not cooperatives have not come into the market and it must be because the risk is higher. I think the protection should be kept; right now, I am sure of that and I will not be voting in favour of that division for the simple reason that it is *ultra vires*.

As for the division on trademarks, I have dealt with trademarks in my professional life. Like my colleagues, I have taken the time to read all the correspondence. I would like to point out two things; we heard about consultations, but no consultations were held on the new measures that have been passed. In other words, the entire private sector was informed of these measures, but has never heard discussions about them, has never discussed them with the Department of Finance. They were just dumped on them when the budget was announced.

After we did the research and read the government's documents, we assumed — even though we had no definite confirmation — that this had to do with the Canada-Europe free trade agreement. We know that the U.S. combines all the agreements that it promises to honour, but it has kept the registration measure to make sure, at the same time, that it keeps the use of trademarks. The Americans therefore have a hybrid system when they sign agreements.

One of the most important things that I was able to remember is their wish to enter into international agreements. That does not apply to our Canadian industry. Only large corporations will try to register their trademarks in 130 countries. There are costs associated with doing so and they are very high.

If small and medium-sized businesses develop a Canadian market, for instance, and their product is accessible in France, they will only take one step, so that they are protected in France. They will not sign all those agreements.

I am not at all opposed to signing agreements and although our officials have insisted on assuring us that these are just administrative measures, I do not think that all the representatives from all areas of the private sector have come to tell us stories. They are on the front lines. The costs with which they are threatened concern them a great deal. These are companies operating in all sectors.

As a result, if we impose a measure on all sectors that, at the end of the day, will have a negative impact on them, I do not understand why, based on the budget, the government would continue to ignore the method that was working, which is registering trademarks and commit to using it. For all intents and

rassurés, mais nous n'avons reçu aucune assurance au sujet du fait que les 943 personnes privilégiées pourraient se partager la grande cagnotte.

En ce qui me concerne, ayant œuvré dans le domaine des assurances, je suis d'autant plus inquiète parce que, également, en termes de réserves, peut-être que ce secteur a effectivement besoin de détenir de plus grandes réserves. Si toutes les compagnies privées qui ne sont pas des coopératives n'ont pas envahi ce marché, ce doit être parce que le risque est plus élevé. Je pense que la protection devrait rester; à l'heure actuelle, je suis convaincue de cela et je ne voterai pas en faveur de cette section pour la raison très simple que c'est *ultra vires*.

En ce qui concerne la section sur les marques de commerce, c'est un secteur que j'ai touché dans ma vie professionnelle. J'ai pris le temps, comme mes collègues, de lire toute la correspondance. Je veux signaler deux faits; on nous a parlé de consultation, mais aucune consultation n'a été menée sur les nouvelles mesures adoptées. Autrement dit, tout le secteur privé qui a été informé de ces mesures n'en avait jamais entendu parler, n'en avait jamais discuté avec le ministère des Finances. C'est tombé sur leur tête lors du budget.

Après avoir effectué de la recherche, on a supposé — même si on n'a pas eu de confirmation absolue — à la lecture de la documentation du gouvernement, que c'était relié à l'Accord de libre-échange Canada-Europe. On sait que le système américain conjugue toutes les ententes que l'on s'engage à respecter, mais qu'il a gardé la mesure d'enregistrement pour s'assurer, en même temps, de l'usage de la marque de commerce. Les Américains ont donc un système hybride, à savoir qu'ils ont signé les ententes.

L'une des choses les plus importantes que j'ai pu retenir, c'est le fait de vouloir adhérer aux ententes internationales. Cela ne s'applique pas à notre structure industrielle canadienne. Il y a seulement les grandes entreprises qui chercheront à enregistrer leurs marques de commerce dans 130 pays. Il y a des coûts reliés à cela, et c'est extrêmement dispendieux.

Donc, si les petites et moyennes entreprises développent un marché, par exemple, canadien, et que leur produit est accessible en France, elles ne prendront qu'une seule mesure pour se protéger en France. Elles n'adhéreront pas à toutes ces ententes.

Je ne m'oppose pas du tout au fait que l'on signe ces ententes, mais je ne pense pas que, malgré nos fonctionnaires qui ont tenu à nous assurer que ce ne sont que des mesures administratives, tous les représentants du secteur privé, de tous les secteurs, sont venus nous raconter des histoires. Ils sont au cœur de l'actualité. Les coûts dont ils sont menacés les préoccupent énormément. Ce sont des entreprises qui œuvrent dans tous les secteurs.

Donc, si on impose à tous les secteurs une mesure qui, en fin de compte, leur est défavorable, je ne comprends pas pourquoi, selon le budget, on continuerait de ne pas respecter la méthode qui fonctionnait, à savoir enregistrer la marque et s'engager à l'utiliser. À toutes fins utiles, je ne pense pas que nous aurions

purposes, I do not think we would have any problems with our trading partners. We would keep our promise and sign the agreements, but, at the same time, we could keep our method.

In this context, there is also a legal problem for the countries that use common law and those that use civil law. Europe mainly uses civil law, and precisely because of our Canadian legal structure, we can manage to address major issues, in the same way as we deal with provincial-federal jurisdictions.

To sum up, I think Senator Bellemare simply suggested that some clauses be dropped, if I may say so, or that the issue be at least examined. As a result, in this case, I think the government has not done all it could with this amendment, which, for all intents and purposes, will not be in the best interests of Canadian businesses.

The Chair: Thank you very much. It seems that there are a few measures that we have to discuss. I will start with Senator Bellemare.

Senator Bellemare: I have a few questions and clarifications related to Senator Hervieux-Payette's remarks. I will ask all the questions and you can answer them in any order you like.

You said that Division 14 is *ultra vires*. Could you elaborate on that?

Now, as for Division 25, I might start by saying what my thoughts are on that. The reason why I strongly focused on this division in the Senate is that we did a pre-study on this bill, which is at third reading in the other place. So Minister Moore and Minister Oliver still have time to do something.

The government stated that it does not want to deal with administrative measures, but these measures are administrative. If they do not want to withdraw the clauses from this division, which deal with sections 16, 30 and 40 of the Trade-marks Act, they could at least make an official announcement that they will hold discussions with those opposed to making adjustments. In fact, the people who appeared before you are asking for adjustments to the procedure to ensure that the declaration of use, which is supposed to remain in our bill, be recognized as such. At any rate, if this whole thing is an administrative matter, I think there is a way to organize ourselves to reassure everyone. That was my vision when I sounded the alarm on the issue.

You seem to be saying that there is a connection between Division 25 and the signing of the agreement with Europe. However, the department clearly says that there is no connection between the signing of the Canada-Europe agreement and the Trade-marks Act.

There is no connection, but I would like to know why you said that.

des problèmes avec nos partenaires commerciaux. Nous tiendrions notre parole de signer les ententes, mais en même temps, nous pourrions conserver notre méthode.

En ce sens, il y a aussi un problème juridique entre les pays qui ont adopté la common law et ceux qui adhèrent au droit civil. L'Europe fonctionne majoritairement selon le droit civil, et c'est justement à cause de notre structure juridique canadienne qu'on peut en arriver à affronter des problèmes très importants, puisqu'on tombe dans des juridictions provinciales-fédérales.

Si je résume cette question, je pense que la sénatrice Bellemare a tout simplement suggéré qu'on abandonne certains articles, si je peux me permettre, ou en tout cas, qu'on étudie cette question. Ainsi, dans ce cas, je trouve que le gouvernement n'a pas été jusqu'au bout pour faire cette modification qui, à toutes fins utiles, ne sera pas dans l'intérêt des entreprises canadiennes.

Le président : Merci beaucoup. Il semble qu'il y ait quelques mesures dont nous devons discuter. Je vais commencer avec la sénatrice Bellemare.

La sénatrice Bellemare : J'ai quelques questions et des précisions à apporter aux propose de la sénatrice Hervieux-Payette. Je vais poser toutes mes questions et vous y répondrez dans l'ordre qu'il vous plaira.

Vous avez dit que la section 14 était *ultra vires*. J'aimerais que vous nous en disiez davantage à ce sujet.

Maintenant, quant à la section 25, je vais commencer peut-être par préciser ma pensée par rapport à cela. La raison pour laquelle j'ai fortement souligné cette section au Sénat, c'est qu'on a fait une étude préalable de ce projet de loi, qui en est à la troisième lecture à l'autre endroit. Il est donc encore temps pour les ministres Moore et Oliver de faire quelque chose.

S'ils ne veulent pas retirer les articles de cette section qui ont trait aux articles 16, 30 et 40 de la Loi sur les marques de commerce, compte tenu du fait que le gouvernement affirme qu'il ne veut pas prendre des mesures purement administratives, étant donné que ce sont des mesures administratives, ils pourraient au moins annoncer officiellement qu'ils vont entreprendre des discussions avec ceux qui s'y opposent pour trouver des ajustements. En fait, ce que demandent ceux qui ont comparu devant nous, ce sont des ajustements à la procédure pour faire en sorte que la déclaration d'emploi, qui est censée demeurer dans notre projet de loi, soit reconnue en tant que telle. En tout cas, si tout cela est administratif, je pense qu'il y a moyen de s'organiser pour rassurer tout le monde. C'était ma vision quand j'ai sonné l'alarme à ce sujet.

Vous semblez dire qu'il y a un lien entre la section 25 et la signature de l'entente avec l'Europe. Mais ici, le ministère dit clairement qu'il n'y a aucun lien entre la signature de l'entente Canada-Europe et la Loi sur les marques de commerce.

Il n'y a pas de lien, mais je voulais savoir pourquoi vous disiez cela.

Senator Hervieux-Payette: I will answer your first question about the *ultra vires*. The powers that the minister would give himself must be specified in the legislation. You cannot make regulations if you cannot attach them to provisions in the legislation. Since they are not in the legislation, there is a legal gap. I said "*ultra vires*," but it might just be a legal gap, which is just as important. I may have not used the correct term, but the minister must act according to the powers that are clearly set out in his legislation.

As for Division 25, "Administrative measures," since I have been on the Standing Joint Committee on Scrutiny of Regulations for more than 10 years, the regulations must also be connected to a bill. Since it does not say in the legislation that agreements will be signed while keeping the current system — I mean, even though we may have negotiated *ad nauseam* with the private sector, we cannot go beyond what the legislation states. In this case, the legislation is silent on the issue of keeping the declaration of use and the registration.

I think it is important for this to remain in the legislation. It protects our businesses and any trademarks that they develop.

My colleague was talking earlier about registering names and then creating a business. I think that is not at all the objective of a trademark registry. There is of course a cost to maintaining trademarks, and also ways to have access to them. It is extremely complex, especially for small and medium enterprises. We know that new products, innovation, need new trademarks. This concerns me.

You also asked me why I alluded to legal problems. I got my information in the government report on the free trade negotiations, where this is referred to in a specific way. It is not because I sit on the Finance Committee and on the Banking Committee that I do not read other official government documents. In that document, you can see that trademarks are included in the Canada-Europe accord negotiations.

I therefore concluded that if we amended the act, this would be directly related to that issue, because nothing else has changed with regard to trademarks.

I can understand that there is a rationale. You should know that one of the treaties has been in force for 20 years and we have not signed on to it; we could have, that would not have hurt. What is important at this time is that we preserve the system that protects our enterprises. In my opinion that is essential to ensure the viability of our businesses and of innovation.

Have I answered your questions?

Senator Bellemare: Yes.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vais répondre à votre première question sur le sujet de l'*ultra vires*. En ce qui concerne les pouvoirs que le ministre se donnerait, il faut qu'ils soient précisés dans la loi. On ne peut pas faire des règlements si on ne peut les rattacher à des articles de la loi. Comme les articles ne sont pas dans la loi, il y a un vide juridique. Je dis « *ultra vires* », parce que, finalement, c'est peut-être un vide juridique, mais c'est aussi important. Je n'ai peut-être pas utilisé le bon terme, mais il serait important que le ministre agisse selon des pouvoirs qui sont clairement édictés dans sa loi.

Quant à la section 25, « Mesures administratives », comme je siège au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation depuis plus de 10 ans, là encore, la réglementation doit se rattacher à un projet de loi. À partir du moment où on ne mentionne pas, dans la loi, que l'on va conclure des ententes tout en conservant le système actuel... Alors, quand bien même on aurait négocié *ad nauseam* avec le secteur privé, on ne pourrait pas aller au-delà de ce que la loi stipule. Ici, la loi ne se prononce pas sur la question de conserver la déclaration d'emploi et l'enregistrement.

Je pense qu'il est important que cela demeure dans la loi. Il s'agit d'une protection pour nos entreprises, et de la protection des marques de commerce que celles-ci vont développer.

Mon collègue parlait plus tôt d'inscrire des noms et d'en faire ensuite un commerce. Je pense que ce n'est pas du tout le but d'un registre des marques de commerce. Il faut savoir qu'il y a évidemment un coût pour entretenir les marques de commerce, et aussi des façons d'y avoir accès. C'est extrêmement complexe, surtout pour les petites et moyennes entreprises. On sait fort bien que les nouveaux produits, l'innovation, nécessitent de nouvelles marques de commerce. Cela m'inquiète.

Vous me demandez également pourquoi j'évoque des problèmes sur le plan juridique. J'ai puisé l'information dans le rapport du gouvernement sur les négociations des accords de libre-échange, où c'est écrit de façon précise. Donc, ce n'est pas parce que je siège au Comité des finances et à celui des banques que je ne lis pas d'autres documents officiels du gouvernement. Mais dans ce document, vous allez retrouver que les marques de commerce ont fait partie de la négociation dans l'accord Canada-Europe.

J'ai donc conclu que, si on modifiait la loi, c'était directement relié à cette question, parce qu'il n'y a pas d'autres choses qui ont changé par rapport aux marques de commerce.

Je peux comprendre qu'il y a une logique. Il faut savoir que l'un des traités est en vigueur depuis 20 ans et qu'on n'y avait pas adhéré; on aurait pu, cela n'aurait pas nui. Ce qui est important, c'est de conserver, à l'heure actuelle, le système qui protège nos entreprises. Je prétends que c'est essentiel pour assurer la viabilité de nos entreprises et de l'innovation.

Est-ce que cela répond à vos questions?

La sénatrice Bellemare : Oui.

[*English*]

The Chair: Senator Gerstein, do you have anything to add on those points?

Senator Gerstein: I do not. It was very well described.

The Chair: Senator Callbeck from Prince Edward Island is next.

Senator Callbeck: Thank you, Mr. Chair, and thank you for being here this morning. This is a very complicated issue, but I want to particularly zero in on Part 6, Division 14, because in my province we have the PEI Mutual Insurance Company. Now this was founded roughly 130 years ago, and it was founded mainly by four farmers in rural areas because they couldn't get insurance elsewhere, or if they did the premiums were sky high.

So, it's extremely important and they have a lot of policyholders in my province. Not only does it provide insurance, but it has a big presence in the community. It's out there giving money to all kinds of causes and, as well, it provides employment.

Of course, they would prefer that there's no legislation at all regarding the demutualization.

If the government insists, they really feel that a separate bill would be the way to go, because then you could really get into the nitty-gritty, rather than having to throw it into an omnibus bill with everything else in it.

But if this bill has to be amended, they have expressed concerns. The PEI Mutual Insurance Company was before the other place and they had a brief. The Canadian Association of Mutual Insurance Companies was before the Senate.

Basically you've covered off or mentioned their concerns on page 16, that if rules have to be established they must have super majority quorum approval thresholds. They feel the surplus is a common good — that surplus has been built up over years and years and years — and that it should remain in the mutual and insurance system, and that the issues regarding this should be resolved by elected officials and not by the courts.

I think that these are pretty fair requests, and I certainly agree with the concerns that they have expressed because I know how important the PEI Mutual Insurance Company is to our province. It's a section that I'm not going to be able to vote for.

On page 16, you talk about public consultations held in 2011 with the Department of Finance, they held them on this very issue. Do you know how extensive they were and what were the results?

Senator Gerstein: I can't respond to what they were in the past. Senator Hervieux-Payette, are you familiar with it?

[*Traduction*]

Le président : Sénateur Gerstein, avez-vous autre chose à ajouter?

Le sénateur Gerstein : Non. C'était très bien décrit.

Le président : La parole est à la sénatrice Callbeck, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Callbeck : Merci, monsieur le président et merci à vous d'être ici ce matin. C'est une question très complexe, mais je tiens à m'arrêter particulièrement à la section 14 de la partie 6, parce que, dans ma province, il existe une mutuelle d'assurance, la PEI Mutual Insurance, fondée il y a environ 130 ans, principalement par quatre agriculteurs qui ne pouvaient pas s'assurer ailleurs ou, sinon, moyennant des primes exorbitantes.

C'est donc une entreprise extrêmement importante, qui compte beaucoup d'assurés dans ma province. Non seulement elle vend de l'assurance, mais, aussi, elle est très présente dans la communauté. Elle subventionne toutes sortes de causes et, aussi, elle procure des emplois.

Bien entendu, ils préfèreraient qu'il n'y ait aucune loi sur la démutualisation.

Si le gouvernement insiste, ils estiment que cela devrait se faire dans un projet de loi distinct, car cela permettrait d'entrer dans les détails plutôt que de le faire dans le cadre d'un projet de loi omnibus contenant une panoplie de mesures.

Toutefois, s'il faut modifier ce projet de loi, ils ont exprimé des préoccupations. La PEI Mutual Insurance Company a témoigné devant un comité de la Chambre des communes et y a présenté un mémoire. L'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles a témoigné devant le Sénat.

Essentiellement, vous avez traité de leurs préoccupations ou les avez mentionnées à la page 18 : toute proposition de démutualisation fasse l'objet d'un quorum à majorité qualifiée et de seuils d'approbation. Ces organismes considèrent que les excédents d'une société mutuelle d'assurances multirisques sont un bien commun accumulé au fil de nombreuses générations qui devrait demeurer au sein du système des mutuelles d'assurances et que tout problème lié à une proposition de démutualisation soit résolu par des représentants élus et non pas des tribunaux.

Je pense que ce sont des demandes plutôt justes et je suis certainement d'accord sur les préoccupations qu'ils ont exprimées, car je pense que ces demandes sont plutôt justifiées. Je suis tout à fait d'accord avec eux par rapport aux préoccupations qu'ils ont exprimées, parce que je suis conscient de l'importance de la PEI Mutual Insurance Company pour notre province. Je n'appuierai donc pas l'adoption de cette section.

À la page 17, vous parlez de consultations publiques tenues en 2011 avec le ministère des Finances qui portaient sur cet enjeu précis. Avez-vous une idée de l'étendue et des résultats de ces consultations?

Le sénateur Gerstein : Je ne peux dire ce qu'il en était dans le passé. Sénatrice Hervieux-Payette, êtes-vous au courant?

Senator Hervieux-Payette: On the consultation, Senator Callbeck, I don't think we have heard that any extensive consultation was conducted prior to the changes. Also we have to know that we are dealing with one case and, normally when we pass a bill, it's supposed to apply to every other mutual. It would not just be for one, so that's why we want to have the framework clarified.

The conditions you're talking about should have been in the law. Like you say, for the super majority, it should be one of the conditions and there should be several conditions that allow them to take into account the fact that the surplus is a common good and how you distribute that. That's where the war will start, and that's why this section — the minister says "I will regulate," but he has no power to regulate because it's not in the bill. That's where I have some big concerns.

Senator Callbeck: I agree with you.

Was there any discussion in your committee about taking this out and putting it in a separate bill?

Senator Gerstein: I think that's for discussion of the Finance Committee, not for the Banking Committee. The Banking Committee really had the responsibility of reflecting testimony, much of what you have described yourself, to this committee, but I suspect the issue that you are raising about how it should be handled is something that will be dealt with by the Finance Committee.

Senator Callbeck: But did you have many witnesses that testified at your committee that brought this up?

Senator Hervieux-Payette: Can I answer that? Yes, we had many, but you have to understand, when we did prepare the report — some committees have made suggestions, recommendations and so on — it was agreed that we would report just on what we heard, not on our suggestions. What you are now suggesting is that we would have recommended removal, but there are zero recommendations in our report. We just took the facts of what we heard, and we had a pretty extensive list of witnesses on this subject matter. I would say the least — I would say for my own purpose — credible was the president of Economical who did not give us a real clear indication where she was going to go.

Senator Callbeck: Okay, thank you.

The Chair: Thank you. I'm looking at page 16. This is Part 14, demutualization. If I went back to the transcripts of your hearings, would I be able to find out what this public consultation that was held in 2011 comprised in relation to a proposed framework for demutualization?

La sénatrice Hervieux-Payette : Au sujet de la consultation, sénatrice Callbeck, je ne crois pas que nous étions au courant que de vastes consultations avaient eu lieu avant les modifications. En outre, il faut savoir que l'on traite d'un cas particulier, tandis que lorsque l'on adopte un projet de loi, il s'applique normalement à l'ensemble des sociétés mutuelles. Il ne s'applique pas seulement à l'une d'elles; c'est donc pour cette raison que nous voulons que le cadre soit mieux défini.

Les conditions dont vous parlez auraient dû être prévues dans la loi. Comme vous l'avez indiqué, le quorum à majorité qualifiée devrait être l'une des conditions et il devrait y avoir diverses conditions qui tiennent compte du fait que les excédents sont un bien commun et de la façon de les répartir. Cela entraînera de graves conflits, et c'est pourquoi cette section... Le ministre dit qu'il va le réglementer, mais il n'a pas ce pouvoir parce que ce n'est pas inscrit dans le projet de loi. Cela me préoccupe énormément.

La sénatrice Callbeck : Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Votre comité a-t-il discuté de la possibilité de retirer cet élément pour en traiter dans un projet de loi distinct?

Le sénateur Gerstein : Je pense que cette discussion relève du Comité des finances et non du Comité des banques. Essentiellement — comme vous l'avez vous-même indiqué — le Comité des banques a le mandat de transmettre les témoignages à ce comité, mais pour ce qui est de l'enjeu que vous soulevez, soit de savoir comment la question devrait être abordée, je crois que cela relève du Comité des finances.

La sénatrice Callbeck : Toutefois, les témoins que vous avez entendus au comité ont-ils été nombreux à exprimer cette préoccupation?

La sénatrice Hervieux-Payette : Puis-je répondre à cette question? Oui, ils étaient nombreux, mais vous devez comprendre que lorsque nous avons préparé le rapport — certains comités ont fait de suggestions, des recommandations, et cetera —, nous avons convenu de faire rapport de témoignages seulement et de ne pas présenter de recommandations. Vous laissez maintenant entendre que nous avons recommandé le retrait, tandis que notre rapport ne contient aucune recommandation. Nous avons seulement consigné les témoignages des nombreux témoins que nous avons entendus sur cette question. Je dirais que le témoin le moins crédible — je parle pour moi —, c'était la présidente de la société Economical Insurance; elle ne nous a pas fourni une indication claire de sa position.

La sénatrice Callbeck : Très bien, merci.

Le président : Merci. Je regarde la page 17. C'est la section 14, sur la démutualisation. Si je consulte la transcription des délibérations de votre comité, pourrais-je y trouver le cadre proposé pour la démutualisation lors de la consultation publique de 2011?

Senator Gerstein: Chair, I don't recall extensive, if any, discussion about the consultation in 2011. Senator Hervieux-Payette?

Senator Hervieux-Payette: No, no.

Senator Gerstein: I don't believe it was raised.

Senator Hervieux-Payette: We heard there would be consultation for the regulations, but these consultations, of course, will be in the future.

Actually, the 2011, on this particular issue, I don't remember or recall.

The Chair: Well, it says "a proposed framework," whereas up earlier on at that page, at the top, it states: "the minister indicated the federal government is in the process of drafting a framework for demutualization and will be holding consultations." So, that's in the future.

Senator Hervieux-Payette: Yes.

The Chair: When Senator Gerstein gave his presentation, that's what I understood. The minister said, "Pass the legislation, we'll give some draft regulations and then we can have a discussion at that stage." That seems to me to be the essence of concern here. Do you have the discussion before you have the legislation or do you have the discussion after you have the legislation?

Tied into all of this is that this particular legislation comes in a budget bill, which means that there can't be any disclosure of what's coming until the bill comes out. Therefore, we have the problem of this kind of thing in a budget bill that prevents discussions with the industry and the stakeholders before it happens.

Senator Gerstein: My understanding of the 2011 consultations was they were consultations, but, to my knowledge, there was not a paper tabled or regulations tabled at that point. It's also my understanding that in order for the minister to table regulations, which he is required to do under the Insurance Companies Act, if there is demutualization to take place, he must have the ability to move forward through this bill. He can't table them without it. He can't have the regulations tabled.

The Chair: He can't have regulations without the bill. No, I understand that. The bill is priority and the regulations flow from it.

Senator Gerstein: Yes.

[*Translation*]

Senator Bellemare: What I wanted to say was that when there is a demutualization request, the law provides that the government must make regulations. So, Bill C-31 gives the Minister of Finance the power to regulate, except for the fact that the law states clearly that the regulations must govern property rights.

Le sénateur Gerstein : Monsieur le président, je n'ai pas souvenir d'une discussion exhaustive, s'il y en a eu, au sujet de la consultation de 2011. Sénatrice Hervieux-Payette?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, non.

Le sénateur Gerstein : Je ne pense pas qu'il en ait été question.

La sénatrice Hervieux-Payette : On nous a dit qu'il y aurait des consultations sur les règlements, mais ce sera ultérieurement, bien entendu.

En fait, je ne me rappelle pas de consultations sur cette question précise en 2011.

Le président : Eh bien, on y mentionne un « cadre proposé », tandis qu'on lit ceci plus haut sur la page : « Le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement fédéral travaille à l'élaboration d'un cadre [...] et qu'il mènera des consultations. » Donc, c'est dans le futur.

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui.

Le président : C'est ce que j'ai compris pendant que le sénateur Gerstein faisait son exposé. Le ministre a dit : « Adoptez le projet de loi, nous proposerons des règlements, puis nous tiendrons des discussions à ce moment-là. » À mon avis, c'est là le nœud du problème : tient-on des discussions avant l'adoption de la mesure législative, ou après?

À cela s'ajoute le fait que cette mesure législative est proposée dans un projet de loi d'exécution du budget, ce qui signifie qu'aucun élément ne peut être divulgué avant le dépôt du projet de loi. Par conséquent, nous nous retrouvons avec le problème de la présentation de ce genre de chose dans un projet de loi d'exécution du budget, ce qui empêche toute discussion préalable avec l'industrie et les intervenants.

Le sénateur Gerstein : Par rapport aux consultations de 2011, je crois comprendre qu'il s'agissait uniquement de consultations. À ma connaissance, on n'a présenté ni rapport ni règlement à ce moment-là. Je crois aussi comprendre que pour pouvoir présenter des règlements, comme l'exige la Loi sur les sociétés d'assurances — s'il y a démutualisation —, le ministre doit y être autorisé par ce projet de loi. Il ne peut les présenter sans projet de loi. Il ne peut pas présenter de règlements.

Le président : Il ne peut y avoir de règlements sans projet de loi. Non, en effet; je comprends. Le projet de loi est la priorité et la réglementation en découle.

Le sénateur Gerstein : Exactement.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ce que je voulais dire, c'est que, lorsqu'il y a une demande de démutualisation, la loi prévoit que le gouvernement doit établir des règlements. Donc, le projet de loi C-31 habilite le ministre des Finances à réglementer, sauf que ce que la loi énonce clairement, c'est que les règlements établis devront gérer les droits de propriété.

I will quote the wording of the act in English and in French; that way, things will be clearer.

[*English*]

Governing the ownership of shares issued by a mutual company that has been converted into a company with common shares, including limiting the circumstances in which the minister may give approval under subsection.

[*Translation*]

In French, the provision is the following:

> Régir la propriété des actions d'une société mutuelle transformée en société avec actions ordinaires, notamment limiter les circonstances dans lesquelles le ministre peut donner l'agrément visé au paragraphe [...]

The subsection in question is subsection 211(2). And in the previous paragraph, it says "respecting the process that precedes the calling of a special meeting [...]". So, the government must make regulations, but regarding property rights we are not aware of, which may pose a problem.

Consultations were held during the summer in 2011. I consulted some of the briefs that were submitted at the time, in particular those from Quebec. Some Quebec institutions submitted briefs and their position was unanimous; their view was that the surplus generated by cooperatives or mutual companies was a common good.

Quebec brought in legislation in that regard. Thus, Quebec mutual companies that fall under provincial jurisdiction have nothing to fear, because the precedent that will be created will not apply to Quebec provincial mutual companies. The Quebec law is very clear: the surplus from cooperatives must be transferred to another cooperative, to the Canadian Cooperative Association.

The case once arose for a large mutual company, La Laurentienne, I believe. At a certain point, it demutualized and its surplus was transferred to the Caisse Desjardins. It used the surplus to start up other joint stock companies. But it is always the large mutual fund, which is collective property, that is used. It is comparable to a church that has been built over time. If it must disappear, does it belong to the members of the congregation, or is it a common asset, a place of worship? In short, the government makes regulations and then holds consultations. One gets the impression that there is a type of vacuum, because the Economical company is using the precedent of the life insurance companies. But the issue is different depending on whether you are talking about life insurance or property and casualty insurance. And that is where we are at.

Je vais vous citer le texte de la loi en anglais et en français. De cette façon, ce sera plus clair.

[*Traduction*]

« Governing the ownership of shares issued by a mutual company that has been converted into a company with common shares, including limiting the circumstances in which the minister may give approval under subsection. »

[*Français*]

En français, on dit ce qui suit :

> Régir la propriété des actions d'une société mutuelle transformée en société avec actions ordinaires, notamment limiter les circonstances dans lesquelles le ministre peut donner l'agrément visé au paragraphe [...]

Il s'agit du paragraphe 211(2). Et au paragraphe précédent, on dit « régir le processus précédant la convocation de l'assemblée extraordinaire [...] ». Donc, le gouvernement doit établir des règlements, mais sur des droits de propriété qu'on ne connaît pas, ce qui, entre guillemets, peut poser problème.

Les consultations en 2011 se sont tenues pendant l'été. J'ai consulté quelques-uns des mémoires qui avaient été soumis à l'époque, notamment, ceux du Québec. Certaines institutions québécoises ont présenté des mémoires, et leur position était unanime selon laquelle le surplus des coopératives ou des mutuelles est un bien commun.

Le Québec a légiféré à ce sujet. Donc, les mutuelles québécoises qui relèvent de la compétence provinciale n'ont pas à craindre, parce que le précédent qui sera créé ne s'appliquera pas aux mutuelles provinciales québécoises. La loi québécoise est très claire : le surplus des coopératives doit retourner soit à une autre coopérative, soit à l'Association des coopératives.

Le cas s'est déjà présenté pour une grande mutuelle, La Laurentienne, je pense. À un moment donné, elle s'est démutualisée et son surplus a été versé à la Caisse Desjardins. Cette dernière a utilisé le surplus pour démarrer d'autres assurances par action. Mais c'est toujours le gros fonds de mutuelle qui est de propriété collective qui est utilisé. C'est un peu comme une église qui a été construite au fil du temps. Si elle est appelée à disparaître, est-ce qu'elle appartient à ceux qui en sont membres ou s'il s'agit d'un bien commun, un lieu de culte? Bref, le gouvernement crée des règlements et mène ensuite des consultations. On a l'impression de se retrouver dans une espèce de vide, parce que la société Economical s'appuie sur le précédent des compagnies d'assurance vie. C'est là où la problématique est différente par rapport à l'assurance vie et à l'assurance dommages. Voilà où on en est.

[*English*]

Senator Mockler: In this bill, two things are happening. The government must take ownership of putting into place a structure for demutualization, because it is a process by which a company governed by its mutual policy holders converts into a share-based company, if that happens.

The process of the legislators or the parliamentarians is to put in this bill — and then the minister says on page 16, to follow up on your comment, Mr. Chair — the minister indicated that the federal government is in the process of drafting a framework for DMU. If that's the case, you cannot have regulations before you have a law. Then regulations will follow the law. The process here is that the minister has said there will be a mechanism in place.

My question is for Senator Gerstein: When do you think with this process that government will consult on such a framework?

Senator Gerstein: After they have published the regulations, they will have the consultations. With the consultations, they will see if the framework they have established bears the transparency, fairness and equity that should be recognized for these mutual companies that have been built up over so many years. If they don't, then they would be proceeding at their peril.

That would be my view.

Senator Hervieux-Payette: I think there is a difference. I don't know how many people have a law degree, but I'm just saying to you that I agree regulations follow the law. What I'm saying is that there is nothing in the law to follow up with regulations. That's why we say we needed to do the consultation to know what should be the guiding principles in the law, so that the distribution will be done in a fair manner and according to the spirit of the co-op movement. Actually, there's nothing in the law that gives any indication, so I don't know to what he is going to attach this regulation.

Even for the regulations, let's say that the law passes. I think he's bound to consult before passing the regulations, because how could you put some regulations without asking the co-op movement what they foresee with the regulations in the future?

In both cases, we need the principles in the law and we should consult. As the chair said a few minutes ago, this part of the bill should have been outside and discussed by the co-op movements, because it applies to every co-op in the country. This would settle the mechanism by which they can demutualize in the future. We cannot have it on a piecemeal basis, and I would say this is a bit inefficient because of Economical not giving us what they want to

[*Traduction*]

Le sénateur Mockler : Le projet de loi a deux effets. Le gouvernement doit assumer la responsabilité de la mise en place d'une structure relative à la démutualisation, parce qu'il s'agit, le cas échéant, d'un processus de transformation d'une société mutuelle en société par actions.

Pour le législateur ou les parlementaires, le processus consiste à inclure dans le projet de loi... Puis, pour revenir à votre commentaire, monsieur le président, on lit à la page 17 que le ministre a indiqué que le gouvernement fédéral travaille à l'élaboration d'un cadre pour la démutualisation des sociétés mutuelles d'assurances multirisques. Si c'est le cas, il ne peut y avoir de réglementation avant l'adoption d'une loi. La réglementation suivra l'adoption d'une loi. Dans le cas présent, le processus dont il est question, c'est que le ministre a indiqué qu'un mécanisme sera mis en place.

Ma question s'adresse au sénateur Gerstein : selon vous, étant donné ce processus, à quel moment le gouvernement mènera-t-il des consultations au sujet de ce cadre?

Le sénateur Gerstein : Les consultations auront lieu après la publication des règlements. Les consultations permettront de savoir si le cadre qui aura été établi assure transparence, justice et équité aux sociétés mutuelles qui ont pris tant d'années à bâtir. Dans le cas contraire, aller de l'avant serait risqué.

Voilà ce qu'il en est, à mon avis.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je pense qu'il y a une différence. Je ne sais pas combien ont un diplôme en droit, mais je dis simplement que je conviens que la réglementation vient après la loi. Ce que je dis, c'est que rien dans la loi n'appelle l'adoption de règlements. Voilà pourquoi nous disons qu'il était nécessaire de mener des consultations pour savoir quels devraient être les principes directeurs de la loi, pour que la distribution soit faite de façon équitable et conformément à l'esprit du mouvement coopératif. Actuellement, rien dans la loi ne donne une quelconque indication à cet égard. Je me demande donc à quoi le ministre liera cette réglementation.

Cela s'applique même aux règlements, en supposant que la loi est adoptée. Je pense qu'il devra consulter les gens avant d'adopter des règlements, car comment pourrait-on mettre en place des règlements sans consulter le milieu coopératif pour savoir ce qu'il pense de la forme que devrait prendre la réglementation à l'avenir?

Dans les deux cas, les principes doivent être énoncés dans la loi, et nous devrions avoir des consultations. Comme le président l'a indiqué il y a quelques minutes, cette section du projet de loi devrait faire l'objet d'un projet de loi distinct et le milieu coopératif devrait être consulté, car cela s'applique à toutes les coopératives du pays. Cela établirait un mécanisme auquel elles pourraient avoir recours à l'avenir, si elles optaient pour la

do and where they are going to go.

For Senator Bellemare, my office sent me some text about the free trade agreement of the government, and it says:

> If European companies want to do business in Canada; they need to rely on the protection of their patents, trademarks, designs, copyrights or geographical indications.
>
> The EU negotiated a meaningful chapter on intellectual property with Canada.

I add another quote from the top of a paragraph:

> The EU wants to raise the level of protection and enforcement of intellectual property rights for its products in Canada to a comparable level to that of the EU.

I was just saying that they have an agreement with United States, and we could have gone along with the U.S. policy — and they are also a common law country — just to make sure that we don't enter into "legal chaos" in the future. There might be here in this country also some divergence of opinion when the government removes the question. It's not an administrative thing; it's a pillar for the implementation of trademark.

The Chair: I have two points. You've jumped to Division 25.

Senator Hervieux-Payette: No, but I have information here. I wanted this to be on the record.

The Chair: I understand, but just for our record, we have been dealing with Division 14. Now you've moved to 25.

Senator Hervieux-Payette: Okay.

Senator Eaton: Chairman Gerstein, Senator Bellemare brought up an interesting point about how Quebec has regulations in place for provincial mutual and cooperative companies. I wonder what other provinces have that, and I also wonder whether — and this is speculation, and perhaps you can't give me the answer — the federal minister will look how well these provincial regulations are working in each jurisdiction and take from that. Do you have any comment?

Senator Gerstein: I am not aware, Senator Eaton, of what other provinces, if any, have regulations on demutualization, other than the situation in Quebec. It's certainly my understanding that the Department of Finance and the minister are going to be reviewing all situations that exist.

I might also point out that it's my understanding that this will give the power to the minister to, in effect, put in place regulations. The first step is draft regulations, which are going

démutualisation. On ne peut procéder au cas par cas. Je dirais que c'est plutôt inefficace, car la société Economical ne nous a fourni aucune information sur ses intentions et sa direction.

Sénatrice Bellemare, mon bureau m'a envoyé un document sur l'accord de libre-échange du gouvernement. On y indique :

> Si les sociétés européennes veulent faire des affaires au Canada, elles se doivent de protéger leur propriété intellectuelle : soit les brevets, les marques de commerce, les plans de conception, les droits d'auteur et les indications géographiques.
>
> L'accord négocié entre l'Union européenne et le Canada comporte un important chapitre sur la propriété intellectuelle.

J'ajoute une autre citation, tirée du début d'un paragraphe :

> Pour ses produits vendus au Canada, l'Union européenne veut accroître le niveau de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle, pour atteindre des niveaux comparables à ceux de l'UE.

Je disais simplement qu'ils ont un accord avec les États-Unis et que nous aurions pu harmoniser notre politique à celle des États-Unis — où il y a aussi la common law — simplement pour nous assurer de ne pas nous retrouver dans un chaos juridique à l'avenir. Il pourrait aussi y avoir des divergences d'opinions au pays lorsque le gouvernement retirera la question. Ce n'est pas un aspect de nature administrative. C'est un pilier de l'application de la marque de commerce.

Le président : J'ai deux points. Vous êtes passée à la section 25.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, mais j'ai l'information sous la main. Je voulais que cela figure au compte rendu.

Le président : Je comprends, mais pour notre compte rendu, nous traitions de la section 14 et vous êtes maintenant rendue à la section 25.

La sénatrice Hervieux-Payette : D'accord.

La sénatrice Eaton : Sénateur Gerstein, la sénatrice Bellemare a soulevé un point intéressant sur le fait que le Québec a adopté une réglementation pour les sociétés mutuelles et les coopératives de la province. Je me demande quelles autres provinces ont emboîté le pas, et aussi — c'est une hypothèse à laquelle vous ne pourrez peut-être pas répondre — si le ministre fédéral cherchera à savoir comment s'appliquent ces règlements dans chacune des instances pour en tirer des leçons. Avez-vous des commentaires à faire à cet égard?

Le sénateur Gerstein : Outre le Québec, sénatrice, je ne sais pas quelles provinces — s'il y a lieu — ont des règlements en matière de démutualisation. Je suis convaincu que le ministère des Finances et le ministre examineront tous les régimes existants.

Je souligne aussi que selon ce que j'ai compris, cela autorisera, dans les faits, le ministre à mettre en place des règlements. On prépare d'abord une version préliminaire des règlements, qui sera

to be published and circulated, and that's what is going to be consulted on. These are not the final regulations. They are creating a framework of draft regulations for which consultations will be held.

The Chair: I hope you're right. Senator Bellemare?

Senator Eaton: I just wanted to follow up with what he said, but that's all right.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I would simply like to add that the provinces do not have demutualization regulations, with the exception of Quebec. It was Mr. Alphonse Desjardins who, around 1910, encouraged the passage of that regulation, because he was very far-sighted. As for the others companies, as the models were getting bigger, no one believed that they would accumulate considerable surpluses, and so there was a legislative void around that.

The Chair: It is very useful to have such well-informed members. Thank you very much.

[*English*]

I have one other question. If I could go to Division 25, Senator Hervieux-Payette, could you tell us from what you were reading? I didn't know that the free trade agreement had become public yet between Europe and Canada.

Senator Hervieux-Payette: No, this is a document, but I will give it to the clerk. It's an official source.

The Chair: Thank you. It's speculation as to what might be in there or is it actual?

Senator Hervieux-Payette: No, no.

The Chair: Because the agreement has not been made public yet. It has not been negotiated fully.

Senator Hervieux-Payette: It's an official document from the European Commission called *The EU's Free Trade Agreement with Canada and its Intellectual Property Rights provisions*. I will give you the document.

The Chair: That will be interesting. Thank you for telling us about that. I understand that I cut Senator Eaton off before she'd finished her line of questioning.

Senator Eaton: That was very generous, Mr. Chairman.

The Chair: My apologies.

Senator Eaton: Chairman Gerstein, I always thought it was normal when we have passed other legislation that regulations follow the legislation. Is that not your understanding?

Senator Gerstein: Well, my understanding in this situation is that they cannot publish the regulations without the legislation first.

publiée et diffusée, puis il y aura des consultations. Il ne s'agit pas de règlements définitifs. On crée un cadre pour la version préliminaire des règlements, et cela fera l'objet de consultations.

Le président : J'espère que vous avez raison. Sénatrice Bellemare?

La sénatrice Eaton : Je voulais simplement ajouter un commentaire sur ce qu'il a dit, mais cela ira.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais simplement ajouter que les provinces n'ont pas de réglementation sur la démutualisation, à l'exception du Québec. C'est M. Alphonse Desjardins qui, vers 1910, a encouragé l'adoption de cette réglementation, parce qu'il voyait loin. Quant aux autres compagnies, au moment où les modèles grossissaient, personne ne croyait qu'elles accumuleraient d'importants surplus. Il y a donc eu un vide législatif là-dessus.

Le président : Il est très utile d'avoir des membres bien informés. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

J'ai une autre question. Pour revenir à la section 25, sénatrice Hervieux-Payette, pourriez-vous nous dire quel document vous avez cité? Je ne savais pas que l'accord de libre-échange entre l'Europe et le Canada avait déjà été rendu public.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, il s'agit d'un document de source officielle; je vais le fournir à la greffière.

Le président : Merci. S'agit-il d'une hypothèse de ce qu'il pourrait contenir, ou est-ce réel?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, non.

Le président : Parce que l'accord n'a pas encore été rendu public; les négociations ne sont pas terminées.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est un document officiel de la Commission européenne intitulé *The EU's Free Trade Agreement with Canada and its Intellectual Property Rights provisions*. Je vais vous le fournir.

Le président : Ce sera intéressant. Merci de nous en avoir informés. Je crois comprendre que j'ai interrompu la sénatrice Eaton avant qu'elle ait terminé de poser ses questions.

La sénatrice Eaton : C'était très généreux, monsieur le président.

Le président : Je vous présente mes excuses.

La sénatrice Eaton : Sénateur Gerstein, j'ai toujours trouvé qu'il était normal, dans le cas d'autres mesures législatives que nous avons adoptées, que la réglementation vienne après la mesure législative. N'est-ce pas ce que vous comprenez?

Le sénateur Gerstein : Eh bien, ce que je comprends, c'est que la réglementation ne peut être publiée avant qu'une loi n'ait été adoptée.

The Chair: Regarding Division 25 on intellectual property trademark legislation, the Canadian Manufacturers & Exporters; the Canadian Chamber of Commerce; Bereskin and Parr, and I have known Dan Bereskin for many years as a highly respected practitioner in intellectual property; the International Federation of Intellectual Property Attorneys; and the Canadian Bar Association all said that at the very least this division should be dealt with separately so we can have a discussion on it, because it profoundly changes the law in Canada by eliminating the requirement for use before registration. I'd be pleased if you have any comment on that. That's just a matter of record and it's in your report at pages 25 and 26.

Le président : En ce qui concerne la section 25, qui porte sur la propriété intellectuelle et la Loi sur les marques de commerce, Manufacturiers et Exportateurs du Canada, la Chambre de commerce du Canada, Bereskin and Parr — je connais Dan Bereskin depuis de nombreuses années comme étant un avocat hautement respecté dans le domaine de la propriété intellectuelle —, la Fédération internationale des conseils en propriété intellectuelle et l'Association du Barreau canadien ont tous soutenu que cette section devrait faire l'objet d'un projet de loi distinct pour que nous puissions on discuter, parce que l'élimination de l'obligation d'employer la marque avant son enregistrement modifie profondément le droit canadien. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet, uniquement aux fins du compte rendu. Cela se trouve aux pages 27 et 28 de votre rapport.

One point raised that I find most intriguing was the argument that, without use, the federal government has no jurisdiction under trade and commerce any longer. That's an intriguing argument that I want to think about. Do you have any development of that particular argument? Once a federal government abandons a requirement for use, there is no longer a trade and commerce basis for making any law in relation to trademarks.

Parmi les points soulevés, celui que je trouve le plus intéressant est l'argument selon lequel sans l'obligation d'utilisation, le gouvernement fédéral perd sa compétence en matière de commerce. C'est un argument intriguant auquel je souhaite réfléchir. Pouvez-vous nous donner des explications à cet égard? Du moment qu'un gouvernement fédéral abandonne une exigence d'utilisation, il n'existe plus de motif lié au commerce pour l'adoption de lois en matière de marques de commerce.

Senator Gerstein: Mr. Chair, I would defer to the deputy chair, who is far more knowledgeable than I in this area.

Le sénateur Gerstein : Monsieur le président, je vais céder la parole à la vice-présidente, qui en connaît beaucoup plus à ce sujet que moi.

Senator Hervieux-Payette: That's when I talked about —

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est à ce moment que j'ai parlé de...

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: That is what I was saying about the legal problem involving civil law and trademarks. According to the way trademarks were administered, this was a matter of provincial jurisdiction which could become a matter of federal interest. As soon as you raise that aspect, you go into to a vague no man's land, because there are so many large enterprises, chambers of commerce and Bars. I have heard that there are 170 Canadian intellectual property specialists. It is a highly specialized field of law.

Intellectual property is a whole, and it is vital to a modern economy. In a country where there were not as many universities, nor people who hold university degrees, and new businesses, the impact would not be the same as in Canada. Here, intellectual property as a whole seems to be in jeopardy. Moreover, the federal government is in danger of losing its jurisdiction. This is what the United States concluded when they kept that commitment, that is to register and impose the duty to use. Without that, there could be an absence of federal jurisdiction in this regard.

This is not necessarily a simple administrative measure, as the officials claim. Sometimes the right hand does not know what the left hand is doing. Those who negotiated the free trade agreement

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est ce que je disais à propos du problème juridique entre droit civil et marques de commerce. Selon la façon dont les marques de commerce étaient administrées, cela devenait un sujet de compétence provinciale qui pouvait devenir d'intérêt fédéral. Dès que vous enlevez cet aspect, vous mettez un gros nuage, surtout parce qu'il existe autant de grandes entreprises, de chambres de commerce et de barreaux. On dit qu'il y a 170 spécialistes canadiens de la propriété intellectuelle. Il faut savoir qu'il s'agit d'un volet très pointu du droit.

La propriété intellectuelle est un tout, elle est vitale à une économie moderne. Dans un pays où il n'y aurait pas autant d'universités, de diplômés universitaires et de nouvelles entreprises, l'impact ne serait pas le même qu'au Canada. Ici, c'est l'ensemble de la propriété intellectuelle qui semble être mise en péril. De plus, le gouvernement fédéral risque de perdre sa juridiction. C'est ce que les États-Unis ont conclu en conservant cet engagement, c'est-à-dire d'enregistrer et d'imposer le devoir d'usage. Sans cela, il pourrait y avoir absence de juridiction fédérale à ce chapitre.

Il ne s'agit pas nécessairement d'une mesure administrative simple comme le prétendent les fonctionnaires. Parfois, le bras droit ne sait pas ce que le bras gauche fait. Ceux qui négociaient

and those who were drafting the budget were not necessarily communicating amongst themselves. This is a situation that can arise within our government just as it does in big companies.

I think we should have been very prudent and sought legal opinions. Even though the United States decided to ratify all of the treaties and agreements, and to keep their system, I think they did so out of concern for the common good. Otherwise, this would have fallen under the jurisdiction of each separate state. And since the country has more than 50 states, this would have created great confusion.

It is in Canada's best interest for this to remain under federal jurisdiction, in order to simplify things for enterprises. If adopting the act leads to all kinds of complications, this will imperil all of the Canadian economy.

[*English*]

Senator Gerstein: Mr. Chair, I'm not a lawyer, and I know you are, but it is my understanding that despite the elimination of the declaration of use form, a trademark must still be registered with the Canadian Intellectual Property Office. If it comes to a question in court, the trademark holder has to demonstrate use.

The Chair: That has been the case up until now. Now the question is whether that will continue. That is the concern of the industry on this.

You talked about trolls. Companies and individuals, who have no intention of using the mark, will register it and then try to sell it to somebody who wants to use it, like one might have done with lululemon 5 to 10 years ago. It happened to the Blue Jays. I recall when the team was created people were speculating on the name of the ball team. A number of individuals registered various names hoping to cash in and sell the name to the new owners. You may recall that, Senator Gerstein.

The other point made, and I don't know whether you followed up on this, was that the United States has implemented, under their law, all three of those international treaties. It has not been necessary for it to change its fundamental law, which requires use. Why are we doing away with that? Is it purely for administrative reasons? It costs money to process an affidavit of use. It hardly seems to be a good reason for deciding that we're going to fundamentally change the principle of the law in respect of trademarks.

Did you pursue that at all? You reflected it in the report.

l'accord de libre-échange et ceux qui rédigeaient le budget ne communiquaient pas nécessairement entre eux. C'est une situation qui se produit au sein de notre gouvernement tout comme dans les grandes entreprises.

Je pense qu'on aurait dû se montrer prudent en allant chercher des avis juridiques. Mais si les États-Unis ont décidé d'entériner tous les traités et ententes, et de conserver leur système, je pense qu'ils l'ont fait dans un souci de droit commun. Autrement, ce serait tombé sous la juridiction de chaque État. Et comme le pays compte plus de 50 États, cela créerait une grande confusion.

Le Canada a intérêt à ce que cela demeure de compétence fédérale pour simplifier la vie de ses entreprises. Si l'adoption de la loi engendre toutes sortes de complications, c'est toute l'économie canadienne qui est à risque.

[*Traduction*]

Le sénateur Gerstein : Monsieur le président, je ne suis pas avocat, mais je sais que vous, si. Or, je crois comprendre qu'une marque de commerce doit être enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada même si le formulaire de déclaration d'emploi a été éliminé. En cas de litige devant les tribunaux, le titulaire de la marque de commerce devra fournir la preuve de son utilisation.

Le président : C'était le cas jusqu'à maintenant. La question est maintenant de savoir si cela demeurera ainsi. Voilà ce qui préoccupe l'industrie.

Vous avez parlé de chasseurs de brevets. On parle d'entreprises ou de personnes qui enregistrent des marques de commerce qu'elles n'ont aucunement l'intention d'utiliser pour ensuite essayer de les vendre à des entreprises qui désirent avoir un droit d'utilisation pour l'une de ces marques, comme on aurait pu le faire avec Lululemon il y a 5 ou 10 ans. C'est arrivé dans le cas des Blue Jays. Je me rappelle que lorsque l'équipe a été créée, des gens émettaient des hypothèses sur le nom du club de baseball. Un certain nombre de personnes ont enregistré divers noms en espérant faire un coup d'argent, en vendant le nom aux nouveaux propriétaires du club. Vous vous en souvenez peut-être, sénateur Gerstein.

L'autre point qui a été soulevé — et je ne sais pas si vous avez fait un suivi à cet égard —, c'était que les États-Unis ont mis en œuvre ces trois traités internationaux en maintenant leurs lois. Ils n'ont pas été obligés de modifier leur loi fondamentale, qui exige l'utilisation. Pourquoi éliminons-nous cette exigence? Est-ce uniquement pour des raisons administratives? Le traitement d'un affidavit d'emploi de la marque a un coût. Cela ne semble pas vraiment un motif valable de modifier fondamentalement le principe de la loi par rapport aux marques de commerce.

Avez-vous examiné la question? Vous avez abordé la question dans votre rapport.

Senator Gerstein: We did reflect it in the report, Mr. Chair. As I indicated earlier, the position the committee took was to reflect the testimony heard. Certainly, we heard the testimony you reflected a few moments ago from the various constituents. We did not have testimony on the other side, other than from the department.

The Chair: Okay.

Senator Hervieux-Payette: I remind the committee of when business people started registering their website addresses. There were millions of addresses so they had to establish a system whereby people wouldn't register almost every word of the dictionary, so others would have to buy the names. This is exactly the same philosophy. They had to order it, put it in place and set up an international organization with names. People could not use all these names, keep them indefinitely and be in the market of selling names. This is, in fact, a bit of what are witnessing.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Here is what I heard and what I read in several letters from big companies: pursuant to the provisions of clause 25 of Bill C-31, the enterprise will now have to prove that the person who purchased the trademark is not using it. This is what concerns the business milieu. It seems that the entire legal procedure has been reversed. This will be very costly for businesses. They are always going to have to be on guard, and monitor who has registered what, and provide proof. If we used government registration, everyone would know what is going on. This is a matter of grave concern. When the government states that this is an administrative matter, it is because it does not intend to invest in the registry. All of this generates consequences for businesses, among other things the reversal of the burden of proof for those companies that want to protect a trademark or use one.

Senator Hervieux-Payette: I have the example of a company that I am familiar with. If a company wants to introduce a name in another country, such as the United States, the challenge alone would cost up to $1 million in fees. The cost is very high in this area. Obviously, the rights holders fight. For them, it is the very basis of their company. It is important to keep in mind that it comes before the courts and there are costs involved.

The legal fees involved can be much higher than simply ensuring that people are using the registered trademark. I think there is no comparison; the cost of a legal challenge is astronomical.

The Chair: Other comments?

Senator Rivard: Senator Bellemare spoke about Alphonse Desjardins, among other things. He was a forerunner in 1910. Exactly 100 years later, in 2010, Bill C-32 on tobacco was tabled. I remember quite clearly that, as with any bill, as members of the government, we were asked to adopt it without amendment. It

Le sénateur Gerstein : En effet, monsieur le président. Comme je l'ai indiqué plus tôt, le comité a choisi de présenter les témoignages que nous avons entendus. De toute évidence, nous avons entendu les témoignages des divers intervenants que vous venez de mentionner à l'instant. Outre le ministère, personne ne nous a présenté l'argument contraire.

Le président : Bien.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vous rappelle l'époque où les gens d'affaires ont commencé à enregistrer les noms de domaine sur le Web. Il y avait des millions d'adresses. Il a donc fallu créer un système qui empêchait les gens d'enregistrer tous les mots du dictionnaire afin de les revendre. C'est exactement le même principe ici. Les gens devaient en faire la demande, la mettre en œuvre et établir une organisation internationale utilisant ces noms. Les gens ne pouvaient utiliser tous ces noms et les conserver indéfiniment afin d'en faire le commerce. En fait, c'est un peu cela que nous voyons actuellement.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Voici ce que j'ai entendu et ce que j'ai lu dans plusieurs lettres provenant de grandes entreprises : conformément aux dispositions du projet de loi C-31, article 25, l'entreprise devra désormais prouver que la personne qui a acheté la marque ne l'utilise pas. C'est ce qui fait craindre le milieu des affaires. On dirait que toute la procédure juridique est inversée. Ce sera très coûteux pour les entreprises. Elles devront être toujours à l'affût, surveiller qui a enregistré quoi et fournir des preuves. Si on fonctionnait selon l'enregistrement gouvernemental, tout le monde saurait à quoi s'en tenir. Il s'agit là d'une grande préoccupation. Lorsque le gouvernement affirme que cela relève de l'administration, c'est parce qu'il n'a pas l'intention d'investir dans le registraire. Tout cela entraîne des conséquences pour les entreprises, dont le renversement de la preuve pour celles qui veulent protéger une marque ou en utiliser une.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai l'exemple d'une entreprise que j'ai connue et suivie. Si une compagnie souhaite introduire un nom dans un autre pays, par exemple aux États-Unis, la contestation à elle seule coûterait jusqu'à un million de dollars d'honoraires. Le coût est très élevé dans ce domaine. Ceux qui détiennent les droits, évidemment, se battent. Pour eux, c'est la base même de leur entreprise. Il ne faut pas oublier que l'on se retrouve devant un tribunal et que cela entraîne des coûts.

Les frais juridiques impliqués peuvent être beaucoup plus importants que le simple fait de s'assurer que les gens utilisent la marque enregistrée. Je pense qu'il n'y a pas de comparaison; la contestation judiciaire, elle, est faramineuse en termes de coûts.

Le président : D'autres commentaires?

Le sénateur Rivard : La sénatrice Bellemare a parlé, entre autres, de M. Alphonse Desjardins qui avait été un précurseur en 1910. Exactement 100 ans plus tard, en 2010, le projet de loi C-32 sur le tabac a été proposé. Je me souviens très bien que, comme pour tout projet de loi, à titre de membres du gouvernement, on

often happens in the House of Commons that this is done quickly and, in the Senate, we have more opportunity to hear from witnesses.

I would like to take two minutes to explain to you what happened with Bill C-32 and what might happen with the budget measure on insurance.

Bill C-32 prohibited any cigarette manufacturer in Canada from using any tobacco other than Canadian tobacco, which we call Virginia tobacco. If the bill had been adopted as is, the impact of this would have been that, in Quebec City, too, the Rothmans company, which was bought by Philip Morris would have very likely shut down. Since that company was part of the Philip Morris group, it could manufacture cigarettes in Quebec City and in Toronto at Macdonald and, for example, in Quebec City — and people did not know this — it could manufacture French cigarettes like Gitanes and Gauloises, as well as American cigarettes like Camel and Marlboro. By prohibiting the use of any tobacco other than Virginia tobacco, it would have likely led to a shutdown, which would have meant the loss of 300 jobs in Quebec, and probably the same thing in Toronto.

How was that resolved? Minister Aglukkaq, who was Minister of Health at the time, appeared before the Social Affairs Committee. This was explained to her, and it was suggested that an exceptional measure be included in the regulations. It would allow cigarettes to be manufactured with tobacco other than Virginia tobacco, but the product could not be sold in Canada.

So, here is my parallel with insurance; we can adopt the budget as is, but we could add a note stating that we would like it to be recorded in the minutes of the House of Commons or the Senate that the minister commits to correcting the bill, in the context of the regulations.

In the case I just mentioned, Minister Aglukkaq did appear in the Senate in June 2010 and told us that she would include an exception and that she would resolve the problem. And it was. Macdonald in Toronto and Rothmans in Quebec continue to manufacture products, but the products are not sold in Canada.

This example shows that we can understand and believe that a minister who commits to using regulations to correct a situation that is discovered later, without blocking the bill, can follow through, and the example of Bill C-32 adopted in June 2010 can happen again.

The Chair: Thank you.

Senator Chaput: After hearing the committee report containing some very interesting points, I am wondering how the committee would like to deal with it.

The Chair: We will study Bill C-31 when it is sent back to our committee.

nous avait demandé de l'adopter sans amendement. À la Chambre des communes, il arrive souvent que ce soit fait de façon rapide et, au Sénat, on a plus de chances d'entendre des témoins.

Je vais prendre deux minutes pour vous expliquer ce qui est arrivé au projet de loi C-32 et ce qui pourrait arriver avec la mesure budgétaire concernant les assurances.

Le projet de loi C-32 interdisait à toute fabrique de cigarettes au Canada d'employer un autre tabac que le tabac canadien et qu'on appelait le tabac de Virginie. Cela aurait eu comme conséquence — si le projet de loi avait été adopté comme tel, entre autres, à Québec —, que la compagnie Rothmans achetée par Philip Morris aurait probablement fermé ses portes. Comme cette compagnie faisait partie du groupe Philip Morris, elle pouvait, à Québec comme à Toronto, chez Macdonald, fabriquer des cigarettes et, par exemple, à Québec — et les gens ne le savaient pas —, les cigarettes françaises des marques Gitanes et Gauloises, ainsi que les cigarettes américaines Camel et Marlboro. En interdisant l'utilisation d'autre tabac que celui de Virginie, cela aurait mené probablement à une fermeture et cela aurait signifié la perte d'environ 300 emplois à Québec et probablement la même chose à Toronto.

Comment cela s'est-il réglé? La ministre Aglukkaq, qui était ministre de la Santé à l'époque, a comparu devant le Comité des affaires sociales. On lui a expliqué cela et on lui a suggéré d'incorporer une mesure d'exception dans le cadre de la réglementation. Elle a permis la fabrication à l'aide d'un autre tabac que celui de Virginie, mais sans que le produit puisse être vendu au Canada.

Je fais donc un parallèle avec les assurances; on peut adopter le budget tel qu'il est, mais on peut ajouter une observation précisant que l'on aimerait qu'il soit consigné au procès-verbal de la Chambre des communes ou du Sénat que le ministre s'engage, dans le cadre de la réglementation, à corriger la loi.

Dans le cas que je viens de vous relater, la ministre Aglukkaq a effectivement comparu en juin 2010 au Sénat et nous a dit qu'elle incorporerait une mesure d'exception et qu'elle réglerait le problème. Et cela s'est fait. Les compagnies Macdonald à Toronto et Rothmans à Québec continuent de fabriquer des produits, mais les produits ne sont pas vendus au Canada.

Cet exemple nous démontre que nous pouvons comprendre et croire qu'un ministre qui s'engage par réglementation à corriger une situation que l'on découvre plus tard, sans bloquer le projet de loi, peut avoir une suite, et l'exemple du projet de loi C-32 adopté en juin 2010 peut se répéter encore une fois.

Le président : Merci.

La sénatrice Chaput : Je me demande, après avoir entendu le rapport du comité comprenant des points fort intéressants, comment le comité peut composer avec cela.

Le président : On devra étudier le projet de loi C-31 lorsqu'il sera renvoyé à notre comité.

Senator Chaput: It will be sent back while the bill is being studied?

The Chair: That is right. Probably in a few days.

The only thing that still needs to be done is to study the report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications. We will do that this afternoon, at 2:20 p.m., in room 160-S. That is the last report that we need to study. After that, we will have to wait until Bill C-31 is sent back to us.

Thank you.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Chaput : Cela sera renvoyé lors de l'étude du projet de loi?

Le président : C'est cela. Dans quelques jours, probablement.

La seule chose qu'il reste encore à faire est d'étudier le rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Nous ferons cela cet après-midi, à 14 h 20, dans la salle 160 S. C'est le dernier rapport que l'on doit étudier. Après cela, nous devrons attendre que nous soit renvoyé le projet de loi C-31.

Je vous remercie.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:29 p.m. to study the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we will continue our study of the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators are aware that there were five other committees in addition to the Standing Senate Committee on National Finance reviewing the subject matter of Bill C-31. These committees have now all reported their findings to the Senate. We are aware as well that this committee will be called upon to do a clause-by-clause consideration of Bill C-31, so we have therefore asked each of the chairs and deputy chairs of the various other standing committees that have studied portions of Bill C-31 to help us with those portions that they've studied. This is our last committee meeting to understand what was done.

Today we will be hearing from the Chair and Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications. We are very pleased to welcome Senator Dawson, who is the chair, and Senator Housakos, who is the deputy chair. They will be discussing the subject matter of those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6 of Bill C-31.

Senator Dawson, I will give you the floor. We have your report and have had a chance to read it. Maybe you can just give us the highlights.

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 29, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous savons que cinq autres comités, outre le nôtre, se sont penchés sur le projet de loi C-31. Ils ont tous fait rapport de leurs conclusions au Sénat. Nous savons également que notre comité est appelé à effectuer une étude article par article du projet de loi C-31, si bien que nous avons demandé à chacun des présidents et vice-présidents des autres comités permanents ayant étudié des portions du projet de loi C-31de nous faire part de leurs observations sur ces portions. C'est la dernière de nos réunions de comités visant à comprendre ce qui a été fait.

Aujourd'hui, nous allons entendre le président et le vice-président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Nous sommes ravis d'accueillir le sénateur Dawson, président, et le sénateur Housakos, vice-président. Ils aborderont les éléments figurant dans les sections 15, 16 et 28 de la partie 6 du projet de loi C-31.

Monsieur Dawson, je vous donne la parole. Nous avons votre rapport, que nous avons lu, si bien que vous pouvez peut-être simplement présenter les grandes lignes.

Hon. Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications, as an individual: As you know, we did table our fifth report in the chamber, and people have had the occasion to ask questions about it. On most of the divisions, it was well received.

On Division 16 of Bill C-31, on roaming caps for cellphones, it's a temporary measure. The CRTC is studying the issue in depth, and a more complete report will be done on the issue later on by the CRTC. We are expecting that probably in the next few weeks or months, and we will probably be called upon to revisit that subject at that time.

Division 28, Part 6, is basically the yet-to-be-named new bridge for Montreal. Everybody seems to be very happy to have a new bridge.

[*Translation*]

According the mayor of Montreal, not everyone agrees that this should be a PPP project. As the mayor of Montreal put it, that means: "No tolls at all."

[*English*]

That is not the traditional way of talking about PPPs, but quite clearly there is a satisfaction of having a bridge. The question of tolls obviously will be debated for weeks and months by both the city and the province.

[*Translation*]

I have in my hands the unedited transcripts of the committee, the testimony if you prefer. I can submit them to the clerk if you have any questions. As for the rest, I do not know if the deputy chair would like to make any comments.

[*English*]

Hon. Leo Housakos, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications, as an individual: I think the chairman has highlighted our findings very well.

[*Translation*]

The Chair: I will now give the floor to Senator Hervieux-Payette from Quebec.

Senator Hervieux-Payette: We have seen that some parts of the bill overlap. This morning we studied another document concerning the Champlain Bridge. As I recall, because I attended the meeting, no reference was made to the 1960 amendments to the act that followed the start of major work on the seaway.

L'honorable Denis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications, à titre personnel : Comme vous le savez, nous avons effectivement déposé notre cinquième rapport au Sénat et eu l'occasion de répondre aux questions qui nous ont été posées à ce sujet. Comme la plupart des sections, il y a eu une bonne réception.

La partie 16 du projet de loi C-31, qui porte sur un plafond pour les frais d'itinérance imposés aux appels locaux sans fil, est une mesure temporaire. Le CRTC étudie la question en profondeur et déposera un rapport plus complet sur ce point. Nous l'attendons dans quelques semaines ou quelques mois et nous serons sans doute appelés à revenir sur le sujet à ce moment-là.

La section 28 de la partie 6 porte essentiellement sur le nouveau pont de Montréal, qui n'a pas encore de nom. Mais tout le monde semble très content d'avoir un nouveau pont.

[*Français*]

Selon le maire de Montréal, ce n'est pas tout le monde qui est d'accord pour que ce soit un projet PPP. Pour reprendre l'expression du maire de Montréal, cela veut dire : « Pas de péage pantoute. »

[*Traduction*]

Ce n'est pas ce qu'on entend traditionnellement par PPP, mais les gens sont manifestement satisfaits d'avoir un pont. La question d'un péage suscitera sans nul doute de nombreux débats aux niveaux municipal et provincial dans les semaines et mois à venir.

[*Français*]

J'ai en main les transcriptions non révisées du comité, des témoignages si vous préférez. Je peux les remettre à la greffière si vous avez des questions. Pour ce qui est du reste, je ne sais pas si le vice-président aimerait faire des commentaires.

[*Traduction*]

L'honorable Leo Housakos, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications, à titre personnel : Je pense que le président a très bien résumé nos constatations.

[*Français*]

Le président : Je vais d'abord laisser la parole à la sénatrice Hervieux-Payette, du Québec.

La sénatrice Hervieux-Payette : On a vu que certaines parties du projet de loi se recoupaient. Ce matin, on a étudié un autre document qui traitait du pont Champlain. À ma connaissance, puisque j'ai assisté à la réunion, on n'a jamais fait allusion aux modifications apportées à la loi en 1960 à la suite du démarrage des grands travaux liés à la voie maritime.

In fact, it is because of the seaway that the federal government took control of the Champlain Bridge file. The seaway is binational and borders both Canada and the United States.

No reference was made to that. This morning, other members who are here referred to a replacement bridge and not a new bridge. Do you agree with that? Do you remember if it was mentioned that the federal government took charge of the bridge because of the construction of the seaway?

Senator Dawson: The officials who appeared before the committee at the beginning of the study explained the history of the bridge, and in particular the transfer of authority. With the exception of what has been said in the media, no testimony has been given before the committees concerning any transfer of responsibilities, "Quote, unquote: On the record."

Senator Hervieux-Payette: Did they refer to a new bridge, or to a replacement bridge?

Senator Dawson: Both expressions were used. According to the mayor, it is a replacement bridge. Those who are proposing the new bridge refer to a new bridge.

Senator Hervieux-Payette: Thank you.

The Chair: Thank you, senator. Senator Bellemare, also from Quebec.

Senator Bellemare: I wanted to know if the transfer of responsibilities has been brought up and you said that it had not. The document containing the transcripts of all the debates is quite long. Do many of those discussions deal with the new bridge? If yes, could you please give me a summary of the substance, as I was unfortunately unable to attend the meetings.

Senator Dawson: At the last meeting we heard from the mayors of Montreal and Longueuil. The main issue was traffic flow. If the price at a toll booth is too high, will drivers use other bridges or other means of transportation?

As for the first part, which was more technical, the officials who are in charge of evaluating the construction spoke more to the technical issues than to the conflictual issues.

Senator Bellemare: Was toll pricing discussed? Did you address this issue? Not at all, is that correct?

Senator Dawson: The PPP concept, a public-private partnership with tolls, was brought up. There was one point that bothered the mayor of Montreal. To use his own words, when we say that a bridge will cost between $3 and $5 billion, the difference, $2 billion, well, that is not "peanuts."

Senator Rivard: As I was unable to attend the hearing with the two mayors, did committee members ask a similar question to the one I will now ask? They do not want toll booths on the new

En fait, c'est en raison de la voie maritime que le gouvernement fédéral s'est chargé du dossier du pont Champlain. C'est une voie qui est binationale, qui touche les rives canadiennes et américaines.

On n'a jamais fait référence à cela. Ce matin, d'autres membres qui sont ici ont fait référence à un pont de remplacement et non à un nouveau pont. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela? Vous souvenez-vous si on a mentionné que le gouvernement fédéral s'occuperait du dossier du pont en raison de la construction de la voie maritime?

Le sénateur Dawson : Les fonctionnaires qui ont comparu devant le comité, au tout début de l'étude, avaient donné l'historique du pont en ce qui concerne le transfert de l'autorité. À l'exception de ce qui a été dit dans les médias, il n'y a pas eu de témoignages devant les comités au sujet d'un transfert éventuel de responsabilités, « *Quote, unquote : On the record.* »

La sénatrice Hervieux-Payette : Quelle expression entre pont de remplacement et nouveau pont a été utilisée?

Le sénateur Dawson : Les deux expressions ont été utilisées. Selon le maire, c'est un pont de remplacement. Les gens qui proposent le nouveau pont font référence à un nouveau pont.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci.

Le président : Merci, sénatrice. La sénatrice Bellemare, également du Québec.

La sénatrice Bellemare : Je voulais savoir s'il avait été question du transfert des responsabilités et vous m'avez dit que non. Le document contenant les transcriptions de tous les débats est assez volumineux. Est-ce qu'une bonne partie de ces discussions traite du nouveau pont? Si oui, pouvez-vous me le résumer en substance, car je n'ai malheureusement pas pu assister aux séances.

Le sénateur Dawson : La dernière séance a eu lieu avec le maire de Montréal et la mairesse de Longueuil. Elle portait sur la question de la fluidité. Si le prix d'un poste de péage est trop élevé, est-ce que les conducteurs vont emprunter d'autres ponts ou d'autres moyens de transport?

Pour ce qui est de la première partie, plus technique, les fonctionnaires qui sont chargés d'évaluer les travaux de construction ont témoigné davantage sur les questions techniques plutôt que sur les questions de conflits.

La sénatrice Bellemare : A-t-il été question des frais de péage? Avez-vous abordé cette question? Pas du tout, n'est-ce pas?

Le sénateur Dawson : Le concept de PPP, de péage, avec un projet de partenariat public et privé a été soulevé. L'un des points chicotait le maire de Montréal. Pour reprendre ses propos, lorsqu'on dit qu'un pont coûtera de 3 à 5 milliards, la différence, soit 2 milliards, ce n'est tout de même pas des « pinottes ».

Le sénateur Rivard : N'ayant pas assisté à la comparution du maire et de la mairesse, est-ce que des membres du comité leur ont posé la question, un peu comme je vous la pose? Ils ne veulent pas

Champlain Bridge. However, they put tolls on Highway 30 and on the bridge that links Laval and Montreal. Was this question discussed with the two mayors?

Senator Dawson: Yes. We were told that these were two projects that did not exist before and that were built from scratch. Tolls were included in the funding plans. They insist that the next bridge will not be a new bridge, but rather a replacement bridge, as senator Hervieux-Payette mentioned. They make a distinction between tolls and no tolls.

Senator Rivard: Did we remind the mayor of Longueuil of the negotiations that were undertaken two years ago concerning the new bridge? It was indicated that it would have to be replaced by a new bridge because it was impossible to fix the old one. During a meeting with the former mayor, Gérald Tremblay, the current mayor agreed with the idea of a toll booth. Did someone remind her of that?

Senator Dawson: Senator, my deputy chair will answer.

Senator Housakos: Yes, she referred to that issue. I asked Mr. Coderre if the Communauté urbaine de Montréal would manage the new bridge. His answer was no. He has no interest in managing the bridge, but he wants a new bridge or a replacement bridge paid for by the federal government. That is more or less his position.

Senator Rivard: Thank you very much.

[*English*]

Senator L. Smith: Looking at the first page of the report and Division 16 in terms of the CRTC concluding its study of roaming, during your discussions and deliberations and questions, you just write that the caps will be in place until the study is completed. What did you get out of your questioning with the CRTC in terms of the legislation? Was there a direction that this was going to go in?

Senator Dawson: This is more company to company and the debate about roaming negotiations from one company to the other and not about the final consumer roaming costs. The only witness that came from the industry was from one of the smaller companies being imposed tariffs that he felt were too high. With this legislation, they feel they are going to be treated more equitably with the larger telecom companies.

Senator L. Smith: This was to give the smaller guys a chance to get some breathing space, is that it?

Senator Dawson: I think that was the nature of speaking notes that the people had.

de poste de péage sur le nouveau pont Champlain. Par contre, ils ont imposé le péage sur l'autoroute 30 et le pont qui relie Laval à Montréal. Est-ce que cette question a été posée à M. le maire et à Mme la mairesse?

Le sénateur Dawson : Oui. On a mentionné que ce sont deux projets qui n'existaient pas auparavant et qui ont été montés de toutes pièces. Dans leur plan de financement, il était prévu qu'il y aurait un poste de péage. On a fait savoir que le futur pont ne sera pas un nouveau pont, mais plutôt un pont de remplacement, comme l'a dit la sénatrice Hervieux-Payette. Il fait une distinction entre le péage et le non-péage.

Le sénateur Rivard : Avons-nous rappelé à la mairesse de Longueuil les négociations qui avaient été entreprises il y a deux ans au sujet du nouveau pont? On disait qu'il devait être remplacé par un nouveau pont puisqu'il était impossible de corriger la situation. Lors d'une réunion à laquelle participait l'ancien maire, Gérald Tremblay, elle était d'accord avec l'idée d'un poste de péage. Est-ce qu'on le lui a rappelé?

Le sénateur Dawson : Sénateur, mon vice-président va vous répondre.

Le sénateur Housakos : Oui, elle a fait référence à cette question. J'ai demandé à M. Coderre si la Communauté urbaine de Montréal prenait en charge la gestion du nouveau pont. Sa réponse a été non. Il n'a aucun intérêt à prendre en charge la gestion du pont, mais il veut un nouveau pont ou un pont de remplacement payé par le gouvernement fédéral. Voilà plus ou moins sa position.

Le sénateur Rivard : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le sénateur L. Smith : Pour la section 16, je vois à la première page du rapport que, en ce qui concerne l'étude des frais d'itinérance par le CRTC, à la suite de vos discussions, délibérations et questions, vous vous contentez d'indiquer que les plafonds seront maintenus jusqu'à l'achèvement de l'étude. Qu'est-il ressorti de vos questions au CRTC sur le projet de loi? Vers quelle solution se dirigeait-on?

Le sénateur Dawson : En fait, il s'agit de négociations sur l'itinérance d'une société à une autre, plutôt que des frais d'itinérance en bout de ligne pour le consommateur. Le seul témoin de ce secteur ayant comparu représentait une des plus petites sociétés, qui estimait que les tarifs imposés étaient trop élevés. Avec le projet de loi, elles estiment être traitées de façon plus équitable par rapport aux grosses sociétés de télécommunications.

Le sénateur L. Smith : C'était pour donner aux plus petites sociétés un peu de marge de manœuvre, n'est-ce pas?

Le sénateur Dawson : Je crois que c'est effectivement ce qui ressortait des notes d'allocution des témoins.

Senator Housakos: Also our sense is that the bill doesn't really affect the large carriers right now. It is more designed for the new entrants into the marketplace. That's the impression we got from the testimony.

Senator L. Smith: Would none of the bigger guys come to the meeting? Was it an issue that people turned you down?

Senator Dawson: If you see the list of witnesses.

[*Translation*]

Mr. Chair, we took our pre-study very seriously. We had a very long list of participants and we contacted many others who did not appear or who did not show any interest. That includes the private sector, with the exception of WIND Mobile, which did send someone to appear.

[*English*]

The Chair: Senator Dawson, this morning this committee was dealing with Supplementary Estimates (A) and the report and we found that there is some money in there for this project as well. There seem to be a number of different places we have to go to find out what's happening in relation to what is referred to in this new special act as the "new bridge." You will recall the discussion we had this morning that we couldn't call it a new bridge, but in fact Division 28 of the act refers to it as the "New Bridge for the St. Lawrence Act," a special act.

Thank you for having found that. We apologize for making the change this morning and calling it a replacement bridge when the government has already called it a new bridge.

As I understand it, this legislation is a special act — in other words a new, separate piece of legislation — that allows the government to proceed rather quickly. The intent is to move as quickly as possible so the bridge — help me here, colleagues will be operating and collecting tolls in 2017?

Senator Housakos: To go back to the question that was asked at the beginning, is it a new bridge or is it a replacement bridge, obviously there are opinions that this is a replacement bridge and they're trying to justify not having tolls on that basis. But the reality of the matter is from all the technical representations we've heard from various stakeholders, it is, without a doubt in my mind, a new bridge. The foundations are new, the design will be new and the name will be new. There will be public transit elements incorporated to this project that are under consideration, and the federal government is open to proposals from the local municipalities, the provincial government and the eight AMT authorities in the region. There is talk about putting a track on it in order for public transit to go back and forth, which currently doesn't exist on the bridge. The new bridge will have an extra lane on each side, which the current bridge does not have.

Le sénateur Housakos : De plus, nous avons le sentiment que le projet de loi ne touche pas véritablement les grosses entreprises de télécommunications, pour le moment. Il est plutôt conçu pour les nouveaux venus dans le marché. C'est le sentiment que nous avions après avoir entendu les témoignages.

Le sénateur L. Smith : Aucun des gros intervenants n'a participé à la réunion? Est-ce qu'ils ont refusé de comparaître?

Le sénateur Dawson : Si vous regardez la liste des témoins.

[*Français*]

Monsieur le président, nous avons pris notre travail de préenquête au sérieux. Nous avons eu une très grande liste de participants et nous avons sollicité beaucoup d'autres personnes qui ne se sont pas présentées ou n'ont pas montré d'intérêt, dont l'industrie comme telle, à l'exception de WIND Mobile, pour laquelle quelqu'un est venu témoigner.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Dawson, ce matin, le comité étudie le Budget supplémentaire des dépenses (A) et le rapport, et nous avons trouvé, là aussi, des fonds prévus pour le projet. Il semble être nécessaire de se promener un peu dans le budget pour voir ce qui se passe en ce qui concerne le fameux « nouveau pont ». Vous vous souviendrez de la discussion que nous avons eue ce matin, à l'effet qu'il faudrait plutôt parler de pont de remplacement plutôt que de nouveau pont. Mais, en fait, la section 28 du projet de loi en parle comme de la « Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent », soit une loi spéciale.

Nous vous remercions de la précision. Et nous nous excusons d'avoir qualifié le pont de pont de remplacement alors que le gouvernement l'avait déjà qualifié de nouveau pont.

À ce que je comprends, le projet de loi est spécial, distinct, et permet au gouvernement d'avancer assez rapidement. L'idée est d'aller aussi vite que possible pour que le pont soit ouvert et qu'on encaisse les péages en 2017 — corrigez-moi si je me trompe, chers collègues.

Le sénateur Housakos : Pour revenir à la question posée au départ, soit de savoir s'il s'agissait d'un nouveau pont ou d'un pont de remplacement, il y a manifestement des gens qui estiment que c'est un pont de remplacement et y voient une raison de refuser tout péage. Toutefois, au sortir des explications techniques présentées par différents intervenants, je suis intimement convaincu qu'il s'agit bien d'un nouveau pont : avec de nouvelles piles, une nouvelle conception et un nouveau nom. Le projet comprendra des éléments de transport public qui sont à l'étude; le gouvernement fédéral est ouvert aux suggestions des municipalités alentour, du gouvernement provincial et des huit agences de transport régional. Il est question d'installer des rails pour assurer un transport public dans les deux sens, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle sur le pont Champlain. Le nouveau pont aura une voie de plus dans chaque sens, ce que le pont actuel n'a pas non plus.

Looking at the project as a whole, anybody who has dealt with infrastructure I think would be hard pressed to call this a replacement bridge when nothing of the current Champlain Bridge will be attached to the new project or involved with the new project. Hopefully it will have no commonalties because this old bridge only survived 50 years, which, according to infrastructure experts, is a shame.

If you look at the bridge right down the river, called Jacques Cartier Bridge, it has been around for over a 100 years and has cost the federal government a fraction in maintenance costs compared to the Champlain Bridge. The explanations we have received from technical people have been simply that the old Champlain Bridge was poorly built, poorly designed and as a result it would be negligent for the government to build on it or refurbish it. They're going to build a new bridge from scratch; that's how I understand it.

Senator Dawson: Some skepticism was expressed about the timetable of 2017 based on the fact that this same Transport Committee, of which I've been a member for seven or eight years, had testimony seven or eight years ago suggesting that we would normally be opening the Ambassador Bridge today had we listened to them. It was scheduled to be open in 2014 but, as you might be aware, it hasn't started yet. There is some skepticism on the fact that it will be delivered by 2017.

A project of this grandeur, on which federal, provincial and municipal negotiations have to take place, has a price tag of between $3 billion and $5 billion. I live in Quebec City so I'm less concerned. For the people of Montreal, I hope they get it by 2017, but, for me, I will take the North Shore when I come to Ottawa.

The Chair: We had some discussion this morning as well about a separate corporate entity being responsible for the Jacques Cartier and Champlain Bridges, the little Pont de I'île-de-Soeurs and a portion of the Mercier Bridge. That was a discussion we had. This is a separate corporate entity from that, so presumably the other entity will still own the Champlain Bridge as part of its property until it disappears. Did you get into that discussion?

Senator Dawson: Not on this bill in particular, but we have had witnesses before. There are a lot of bridge committees on international bridges and national bridges. There are different committees that have responsibility either for one or two or three bridges. Last year about this date we had, on the previous omnibus bill, legislation regrouping the surveillance of three bridges under the same authority. That's a debate to come, I would imagine, with the new or replacement bridge.

The Chair: We also had some discussion on the issue of federal jurisdiction typically being from province to province as opposed to all within one province. Did you get into that discussion as to how the federal government would have jurisdiction all within one province?

Bref, quiconque envisage l'ensemble du projet et connaît un peu le domaine de l'infrastructure hésiterait à parler d'un pont de remplacement, vu que rien du pont Champlain actuel ne sera attaché au nouveau projet ni impliqué dans le nouveau projet. Et on espère bien qu'il n'y aura pas d'autres points communs, vu que le pont Champlain a eu 50 ans seulement de durée de vie utile, ce qui, selon les experts en la matière, est une honte.

Prenez le pont en aval, le pont Jacques-Cartier. Il existe depuis 100 ans et a coûté au gouvernement fédéral une fraction seulement de ce que lui a coûté le pont Champlain en matière d'entretien. Pourquoi? Parce que, d'après les experts en la matière, le vieux pont Champlain a été mal construit et mal conçu. L'utiliser comme base ou le remettre en état serait donc irresponsable de la part du gouvernement. Nous allons construire un nouveau pont à partir de rien — c'est du moins ce que je comprends.

Le sénateur Dawson : Certains se sont montrés sceptiques quant à l'échéancier de 2017 compte tenu que ce même comité des transports, dont j'ai fait partie pendant sept ou huit années, a entendu des témoignages il y a sept ou huit ans laissant entendre que nous serions en train d'ouvrir le pont Ambassador aujourd'hui, si nous les avions écoutés. Le pont devait ouvrir en 2014, mais, comme vous le savez sûrement, il n'est pas encore en construction. On doute donc qu'il soit prêt en 2017.

Un projet de cette taille qui requiert des négociations entre les ordres de gouvernement fédéral, provincial et municipal coûte entre 3 et 5 milliards de dollars. J'habite la ville de Québec, alors cela me touche moins. Pour les gens de Montréal, j'espère qu'ils l'auront d'ici 2017, mais, dans mon cas, je passerai par la Rive-Nord lorsque je viendrai à Ottawa.

Le président : Nous avons parlé ce matin d'une personne de morale distincte chargée des ponts Jacques-Cartier et Champlain, le petit pont de L'Île-des-Sœurs et une partie du pont Mercier. C'est ce dont on a discuté. C'est une personne morale distincte. L'autre société est donc toujours propriétaire du pont Champlain jusqu'à ce qu'il disparaisse. En aviez-vous discuté?

Le sénateur Dawson : Pas dans le cadre de ce projet de loi en particulier, mais nous avons entendu des témoins auparavant. Il existe un grand nombre de comités de ponts pour les ponts nationaux et internationaux. Différents comités sont responsables soit d'un, deux ou trois ponts. À la même date l'an dernier, pendant l'étude du projet de loi omnibus antérieur, nous avions le regroupement des lois pour la surveillance des trois ponts sous une même autorité. J'estime que c'est un débat à venir dans le cadre du nouveau pont ou du pont de remplacement.

Le président : Nous avons également parlé de la compétence du fédéral généralement lorsqu'on passe d'une province à l'autre plutôt que d'avoir le tout en une seule province. Avez-vous parlé de la façon dont le fédéral aurait compétence lorsque tout se trouve dans une seule province?

Senator Dawson: Questions were asked and the historical context was that it was built over an international body of water called the St. Lawrence Seaway, and that is what justified the presence of the federal government as the owner of the bridge. That's the only historical answer we got.

The Chair: We had the answer of historical reasons but had not had the full explanation of "historical." That's very helpful. Thank you.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Just a quick question. Will the Champlain Bridge be demolished, or will it be kept, as was done in Quebec City with the Pierre-Laporte Bridge and the pont de Québec?

Senator Dawson: To respond in a somewhat humorous fashion, I think it will destroy itself if we keep waiting. The project was moved forward from 2020 to 2017 because the situation is urgent.

Senator Bellemare: So we will not even be able to walk on it or bicycle on it?

Senator Dawson: To our knowledge, according to the information we have received, the objective is to demolish it as soon as the other bridge will be in use.

Senator Hervieux-Payette: I would just like to remind you of one point, unless Mr. Housakos contradicts himself. Earlier on, you were ranting about the quality of the construction of the Champlain Bridge. Who was in charge of the construction of the Champlain Bridge at the time?

Senator Housakos: Who was in charge?

Senator Hervieux-Payette: Who was the contractor?

Senator Housakos: I imagine it was the company, and the government in power at the time.

Senator Hervieux-Payette: Who paid the bill?

Senator Housakos: I could not say, I was not born yet in 1962.

Senator Hervieux-Payette: Look, you have been managing this file for weeks; I cannot believe that you would not know who in 1960 was responsible for the construction of the Champlain Bridge. You just have to say that it was the federal government.

Senator Housakos: I know that SNC-Lavalin was the company at the time.

Senator Hervieux-Payette: Was it the federal government?

Senator Housakos: Yes, it was the federal government.

Senator Hervieux-Payette: That is what I wanted to hear. Therefore, the federal government, with a private company, built a bridge that is falling down today. Is that right?

Le sénateur Dawson : Un certain nombre de questions ont été posées et dans le contexte historique, on disait que le pont avait été bâti au-dessus d'un cours d'eau international appelé la Voie maritime du Saint-Laurent, ce qui justifiait que le gouvernement fédéral soit le propriétaire du pont. C'est l'explication historique qu'on nous a donnée.

Le président : Nous avons reçu la réponse relative aux raisons historiques mais n'avions pas eu l'explication complète du terme « historique ». C'est très utile. Merci.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Juste une petite question. Est-ce qu'on va démolir le pont Champlain ou le garder, comme à Québec, avec le pont Pierre-Laporte et le pont de Québec?

Le sénateur Dawson : Pour répondre de façon un peu humoristique, je pense qu'il va se démolir par lui-même si on attend encore. La raison pour laquelle ils ont devancé le projet de 2020 à 2017, c'est que la situation est urgente.

La sénatrice Bellemare : Donc, on ne pourra même pas marcher dessus ou y aller à bicyclette?

Le sénateur Dawson : À notre connaissance, selon l'information que nous avons reçue, l'objectif est de le démolir dès que le prochain pont sera en usage.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'aimerais juste rappeler un point, à moins que M. Housakos ne se dédise. Tantôt, vous avez mené une charge incroyable contre la qualité de la construction du pont Champlain. Qui était responsable à ce moment-là de la construction du pont Champlain?

Le sénateur Housakos : Qui était responsable?

La sénatrice Hervieux-Payette : Qui était le maître d'œuvre?

Le sénateur Housakos : J'imagine que c'était la compagnie, et le gouvernement qui était là à l'époque.

La sénatrice Hervieux-Payette : Qui a payé la facture?

Le sénateur Housakos : En 1962, je ne peux pas vous le dire, je n'étais pas encore né.

La sénatrice Hervieux-Payette : Écoutez, c'est un dossier que vous pilotez depuis des semaines; je ne peux pas croire que vous ne sachiez pas qui était responsable en 1960 de la construction du pont Champlain. Vous avez juste à dire que c'était le gouvernement fédéral.

Le sénateur Housakos : Je sais que SNC-Lavalin était la compagnie à l'époque.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que c'était le gouvernement fédéral?

Le sénateur Housakos : Oui, c'était le gouvernement fédéral.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est ce que je voulais entendre. Donc, c'est le gouvernement fédéral qui, avec une compagnie privée, a construit un pont qui ne tient pas debout aujourd'hui. C'est bien cela?

Senator Housakos: Yes.

Senator Hervieux-Payette: It was very badly built. You used some adjectives earlier on concerning the poor construction of the bridge by the federal authorities.

Senator Housakos: At the same time, there is no other case like it in Canada, where the federal government is responsible for a bridge which is actually in a municipal area within a province. There is no other example in Canada.

Senator Hervieux-Payette: Let us expand a bit on the issue that is directly related to the seaway. In your opinion, when access is given to ships from the Great Lakes, such as ships coming from Europe towards the Great Lakes, does the right of way, which requires a significant investment, allow for a contact with Ontario, Saskatchewan and the American states, therefore with two other provinces and another country? Because without that structure, it will be impossible for the ships to have access to the Atlantic Ocean.

Senator Housakos: There are two ways to see that. For myself, as a Quebecer, the way I see the situation is that the Port of Montreal and the St. Lawrence River represent a source of wealth, a significant economic tool for Quebec. Therefore, I think that with all this wealth, the Government of Quebec should invest in our economy and in the Montreal region and not transfer the bill to others for infrastructure that the city of Montreal and the province of Quebec will derive practical benefit from.

If we look at any other jurisdictions in North America, whether it is in the United States or in Canada, name one bridge for which the federal government would pay for a regional economic tool, like a bridge, in the greater Montreal region.

In my opinion, in 2014, given the current economic situation, it would be hard to convince Canadians to pay the $5 billion cost for an infrastructure located in the Montreal region. I do not think there is anyone here in Ottawa who would be able to convince our colleagues that this is an intelligent economic decision.

Senator Hervieux-Payette: So you deny that there are American ships — grain producers in particular — that leave the Great Lakes and move through the seaway, sail under the Champlain Bridge in order to deliver their goods to Europe?

Senator Housakos: Once again —

Senator Hervieux-Payette: Is it only of use to Montrealers or is it also of use to other provinces?

Le sénateur Housakos : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il a été très mal construit. Vous avez employé des adjectifs tantôt concernant la mauvaise construction du pont par les autorités fédérales.

Le sénateur Housakos : En même temps, il n'y a aucun autre cas comme celui-ci au Canada, où le gouvernement fédéral est responsable d'un pont qui se trouve réellement dans une zone municipale dans une province. Il n'y en a aucun exemple ailleurs au Canada.

La sénatrice Hervieux-Payette : On va étendre un peu la question qui est reliée directement à la voie maritime. Selon vous, lorsqu'on donnait accès aux bateaux des Grands Lacs, comme aux bateaux qui venaient d'Europe vers les Grands Lacs, est-ce que le droit de passage, qui nécessitait un investissement important, permettait d'entrer en contact avec l'Ontario, avec la Saskatchewan, et avec les États américains, donc avec deux autres provinces et un autre pays? Car sans cette structure, il aurait été impossible pour les navires d'avoir accès à l'océan Atlantique.

Le sénateur Housakos : Il y a deux façons de voir cela. Pour moi, comme Québécois, la façon dont je perçois la situation est que le port de Montréal et le fleuve Saint-Laurent représentent une richesse, un outil économique important pour le Québec. Ainsi, je pense qu'avec toutes ces richesses, le gouvernement du Québec devrait investir dans notre économie et dans la région de Montréal et ne pas transférer la facture à d'autres pour une infrastructure dont vont bénéficier concrètement la ville de Montréal et la province de Québec!

Si on prend n'importe quel territoire en Amérique du Nord, nommez-moi un pont pour lequel un gouvernement fédéral, que ce soit aux États-Unis ou au Canada, payera pour un outil économique régional, comme un pont, dans la grande région de Montréal.

À mon avis, en 2014, compte tenu de la situation économique actuelle, il serait difficile de convaincre les Canadiens de payer une facture de 5 milliards de dollars pour une infrastructure située dans la région de Montréal. Je ne crois pas qu'il y ait des gens, ici à Ottawa, qui pourraient convaincre nos collègues que c'est une décision économique intelligente.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous niez donc qu'il y a des bateaux américains — des producteurs de céréales, en particulier — qui partent des Grands Lacs et qui doivent passer par la voie maritime et passer sous le pont Champlain pour aller livrer leur marchandise en Europe?

Le sénateur Housakos : Encore une fois...

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que cela ne sert qu'aux Montréalais ou est-ce que cela sert également aux autres provinces?

Senator Housakos: It clearly serves other provinces, but at the same time, the Port of Montreal is an asset for Montreal. It is an economic engine for the greater Montreal region. In my opinion, it is up to Montreal and to Quebec to look after it.

Senator Hervieux-Payette: I do not know if my colleagues are familiar with the geography of the area, but is the Port of Montreal not the final destination for some goods, whereas other ships continue along the seaway? I live right across from the Port of Montreal. There are ships belonging to Quebec companies that stop right in front of my place, but in order to move from the St. Lawrence through to the Great Lakes, they have to go under the Champlain Bridge. Do you deny this?

Senator Housakos: No, I absolutely agree with the fact that they must sail under it.

The Chair: I feel there is a great deal of interest, particularly from Quebec senators.

Senator Rivard, would you like to add something?

Senator Rivard: I would like to add to Senator Hervieux-Payette's comment. The bridge is 54 years old and it was built with the knowledge we had at the time. Using calcium to de-ice was not popular 54 years ago; sand was used then.

The south shore of Montreal is like a mushroom, the population has exploded. If we go back to 1960, I wonder if in Brossard, there were not still stables and farmland across from the bridge. So given the current situation, I do not think that anyone can deny that we must replace the bridge. The only point of debate — and it is a substantive discussion — is to determine who should pay. Canada, or the users?

When you enter the city of New York, you pay once, whether it is on the way in or on the way out. I therefore have the impression that it will be the same situation with the new Champlain Bridge toll; we will either pay going in, or leaving. I hope that the cost of the toll will be $2 or $3 and that drivers will choose to take it rather than using another route.

I travel between Ottawa and Quebec, and I am happy to pay the $2 toll on highway 30, because I save time and I save on gas. Moreover, it is less tiring, because it is a major highway. The new bridge will provide benefits the old one did not. I am thinking about the light rail or bus networks. I do not believe that we can compare the new bridge with the situation of bridges from the 1960s.

Senator Housakos: I would like to add that I am a Montrealer living on the Island of Montreal. I am a Montreal taxpayer. I have thought for a long time that there are several municipal politicians in Montreal who, for several years now, share the opinion that many people come onto the Island of Montreal and have done so for years and do not pay for any of the infrastructure nor make any contribution to Montreal structures. At some point, we will have to start asking people to do their fair

Le sénateur Housakos : Il est certain que cela sert aux autres provinces, mais en même temps, le port de Montréal est une richesse pour Montréal. C'est une énergie économique pour la grande région de Montréal. À mon avis, c'est à Montréal et au Québec à le prendre en charge.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne sais pas si mes collègues connaissent géographiquement l'endroit, mais est-ce que le port de Montréal n'est pas la destination finale pour certains produits, alors que d'autres navires continuent dans la voie maritime? J'habite juste en face du port de Montréal. Il y a des bateaux de compagnies québécoises qui arrêtent devant chez moi, mais pour qu'ils puissent passer du Saint-Laurent aux Grands Lacs, ils doivent passer sous le pont Champlain. Le niez-vous?

Le sénateur Housakos : Non, je suis absolument d'accord avec le fait que c'est essentiel qu'ils passent dessous.

Le président : On a senti beaucoup d'intérêt, surtout de la part des sénateurs du Québec.

Sénateur Rivard, voulez-vous ajouter quelque chose?

Le sénateur Rivard : J'aimerais ajouter au commentaire de la sénatrice Hervieux-Payette. Le pont a 54 ans et il a été construit avec les connaissances qu'on avait dans le temps. L'usage du calcium pour le déglaçage n'était pas populaire il y a 54 ans; on utilisait alors du sable.

La Rive-Sud de Montréal est comme un champignon, la population a explosé. Si on retourne en 1960, je me demande si, à Brossard, il n'y avait pas encore des écuries ou des terres agricoles en face du pont. Alors, vu la situation actuelle, je pense que personne ne peut nier que l'on doive remplacer le pont. La seule discussion qu'on a — et c'est une discussion de fond —, c'est de déterminer qui doit payer. Le Canada ou les utilisateurs?

Lorsque vous entrez dans la ville de New York, vous payez une fois, que ce soit à l'entrée ou à la sortie. J'ai donc l'impression que ce sera pareil pour le péage du nouveau pont Champlain; on payera soit à l'entrée, soit à la sortie. Et j'ose espérer que le coût du péage sera de 2 ou 3 $ et que les automobilistes choisiront de le prendre plutôt que d'emprunter un autre itinéraire.

Je voyage d'Ottawa à Québec, et je suis heureux de payer le péage de 2 $ sur l'autoroute 30, parce que je sauve du temps et j'économise de l'essence. De plus, c'est moins fatigant, parce que c'est une grande route. Le nouveau pont apportera des qualités que l'ancien pont n'avait pas. Je pense au système léger sur rail ou à l'autobus. Je ne crois pas qu'on puisse comparer le nouveau pont avec la situation des ponts des années 1960.

Le sénateur Housakos : J'aimerais ajouter que je suis un Montréalais vivant sur l'île de Montréal. Je suis un contribuable à Montréal. Je pense depuis longtemps qu'il y a plusieurs politiciens municipaux de Montréal qui, depuis plusieurs années, partagent l'opinion que plusieurs personnes viennent sur l'île de Montréal depuis des années et qu'ils ne paient pas pour les infrastructures et ne font aucune contribution aux structures de Montréal. Il faut commencer à demander aux gens, à un moment donné, de faire

share. As a Montrealer, I find it sad that people living on the north shore or the south shore come into Montreal every day and do not contribute to the development of its infrastructure.

The Chair: Senator Mockler, do you have a bridge in New Brunswick?

Senator Mockler: Given that we are talking about bridges, we should maybe take this opportunity to get the historical details right.

History clearly shows that it was on August 17, 1955 that —

[*English*]

— then federal Transport Minister George Marler first announced the construction of the new bridge connecting Montreal to the South Shore via Nuns' Island. The National Harbours Board was placed in charge of the project and it was opened officially on June 28, 1962; and it is also in 1967 that the final approach to the bridge from Montreal was completed. I just want to set the record straight regarding who was in power.

Senator Dawson: I would like to thank Google for the research done this afternoon, but I would like to add that it's not the first time that a government blames another government for what was done under its watch. After 50 years, part of it was your fault and part of it was our fault, or their fault, because we're not there anymore.

Senator Hervieux-Payette, it wasn't well maintained. It was probably a bad concept to start with. Nobody made a serious study of who to blame, but the reality is that obviously after 50 years it was announced by a Conservative and the ribbon was cut by a Liberal and another government did not maintain it in a proper fashion. Let's spread the blame.

When I come back in a few years, Senator Rivard will say I had said it was going to cost $3 billion, I'll have to tell him that that's not exactly the price they are charging.

The Chair: I won't ask Senator Mockler to do any research on the Jacques Cartier Bridge that was built in May 1930 and who was in power at that time. Whoever did it did a good job.

Thank you very much, Senator Dawson and Senator Housakos. We very much appreciate you coming and engaging in conversation with respect to the work that your committee has done.

That concludes our work, colleagues, with respect to Bill C-31. We now wait for the bill to come and then we can use all of these reports and all of the work for second reading. I expect that it will be referred to us for clause-by-clause consideration early next week.

(The committee adjourned.)

leur part. Les habitants de la Rive-Nord ou de la Rive-Sud qui entrent à Montréal tous les jours et qui ne contribuent pas au développement de ses infrastructures, en tant que Montréalais, je trouve cela triste.

Le président : Sénateur Mockler, avez-vous un pont au Nouveau-Brunswick?

Le sénateur Mockler : Étant donné qu'on parle des ponts, on devrait peut-être aussi se servir de l'occasion pour préciser l'histoire.

L'histoire démontre clairement que c'est le 17 août 1955 que...

[*Traduction*]

... le ministre des Transports fédéral de l'époque, M. George Marler a d'abord annoncé la construction d'un nouveau pont reliant Montréal à la Rive-Sud en passant par L'Île-des-Sœurs. La Société canadienne des ports était responsable du projet, qui a été officiellement inauguré le 28 juin 1962. C'est également en 1967 que les abords du pont de Montréal ont été terminés. Je voulais simplement rétablir les faits quant à savoir qui était au pouvoir.

Le sénateur Dawson : J'aimerais remercier Google pour la recherche effectuée cet après-midi, mais j'aimerais ajouter que ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement en accuse un autre pour ce qui a été fait sous son mandat. Après 50 ans, c'est en partie votre faute et en partie notre faute ou leur faute, car nous n'y sommes plus.

Il n'était pas bien entretenu, sénatrice Hervieux-Payette. C'était probablement un mauvais concept dès le départ. Personne n'a fait d'étude sérieuse pour savoir à qui la faute, mais de toute évidence, 50 ans se sont écoulés, les conservateurs ont fait une annonce, les libéraux ont coupé le ruban, puis c'est un autre gouvernement qui ne l'a pas entretenu adéquatement. Tout le monde est fautif.

Lorsque je reviendrai dans quelques années, le sénateur Rivard dira que j'avais annoncé qu'il allait en coûter 3 milliards de dollars et je devrai lui répondre que ce n'était pas exactement le prix qu'il demandait.

Le président : Je ne demanderai pas au sénateur Mockler de faire de la recherche sur le pont Jacques-Cartier qui a été construit en mai 1930 et de nous dire qui était au pouvoir à l'époque. La personne qui en était responsable a fait un bon travail.

Merci beaucoup monsieur Dawson et monsieur Housakos. Nous vous remercions d'être venus discuter du travail qui s'est fait au sein de vos comités.

Cher collègues, cela met fin à nos travaux sur le projet de loi C-31. Il nous faut maintenant attendre le projet de loi, puis nous pourrons utiliser tous les rapports et tous les travaux pour la deuxième lecture. Je m'attends à ce que le projet de loi nous soit renvoyé pour une étude article par article au début de la semaine prochaine.

(La séance est levée.)

SENATE SÉNAT

CANADA

REPORT ON THE
SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2014–15

Standing Senate Committee on National Finance

ELEVENTH REPORT

Chair
The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair
The Honourable Larry Smith

JUNE 2014

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 3

OVERVIEW OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2014–15* 4

STUDY OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2014–15* 5

1. TREASURY BOARD OF CANADA SECRETARIAT 5
   - 1.1 Windsor-Detroit Bridge Authority 5
   - 1.2 Major Voted Items 5
   - 1.3 Federal Bridges 6
     - 1.3.1 Funding for the Construction of a Replacement Bridge for the St. Lawrence 6
     - 1.3.2 Federal Government Responsibility for Bridges 7
   - 1.4 VIA Rail Canada Inc. 7
   - 1.5 Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission 8

2. ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED 8
   - 2.1 Budgetary Expenditures 8
   - 2.2 Restructuring Process 9
     - 2.1.1 Government-Owned, Contractor-Operated Model 10
     - 2.1.2 National Security 10
   - 2.3 Centres of Excellence 10

3. NATURAL RESOURCES CANADA 10
   - 3.1 Nuclear Legacy Liabilities Program 10
   - 3.2 Budget Estimates 11
   - 3.3 Atomic Energy of Canada Limited Restructuring Process 11

4. EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA 11
   - 4.1 Budget Estimates 11
   - 4.2 Youth Employment Strategy 11
   - 4.3 Canada Job Grant 12

5. PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS CANADA 12
   - 5.1 Budget Estimates 12
   - 5.2 Funding for Soil and Water Decontamination 12
   - 5.3 Financial Assistance to the Province of Quebec Following the Lac-Mégantic Disaster 12

6. OFFICE OF INFRASTRUCTURE OF CANADA 13
   - 6.1 Budget Estimates 13
   - 6.2 The New Building Canada Plan 13

7. PPP CANADA INC. 14
   - 7.1 Budget Estimates 14
   - 7.2 Brief Description of PPP Canada Inc. 14
   - 7.3 P3 Canada Fund 14

APPENDIX 1 – LIST OF 20 PROJECTS FOR WHICH FUNDING HAS BEEN COMMITTED BY PPP CANANDA INC. I

INTRODUCTION

The *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, were tabled in Parliament on 14 May 2014. These estimates identify the spending authorities and the amounts to be included in subsequent appropriations.

For its study of the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, the Standing Senate Committee on National Finance (the Committee) heard from representatives of seven departments and federal agencies over the course of three meetings in May 2014.

On 27 May 2014, the Committee welcomed officials from the Treasury Board of Canada Secretariat, Atomic Energy of Canada Limited and Natural Resources Canada. The representatives of these organizations were as follows:

Treasury Board of Canada Secretariat

- Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;
- George Samiotis, Director; and
- Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management Sector.

Atomic Energy of Canada Limited

- Steve Halpenny, Vice President, Finance, and Chief Financial Officer; and
- Robert Walker, President and Chief Executive Officer.

Natural Resources Canada

- Jean-Frédéric Lafaille, Director General, Atomic Energy of Canada Limited Restructuring; and
- David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division, Electricity Resources Branch, Energy Sector.

On 28 May 2014, the Committee heard from representatives of the Office of Infrastructure of Canada, Public Safety and Emergency Preparedness, Employment and Social Development Canada, and PPP Canada Inc. The following officials from these departments and agencies appeared:

Office of Infrastructure of Canada

- David Cluff, Assistant Deputy Minister, Corporate Services Branch;
- Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications; and
- Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges.

Public Safety and Emergency Preparedness

- Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch; and
- Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Programs Branch.

Employment and Social Development Canada

- Alain P. Séguin, Chief Financial Officer; and
- Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch.

PPP Canada Inc.

- Greg Smith, Chief Financial Officer and Vice President, Finance, Risk and Administration.

Appendix 1 presents a list of 20 projects for which funding has been committed by PPP Canada Inc.

OVERVIEW OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2014–15*

The forecast expenditures set out in the estimates consist of budgetary and non-budgetary expenditures, which are divided into two categories: voted appropriations and statutory items.[1] A total of 16 organizations have requested additional funding through the *Supplementary Estimates (A), 2014–15.*

As shown in Table 1, these estimates provide information on $2.4 billion in voted appropriations, a 2.8% increase over the *2014–15 Main Estimates*. Table 1 also shows statutory items totalling $11.4 million, an increase of 0.01% over the *2014–15 Main Estimates*.

Table 1 – Summary of the *Supplementary Estimates (A), 2014–15* ($)

	2013–2014 Total Estimates	2014–2015		
		Main Estimates	*Supplementary Estimates (A)*	Proposed Authorities To Date
Budgetary				
Voted	93,928,003,992	86,282,034,901	2,410,900,361	**88,692,935,262**
Statutory	145,166,798,653	149,052,339,774	11,430,672	**149,063,770,446**
Total	**239,094,802,645**	**235,334,374,675**	**2,422,331,033**	**237,756,705,708**
Non-budgetary				
Voted	71,103,004	26,703,003	44,400,000	**71,103,003**
Statutory	(41,024,336,315)	(10,050,344,221)	–	**(10,050,344,221)**
Total	**(40,953,233,311)**	**(10,023,641,218)**	**44,400,000**	**(9,979,241,218)**

Source: Treasury Board of Canada Secretariat, *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, p. 1-3.

[1] **Budgetary expenditures** include the cost of servicing the public debt; operating and capital expenditures; transfer payments to other levels of government, organizations or individuals; and payments to Crown corporations. **Non-budgetary expenditures** (loans, investments and advances) are outlays that represent changes in the composition of the financial assets of the Government of Canada. **Voted appropriations** are appropriations for which parliamentary authority is sought through an appropriation bill. **Statutory items** are items authorized by Parliament through enabling legislation and for which forecasts are provided for information purposes only.

STUDY OF THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (A), 2014–15*

1. Treasury Board of Canada Secretariat

The Treasury Board of Canada Secretariat officials told the Committee that the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, contain non-budgetary expenditures of $44.4 million. These expenditures are for loans to Aboriginal claims groups that will enable them to participate in existing negotiations toward a settlement.

The officials then explained that the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, include $2.4 billion in budgetary expenditures. Of this amount, $11.4 million are for statutory items that fund contributions to employee benefit plans.

The Committee learned that the amounts requested in the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, are greater than those requested in 2013–2014. The increase is $1.3 billion, or 118%. The officials reported that, while the total amount sought in the *Supplementary Estimates (A), 2013–14*, was unusually low, the total for 2014–2015 is closer to normal. The amount requested in the *Supplementary Estimates (A), 2012–13*, for example, was $2.1 billion.

1.1 Windsor-Detroit Bridge Authority

The Treasury Board representatives told the Committee that a new organization, the Windsor-Detroit Bridge Authority, is appearing in the estimates for the first time. The organization is receiving its initial funding of $5.7 million.

1.2 Major Voted Items

The Treasury Board officials discussed the major voted items in the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*:

- $499.2 million for Employment and Social Development Canada. This is new annual funding through 2019–2020 to replace the Labour Market Development Agreements;
- $253.7 million for the Jacques-Cartier and Champlain Bridges Inc. to repair and maintain federal structures in Montreal, as announced in the 2014 federal budget;
- $200.0 million for PPP Canada Inc. for the P3 Canada Fund, as announced in the 2013 federal budget;
- $195.0 million for Atomic Energy of Canada Limited to operate the laboratories that supply medical isotopes and to upgrade the Chalk River Laboratories in Ontario;
- $195.0 million for Natural Resources Canada to extend the Nuclear Legacy Liabilities Program. Most of the nuclear cleanup costs relate to the Chalk River Laboratories and, to a lesser extent, the Whiteshell Laboratories in Manitoba;
- $142.2 million for the Office of Infrastructure of Canada for the New Building Canada Fund;
- $136.3 million for Indian Affairs and Northern Development Canada for the First Nations Water and Wastewater Action Plan. This funding will serve to develop protocols and standards for water and wastewater management and support projects to install plumbing in some communities in northern Manitoba;

- $133.6 million for Foreign Affairs, Trade and Development Canada for the consolidation of the Canadian High Commission at Trafalgar Square in London. These expenditures, which are funded by the sale of Macdonald House, are for renovations to the new High Commission and Official Residence and leasehold extension of Canada House in London;
- $127.7 million for Indian Affairs and Northern Development Canada to assess, manage and remediate federal contaminated sites. While this department is responsible for managing 112 contaminated sites, this funding is mainly for two specific sites: Faro Mine in Yukon and Giant Mine in the Northwest Territories;
- $119.8 million for the Office of Infrastructure of Canada to build a replacement bridge over the St. Lawrence River;
- $101.6 million for VIA Rail Canada Inc. for incremental pension requirements; and
- $95.0 million for Public Safety and Emergency Preparedness to cover the federal government's share of the decontamination costs related to the train derailment and explosion in Lac-Mégantic, Quebec.

1.3 Federal Bridges

The officials reported that, as announced in the 2014 federal budget, three organizations are requesting additional funding totalling $379 million in the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*. This amounts to about 15% of all funding in these estimates. Most of these funds are for the Office of Infrastructure of Canada and the Jacques-Cartier and Champlain Bridges Inc. for federal bridges and other federal structures in Montreal.

The Office of Infrastructure of Canada is seeking nearly $120 million to begin work on the planned replacement for the Champlain Bridge, which includes land acquisition, planning and procurement. This project will eventually include a new bridge for Nuns' Island and the reconstruction and expansion of Highway 15.

The Jacques-Cartier and Champlain Bridges Inc. is responsible for the following key infrastructure: the Champlain Bridge and the associated ice control structure, the existing Nuns' Island Bridge (not the temporary one), the Honoré-Mercier Bridge, the Bonaventure Expressway, Highway 15 and the Melocheville Tunnel. The corporation is requesting $254 million to operate, repair and maintain existing structures, which includes making urgent safety-related repairs to the Champlain Bridge and constructing a temporary Nuns' Island bridge.

Finally, $5.7 million is being sought to establish the Windsor-Detroit Bridge Authority.

In response to a question from a Committee member, the Treasury Board of Canada Secretariat officials agreed to provide a list of the main federal bridges. At the time of writing, the Committee had not yet received this list.

1.3.1 Funding for the Construction of a Replacement Bridge for the St. Lawrence

In response to questions from the Committee, the Office of Infrastructure of Canada officials explained that, in keeping with the announcement made by the Minister of Infrastructure, the department's goal is for the replacement bridge for the St. Lawrence to be open to traffic by late 2018. The officials added that, in order to achieve this objective, the process leading up to final construction would have to be

sped up. They also mentioned that the project would be achieved through a public-private partnership and that, as announced by government, the bridge would carry a number of tolls.

They went on to explain that the procurement process to identify the winning proposal had begun in March 2014. The result should be known in spring 2015. According to the current schedule, bridge construction will begin in summer 2015. Total cost for the project, including costs for construction, operation and maintenance of the bridge for a 30-year period has been estimated to be between $3 billion to $5 billion. According to the departmental officials, a more accurate estimate of project costs will be known around December 2014, once the winning bidder in the procurement process has been announced.

Responding to questions from the Committee, the officials explained that despite the ambitious schedule, the department was confident that construction of the replacement bridge for the St. Lawrence would be completed as planned for two reasons. First, each of the steps identified in the schedule had been completed on time thus far. Second, they were confident in the interdepartmental team that was established in autumn 2013. This team includes employees of Office of Infrastructure of Canada, Transport Canada, Public Works and Government Services Canada, PPP Canada Inc. and Justice Canada. According to officials, a multidisciplinary team of approximately 100 professionals and experts is working full time on this project.

1.3.2 Federal Government Responsibility for Bridges

The federal government is generally responsible for interprovincial bridges in Canada. The Committee asked the Office of Infrastructure of Canada officials why the federal government would assume responsibility for the Champlain[2] and Jacques Cartier bridges[3], which link the Island of Montreal to the south shore. The departmental officials explained that it was for historical reasons. It is the only instance in Canada where the federal government owns bridges joining two points within the same province. This arrangement dates back to 1960, when the St. Lawrence Seaway was built. The federal government of the day decided it would build the bridges over the seaway.

1.4 VIA Rail Canada Inc.

The Committee learned that VIA Rail Canada Inc., as a Crown corporation, must adhere to private-sector rules in funding its pension plan. Under the *Pension Benefits Standards Regulations, 1985*, employers with a deficit in their pension plan funding have up to five years to fix it.

In response to a Committee member's question, the officials said that VIA Rail's pension plan is a defined benefit plan. The cost-sharing balance has been adjusted to move toward equal contributions (50%-50%) from the employer and employees.

The Committee was told that VIA Rail Canada Inc. has previously sought funding for its pension deficit and may do so again in the future. In its 2013 annual report and financial statements, VIA Rail Canada

---

2 The Champlain Bridge was opened to traffic on 28 June 1962.

3 The Jacques-Cartier Bridge was opened to traffic on 14 May 1930

Inc. posted a $43.7-million liability in its pension plans, post-employment benefit plans and other long-term employee benefit plans. This liability is down from 2012, when it was $388.3 million.[4]

The Treasury Board officials stated that they expect the employer contribution to VIA Rail's pension plan to be about $100 million this year. However, they also expect the federal government's annual contribution to make up the deficit will decrease in the years ahead because the pension plan's assets have performed better since the 2008 recession.

Lastly, the Committee learned that two main factors put pressure on pension plan liabilities: declines in the stock market and longer employee life expectancies.

1.5 Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission

Asked about the transfer of approximately $3.5 million from Indian Affairs and Northern Development Canada to the Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission, the officials explained that the Commission's mandate has been extended by one year, until June 2015. This extension will allow the Commission to prepare and release its final truth and reconciliation report.

2. Atomic Energy of Canada Limited

The Committee learned that Atomic Energy of Canada Limited is Canada's largest nuclear technology and radioactive waste management organization. It is a Crown corporation that reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

Atomic Energy of Canada Limited has unique nuclear expertise and nuclear laboratories at two main sites: the Chalk River Laboratories in Ontario and the Whiteshell Laboratories in Manitoba. These laboratories are under licence from the Canadian Nuclear Safety Commission. The Committee was told that these two laboratories are being decommissioned, but will nevertheless continue to produce medical isotopes until 2016.

2.1 Budgetary Expenditures

The Committee learned that, since the 1990s, Atomic Energy of Canada Limited has received about $102 million in base funding each year to operate its laboratories. For 2014–2015, this funding was allocated in the main estimates.

However, as in past years, this annual base funding has proven inadequate to cover the core costs of the nuclear laboratories in 2014–2015. That is why additional funding of $195 million was announced in the 2014 federal budget and is included in the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*.

This supplementary funding will enable Atomic Energy of Canada Limited to:

- continue producing medical isotopes;
- complete infrastructure and operational upgrades relating to health, safety, security and environmental priorities;

[4] VIA Rail Canada Inc., *Annual Report 2013*, p. 72.

- meet nuclear regulatory requirements; and
- prepare for the transition of the laboratories to a government-owned, contractor-operated model.

The Atomic Energy of Canada Limited officials said that, through productivity gains, efficiency improvements and growth in commercial revenues, their organization returned $26 million in supplementary funding received in 2013–2014 to the federal government. Commercial revenues reached $154 million in the last fiscal year, an increase of 33%.

The Committee heard that, over 2013–2014, Atomic Energy of Canada Limited reduced its operating budget by 8% compared with 2011–2012 and expects to achieve a reduction of 12% compared with that same year by 31 March 2015.

2.2 Restructuring Process

In November 2007, a review of Atomic Energy of Canada Limited was undertaken "to determine whether its structure as a Crown corporation best equipped it, its employees and ultimately the Canadian nuclear industry to participate fully in the global nuclear market."[5]

The review was completed in 2009. It concluded that Atomic Energy of Canada Limited should be restructured. In May 2009, the federal government announced that it would restructure the organization and launched a two-stage process. In the first stage, interested investors were invited to submit proposals to acquire Atomic Energy of Canada Limited's CANDU Reactor Division. In October 2011, the assets of this division were sold to Candu Energy Inc., a subsidiary of SNC-Lavalin Group Inc. The second phase of the restructuring plan began in February 2012 when a "Request for Expression of Interest on the future of the Laboratories was issued to determine stakeholder willingness to share in financial risks, managing, partnering and contracting."[6]

The Committee heard that the Minister of Natural Resources announced in 2013 that the federal government would enter into a competitive procurement process with the nuclear industry for the management and operation of Atomic Energy of Canada Limited's nuclear laboratories. The federal government plans to implement a government-owned, contractor-operated model, following the example of other jurisdictions, such as the United States and the United Kingdom.

The Committee was informed that the goal of this restructuring process is to create the conditions for Canada's nuclear industry to succeed while reducing costs and risk exposure for Canadian taxpayers.

The government launched the qualification and consultations stage of the procurement process, known as the "Request for Response Evaluation," in March 2014. This stage will allow interested suppliers to be evaluated on specific technical and financial requirements, as well as national security considerations.

Qualifying suppliers will then be invited to begin detailed consultations on procurement needs. The Committee heard that these suppliers could be multinational corporations since there is no requirement that the selected supplier be Canadian.

---

[5] Natural Resources Canada, *Restructuring of Atomic Energy of Canada Limited – Nuclear Laboratories*.

[6] Ibid.

2.1.1 Government-Owned, Contractor-Operated Model

In response to a Committee member's question, the Committee heard that, under the government-owned, contractor-operated model, the private sector would assume responsibility for day-to-day operations at the nuclear laboratories, science and technology services, and radioactive waste management. The Committee was told that this model will create incentives for the private sector to realize savings, generate innovative ideas for new technologies and establish partnerships with other companies to improve performance and optimize resources.

The Committee also learned that the selected supplier will be paid based on performance. Therefore, if the supplier exceeds its objectives and enables the government to save money, the savings would be shared with the supplier.

Following a Committee member's question, the Committee was told that the employees of Atomic Energy of Canada Limited will be transferred to the private supplier.

2.1.2 National Security

The Committee heard that the federal government will take the necessary steps to protect national security during the restructuring process. Moreover, the Canadian Nuclear Safety Commission will continue to oversee safety, security and environmental matters in all sectors of the nuclear industry, including nuclear laboratories.

2.3 Centres of Excellence

The Committee learned that Atomic Energy of Canada Limited has launched 10 new virtual centres of excellence to develop its core science and technology expertise, mission-ready facilities and its intellectual property. These centres will focus on industry cooperation with supply-chain partners to meet changing customer needs.

3. Natural Resources Canada

3.1 Nuclear Legacy Liabilities Program

In 2006, the federal government established the Nuclear Legacy Liabilities Program to decommission outdated and disused research facilities and related infrastructure, remediate contaminated lands and implement long-term solutions for managing legacy nuclear waste at Atomic Energy of Canada Limited's sites. This program led to the creation of a long-term decommissioning strategy covering a 70-year period.

According to the Natural Resources Canada officials, over the past eight years this program has enabled the federal government to reduce its liabilities and risks by decommissioning and remediating contaminated sites and establish new facilities to characterize, handle and store radioactive waste.

The Natural Resources Canada officials explained that, in 2006, the federal government committed to provide $520 million over five years to fund this program. In 2011, the government extended the program through 31 March 2014 by investing a further $430 million over three years.

3.2 Budget Estimates

The Committee was informed that the additional request of $195 million will fund the Nuclear Legacy Liabilities Program until 31 March 2015, the expected effective date of the new government-owned, contractor-operated model. This funding will be used to:

- make progress on highly enriched uranium repatriation initiatives;
- continue decommissioning activities at the Chalk River and Whiteshell laboratories; and
- prepare for the transition to the government-owned, contractor-operated model.

3.3 Atomic Energy of Canada Limited Restructuring Process

The officials reported that, as Atomic Energy of Canada Limited is restructured, the decommissioning of facilities and remediation of contaminated sites currently carried out under the Nuclear Legacy Liabilities Program will eventually become a private-sector responsibility. These obligations will be fully incorporated into the management contract between the federal government and the private supplier. As a result, this Natural Resources Canada program will no longer exist once the contract is in place.

The Committee heard that it is very likely that the new government-owned, contractor-operated model will not be in place until late 2015 and that additional funding will be sought for the Nuclear Legacy Liabilities Program until the new model is active.

While the Committee recognizes that the restructuring process of Atomic Energy of Canada Limited is a work in progress, it intends to follow up on the direction this organization is taking.

4. Employment and Social Development Canada

4.1 Budget Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, Employment and Social Development Canada is requesting an additional $500 million for 2014–2015, a 1% increase over the amount included in the *2014–15 Estimates*. Of this amount, $15 million will be transferred to the National Research Council of Canada for the *Youth Employment Strategy*. The remaining $485 million was requested as funding for the *Canada Job Grant* ($475 million), the new *Canada Job Fund* ($9 million) and statutory expenditures ($1 million).

4.2 Youth Employment Strategy

In response to questions from the Committee, Employment and Social Development Canada officials explained that the $15 million transferred to the National Research Council of Canada for the *Youth Employment Strategy* was the first of two payments; that an additional $15 million will be transferred in 2015–2016. The National Research Council of Canada delivers the *Industrial Research Assistance Program*'s *Youth Employment Program* under *Career Focus*. According to departmental officials, this successful programming allows youth to acquire work experience in fields where the demand for skilled labour is high.

4.3 Canada Job Grant

In response to questions from the Committee, Employment and Social Development Canada officials explained that the *Canada Job Grant* will ensure that employers participate and invest directly in the skills training system. According to them, this will result in training that is better aligned with job opportunities.

Officials confirmed that the department has already finalized agreements with British Columbia, Alberta, Manitoba and Ontario. They are optimistic that negotiations will soon result in agreements with the other provinces.

They explained that, under the terms of the program, the provinces will receive funding from the federal government but will be responsible for administering the program and ensuring that employers who request the grant meet the criteria.

According to the Employment and Social Development Canada officials, the federal government acknowledges that the objectives of the *Canada Job Grant* program have already been integrated in provincial legislation and programs in Quebec. Consequently, Quebec does not participate directly in the *Canada Job Grant* programs; however, the province will receive compensatory funding under the *Canada–Quebec Labour Market Agreement.*

5. Public Safety and Emergency Preparedness Canada

5.1 Budget Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, Public Safety and Emergency Preparedness Canada is requesting an additional $95 million in funding, an 8.5% increase over the amount included in the *2014–15 Estimates*. This funding will be used to provide financial assistance to the Province of Quebec for decontamination costs following the train derailment and explosion in Lac-Mégantic.

5.2 Funding for Soil and Water Decontamination

The Quebec government's preliminary estimate of decontamination costs following the train derailment and explosion in Lac-Mégantic has been established at $190 million. Recognizing the burden this would place on the Government of Quebec, the federal government pledged to provide $95 million, or 50% of the cost of decontaminating depleted soil and water. According to departmental officials, if these estimates are approved, a maximum payment of $95 million will be provided to the Province of Quebec within six months of receiving the detailed cost estimate.

The officials from Public Safety and Emergency Preparedness Canada added that this funding request will allow the department to continue its important work, while ensuring that public funds are used efficiently and effectively.

5.3 Financial Assistance to the Province of Quebec Following the Lac-Mégantic Disaster

In response to questions from the Committee, officials from Public Safety and Emergency Preparedness Canada explained that, following natural disasters, the department usually provides financial assistance through the *Disaster Financial Assistance Arrangements* program. However, in light of the magnitude of

the Lac-Mégantic disaster, the federal government agreed to share costs on a 50-50 basis with the Province of Quebec. In July 2013, Public Safety and Emergency Preparedness Canada was authorized to establish a specific contribution program for this purpose.

In the *Supplementary Estimates (B) 2013–14*, Public Safety and Emergency Preparedness Canada made the first $25-million contribution toward disaster response and recovery costs. This amount was in addition to the $35 million the Province de Québec received From Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec for the economic recovery of the affected area.

6. Office of Infrastructure of Canada

6.1 Budget Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A), 2014–15*, Office of Infrastructure of Canada is requesting an additional $312.7 million. If approved, this funding request will increase the department's total budget to $3.6 billion.

In response to questions from the Committee, the Office of Infrastructure of Canada officials explained that this net increase was primarily attributable to the following elements:

- an additional $142.2 million in contributions for the *New Building Canada Plan* to cover expenses associated with the 2014–2015 construction season. Program funding for future construction seasons will be requested in upcoming estimates;
- an additional $93.2 million in capital funding for the preparation of the corridor project for the replacement bridge for the St. Lawrence;
- an additional $71.1 million in operating funding to implement the *New Building Canada Plan*, existing programs and the corridor project for the replacement bridge for the St. Lawrence; and
- an additional $6.2 million in statutory funding to support employee benefit plan obligations.

6.2 The New Building Canada Plan

The Office of Infrastructure of Canada officials reminded the Committee that:

- When the *Building Canada Plan* was launched in 2007, this seven-year plan provided $33 billion in funding to the provinces, territories and municipalities to allow them to plan for their longer-term infrastructure needs.
- The three-year *Infrastructure Stimulus Fund* established in 2009 provided $4 billion in funding to support job creation during the peak of the global economic crisis.

The officials added that, through these programs and other infrastructure initiatives, Office of Infrastructure of Canada supported more than 43,000 projects across the country.

In response to members' questions, the Committee learned that approximately $6 billion from the 2007 infrastructure program and several other past programs has not yet been disbursed. According to departmental officials, a significant portion of these funds has already been allocated to specific projects. In some cases, the projects have yet to be completed; in others, it is a matter of finalizing administrative requirements so that the payments can be made. The officials explained that this is a perfectly normal

situation as payments for these programs are made in installments. The Committee heard that payments are planned between now and the fiscal year 2018–2019.

The officials told the Committee that the new *Building Canada Fund* was still pursuing these objectives by means of major investments in previous infrastructure programs. The Plan will support provincial, territorial and municipal infrastructure projects through three funds:

- the *Community Improvement Fund*, which includes the GST rebate for municipalities;
- the *Gas Tax Fund*, managed by the Office of Infrastructure of Canada, which is a federal transfer to the provinces. The Fund provides $2 billion every year to municipalities and would be indexed at 2% per year starting in 2014; and
- the *Building Canada Fund*, which has two components: the National Infrastructure Component and the Provincial-Territorial Infrastructure Component.

7. PPP Canada Inc.

7.1 Budget Estimates

According to the *Supplementary Estimates (A) 2014–15*, PPP Canada Inc. is requesting an additional $200 million for 2014–2015. This amount will be used for PPP Canada investments ($198 million) and operating expenditures ($2.3 million). PPP Canada Inc. was granted $9.5 million under the *2014–15 Main Estimates* for operating expenditures and its program delivery.

7.2 Brief Description of PPP Canada Inc.

PPP Canada Inc. is a Crown corporation established in September 2009. Its representatives last appeared before the Committee in March 2011 as part of the Committee's consideration of the *2011–12 Main Estimates*. Incorporated under the *Canada Business Corporations Act*, PPP Canada Inc. manages an investment fund of $1.2 billion to develop public-private partnerships in Canada and support public-private partnership infrastructure projects in the public interest. PPP Canada Inc. gathers knowledge and leverages federal funding for provincial, territorial, municipal and First Nations infrastructure projects.

For any public-private partnership infrastructure project, the maximum federal contribution is 25%, with the remainder of funding coming from the private sector or other levels of government. While all PPP Canada Inc. investments are non-repayable contributions, the organization can provide repayable contributions, loans and loan guarantees. Representatives from the organization told the Committee that the work of PPP Canada Inc. consists mainly of analyzing the risks that would be transferred to the private sector in a potential public-private partnership agreement to determine whether a public-private partnership procurement was suitable.

7.3 P3 Canada Fund

In their testimony, the PPP Canada Inc. representatives explained that the P3 Canada Fund of $1.2 billion will be allotted over five years. This amount should therefore cover the period from 2009 to

2014.[7] The PPP Canada Inc. representatives added that all of the $1.2 billion has been committed to 20 projects, a detailed list of which is presented in Appendix 1 of this report.

Members of the Committee were surprised to learn that only $30 million (2.5%) of the $1.2 billion advanced by the government to PPP Canada Inc. has been disbursed since 2009.

The PPP Canada Inc. representatives pointed out to the Committee that a lot of planning goes into public-private partnership projects and that sometimes collaboration with other levels of government such as municipalities and provinces can cause delays of up to two years, and construction delays of an additional three years.

According to the PPP Canada Inc. representatives, by the end of the fiscal year on 31 March 2019, the balance of payments to be made, which should be $1,170 million, would complete PPP Canada Inc.'s commitments for the first tranche of $1.2 billion. They added that payments are made only once the terms and conditions of contract with the private partner have been met, which could be when the asset reaches substantial completion or the asset is providing services to the public. [8]

---

[7] In its 2013 budget, the federal government announced an injection of $1.2 billion over five years for the renewal of the P3 Canada Fund.

[8] The Auditor General of Canada in his 2013 Spring Report also expressed concerns about this funding arrangement of PPP Canada Inc.

APPENDIX 1 – LIST OF 20 PROJECTS FOR WHICH FUNDING HAS BEEN COMMITTED BY PPP CANANDA INC.

SUMMARY OF ANNOUNCED PROJECTS
P3 CANADA FUND
5 June 2014

Project Name	Project Description	Status	Eligible Recipient
Project #1 **Chief Peguis Trail Extension** City of Winnipeg, MB Local Road Infrastructure	• DBFM • P3CF investment: $23.9M (Paid in 2012) • Four-lane divided roadway, grade-separated intersection and pedestrian bridge	In operation. The final VfM at Substantial Completion was 17.6%.	City of Winnipeg
Project #2 **AMT- Lachine Train Maintenance Center** Montréal, QC Public Transit Infrastructure	• DBF • P3CF investment: $24.8M (Planned expenditure 2015-16) • Train maintenance centre	In construction.	Province of Québec
Project #3 **Evan Thomas Water and Wastewater** Kananaskis, AB Water and Wastewater Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $10M (Planned expenditure in 2014-15) • Wastewater treatment plant and upgrades to water storage and distribution system.	In construction. The final VfM at financial close was 3.9%.	Province of Alberta
Project #4 **Lac La Biche Wastewater Treatment Plant** Lac La Biche, AB Wastewater Infrastructure	• DBOM • P3CF investment : $3.8M (Paid $3.5M in 2014, further $300,000 planned in 2014-15) • A wastewater treatment facility, replacing the current lagoon system	In operation.	County of Lac La Biche

Project Name	Project Description	Status	Eligible Recipient
Project #5 **Sudbury Biosolids** Greater Sudbury, ON Wastewater Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $11M (Planned expenditure in 2015-16) • Biosolids facility	In construction. The VfM at financial close was 6.9%.	City of Greater Sudbury
Project #6 **Barrie Transit Facility** City of Barrie, ON Public Transit Infrastructure	• DBF + OM • P3CF investment: $5.8M (Planned expenditure in 2014-15) • Bus maintenance and operations facility	In procurement.	City of Barrie
Project #7 **BC Housing** Vancouver, BC Brownfield Redevelopment Infrastructure	• DBFM • P3CF investment: $29.1M (Planned expenditure in 2014-15 and 2015-16) • Rehabilitation of 13 historic single room occupancy buildings	In construction. The VfM at financial close was 2.5%.	Province of British Columbia
Project #8 **Go Transit East Rail Maintenance Facility** Whitby, ON Public Transit Infrastructure	• DBFM • P3CF investment: $94.8M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Train maintenance facility	In procurement.	Province of Ontario
Project #9 **MRC de la Haute-Yamaska Waste Treatment Centre** MRC de la Haute-Yamaska, QC Wastewater Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $12M (Planned expenditure 2015-16) • A wastewater treatment facility and conveyer system	In procurement.	Regional County Municipality of Haute-Yamaska.

Project Name	Project Description	Status	Eligible Recipient
Project #10 **North Saskatchewan Bridge (Northeast Anthony Henday Drive)** Edmonton, AB Provincial Road Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $36.8M (Planned expenditure in 2016-17) • Two bridge structure	In construction. The final VfM at financial close was 17%.	Province of Alberta
Project #11 **Evergreen Line Rapid Transit Project (Lincoln Station)** Coquitlam, BC Public Transit Infrastructure	• DBF • P3CF investment: $7M (Planned expenditure in 2016-17) • Additional transit station on planned ALRT Line	In construction.	Province of British Columbia
Project #12 **Capital Regional District (CRD) Biosolids Energy Centre** Victoria, BC Wastewater Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $83.4M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Biosolids treatment plant linked to two projects (conveyance system & wastewater treatment plant)	In procurement.	Capital Regional District of Victoria
Project #13 **Surrey Biofuels Processing Facility** Surrey, BC Solid Waste Management Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $16.9M (Planned expenditure in 2015-16) • Organic waste treatment facility	In procurement.	City of Surrey
Project #14 **Iqaluit International Airport Improvement Project** Iqaluit, NU Regional and Local Airport Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $77.3M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Airfield repavement and expansion	In construction. The final VfM at financial close was 19.2%.	Government of Nunavut

Project Name	Project Description	Status	Eligible Recipient
Project #15 **Saskatoon Transit Operations Center and Snow Salt-Laden Decontamination Facility** Saskatoon, SK Public Transit Infrastructure	• DBFM • P3CF investment: $42.9M (Planned expenditure in 2016-17) • Transit maintenance and Decontamination facility	In procurement.	City of Saskatoon
Project #16 **Edmonton Valley Light Rail Expansion Project** Edmonton, AB Public Transit Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $250M • Transit corridor and Maintenance facility	In procurement.	City of Edmonton
Project #17 **Regina Wastewater Treatment Plant** Regina, SK Wastewater Infrastructure	• DBFOM P3CF investment: $58.5M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Expansion and upgrade of wastewater treatment plant.	In procurement.	City of Regina
Project #18 **Hamilton Biosolids Management Project** Hamilton, ON Wastewater Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $22.91M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Biosolids treatment plant.	In pre-procurement.	City of Hamilton
Project #19 **Safe Clean Drinking Water Program Saint John** Saint John, NB Water Infrastructure	• DBFOM/DBF • P3CF investment: $57.3M (Planned expenditure in 2017 and thereafter) • Water treatment plant and network infrastructure	In pre-procurement.	City of Saint John

Project Name	Project Description	Status	Eligible Recipient
Project #20 **Regina Bypass** Regina, SK Core National Highway System Infrastructure	• DBFOM • P3CF investment: $200M (Planned expenditure in 2017 and therafter) • Ring Road highway, service roads and interchanges	In pre-procurement.	Province of Saskatchewan

SENATE SÉNAT

CANADA

RAPPORT SUR
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES (A) 2014-2015

Comité sénatorial permanent des finances nationales

ONZIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

JUIN 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

APERÇU DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015* 4

ÉTUDE DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015* 5

1. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA 5
   1.1 Autorité du pont Windsor-Détroit 5
   1.2 Principaux postes votés 6
   1.3 Ponts fédéraux 7
      1.3.1 Fonds pour la construction d'un pont de remplacement sur le Saint-Laurent 7
      1.3.2 La responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts 8
   1.4 Via Rail Canada Inc. 8
   1.5 Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens 9

2. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE 9
   2.1 Dépenses budgétaires 9
   2.2 Processus de restructuration 10
      2.1.1 Modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé 11
      2.1.2 Sécurité nationale 11
   2.3 Centres d'excellence 11

3. RESSOURCES NATURELLES CANADA 12
   3.1 *Programme de responsabilités nucléaires héritées* 12
   3.2 Prévisions budgétaires 12
   3.3 Processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée 12

4. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA 13
   4.1 Prévisions budgétaires 13
   4.2 La Stratégie emploi jeunesse 13
   4.3 La Subvention canadienne pour l'emploi 13

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA 14
   5.1 Prévisions budgétaires 14
   5.2 Le financement des travaux de décontamination de l'eau et des sols 14
   5.3 L'aide fédérale à la province de Québec pour la tragédie de Lac-Mégantic 14

6. BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA 14
   6.1 Prévisions budgétaires 14
   6.2 Le Nouveau Plan Chantiers Canada 15

7. PPP CANADA INC. 16
   7.1 Prévisions budgétaires 16
   7.2 Brève description de PPP Canada Inc. 16
   7.3 Le Fonds PPP Canada Inc. 16

ANNEXE 1 – LISTE DE 20 PROJETS POUR LESQUELS DU FINANCEMENT A ÉTÉ ALLOUÉ PAR PPP CANANDA INC. I

INTRODUCTION

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* a été déposé au Parlement le 14 mai 2014. Il s'agit du premier budget supplémentaire de l'exercice qui prendra fin le 31 mars 2015. Ce budget contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre son étude sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a accueilli des représentants de sept ministères et organismes fédéraux et ce, au cours de trois réunions tenues en mai 2014.

Le 27 mai 2014, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Énergie atomique du Canada limitée et de Ressources naturelles Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;
- George Samiotis, directeur;
- Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses.

Énergie atomique du Canada limitée

- Steve Halpenny, vice-président, Finances et dirigeant principal des finances;
- Robert Walker, président-directeur général.

Ressources naturelles Canada

- Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée;
- David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie.

Le 28 mai 2014, le Comité a accueilli des fonctionnaires provenant du Bureau de l'infrastructure du Canada, de Sécurité publique et Protection civile Canada, d'Emploi et Développement social Canada ainsi que de PPP Canada Inc. Les fonctionnaires respectifs de ces ministères et organismes étaient les suivants :

Bureau de l'infrastructure du Canada

- David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels;
- Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications;
- Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

Sécurité publique et Protection civile Canada

- Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;
- Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

Emploi et Développement social Canada

- Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;
- Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi.

PPP Canada Inc.

- Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président, Finances, gestion du risque et administration.

L'annexe 1 présente une liste des 20 projets pour lesquels du financement a été alloué par PPP Canada Inc.

APERÇU DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties en dépenses budgétaires et dépenses non budgétaires, et divisées en deux catégories : les crédits votés et les postes législatifs[1]. Au total, 16 organisations ont demandé des fonds additionnels dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015.*

Comme l'indique le tableau 1, ce budget fournit de l'information sur des crédits votés de 2,4 milliards de dollars, qui représentent une augmentation de 2,8 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau donne également de l'information sur des postes législatifs de 11,4 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 0,01 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

[1] Les **dépenses budgétaires** comprennent le coût du service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et les contributions à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des débours qui représentent des changements de la composition des avoirs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont les crédits pour lesquels on demande l'approbation du Parlement, au moyen d'un projet de loi de crédits, et les **postes législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par une loi habilitante, et dont les prévisions ne figurent ici qu'à titre d'information.

Tableau 1 – Sommaire du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* (dollars)

	2013-2014 Total des prévisions budgétaires	2014-2015		
		Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
Dépenses budgétaires				
Crédits votés	93 928 003 992	86 282 034 901	2 410 900 361	**88 692 935 262**
Postes législatifs	145 166 798 653	149 052 339 774	11 430 672	**149 063 770 446**
Total	**239 094 802 645**	**235 334 374 675**	**2 422 331 033**	**237 756 705 708**
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés	71 103 004	26 703 003	44 400 000	**71 103 003**
Postes législatifs	(41 024 336 315)	(10 050 344 221)	–	**(10 050 344 221)**
Total	**(40 953 233 311)**	**(10 023 641 218)**	**44 400 000**	**(9 979 241 218)**

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, p. 1-3.

ÉTUDE DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015*

1. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué au Comité que le total des dépenses non budgétaires inscrites dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* s'élevait à 44,4 millions de dollars. Ces dépenses non budgétaires sont des prêts à des groupes de revendications autochtones ayant pour but de leur permettre de participer à des négociations déjà en cours pour un règlement.

Les fonctionnaires ont également mentionné que le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* inclut des dépenses budgétaires de 2,4 milliards de dollars. De ce montant, 11,4 millions de dollars sont destinés à des postes législatifs afin de couvrir les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Le Comité a appris que les sommes demandées dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* sont plus élevées que celles demandées lors de l'exercice précédent. Au total, la hausse est de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, soit 118 %. Alors que le montant total demandé dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* était, selon les fonctionnaires, anormalement bas, celui de 2014-2015 se rapproche davantage des montants habituels. Les sommes demandées dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013* s'élevaient, par exemple, à 2,1 milliards de dollars.

1.1 Autorité du pont Windsor-Détroit

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont informé le Comité qu'une nouvelle organisation, l'Autorité du pont Windsor-Détroit, apparaît pour la première fois dans les documents budgétaires. Il s'agit de la première fois que cette organisation reçoit des fonds, ceux-ci s'élèvent à 5,7 millions de dollars.

1.2 Principaux postes votés

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont discuté des principaux postes votés inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* :

- 499,2 millions de dollars pour Emploi et Développement social Canada. Il s'agit d'un nouveau financement annuel s'échelonnant jusqu'à l'exercice 2019-2020 visant à remplacer les ententes sur le développement du marché du travail;
- 253,7 millions de dollars pour Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. afin d'entretenir et de réparer des structures fédérales de Montréal comme annoncé dans le budget fédéral de 2014;
- 200,0 millions de dollars pour PPP Canada Inc. pour le Fonds PPP Canada comme annoncé dans le budget fédéral de 2013;
- 195,0 millions de dollars pour Énergie atomique du Canada limitée afin d'assurer les opérations des laboratoires pour l'approvisionnement en isotopes médicaux et les remises à niveau des laboratoires de Chalk River en Ontario;
- 195,0 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada visant à poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées*. La majorité des coûts de décontamination nucléaire est liée aux laboratoires de Chalk River et, dans une moindre mesure, aux laboratoires de Whiteshell au Manitoba;
- 142,2 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada pour le Nouveau Fonds Chantiers Canada;
- 136,3 millions de dollars pour Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Fonds pour le renouvellement du plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations. Ce financement vise à élaborer des protocoles et des normes relatives à l'eau potable et à la gestion des eaux usées de même que des projets d'installations de plomberie dans certaines communautés du nord du Manitoba;
- 133,6 millions de dollars pour Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada pour la consolidation du Haut-commissariat du Canada à Trafalgar Square à Londres. Ces dépenses, qui sont financées par les revenus provenant de la vente de la maison Macdonald, sont pour des travaux de rénovation du nouveau Haut-commissariat et de la résidence officielle de même que pour la prolongation du bail de la Maison du Canada à Londres;
- 127,7 millions de dollars pour Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Fonds destinés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux. Alors que ce Ministère est responsable de la gestion de 112 sites contaminés, ce financement est principalement destinés à deux sites précis : la mine Faro au Yukon et la mine Giant aux Territoires du Nord-Ouest;
- 119,8 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada pour la construction d'un pont de remplacement pour le St-Laurent;
- 101,6 millions de dollars pour Via Rail Canada Inc. pour des besoins supplémentaires en matière de pension;
- 95,0 millions de dollars pour Sécurité publique et Protection civile Canada pour couvrir la contribution du gouvernement fédéral aux coûts de décontamination liés à l'explosion survenue suite au déraillement de train à Lac-Mégantic, Québec.

1.3 Ponts fédéraux

Les fonctionnaires ont indiqué que, comme annoncé dans le budget fédéral de 2014, trois organisations demandent des fonds additionnels s'élevant à 379 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, soit environ 15 % des fonds totaux demandés dans ce budget. La majeure partie de ces fonds est destinée au Bureau de l'infrastructure du Canada ainsi qu'à la Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée pour les ponts et les autres structures fédérales de Montréal.

Le Bureau de l'infrastructure du Canada demande près de 120 millions de dollars afin de débuter les travaux liés au remplacement prévu du pont Champlain, dont l'acquisition de terrains, la planification et l'approvisionnement. Ce projet inclura éventuellement un nouveau pont pour l'Île-des-Sœurs et la reconstruction et l'élargissement de l'autoroute 15.

La Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée, quant à elle, est responsable des principaux éléments suivants : le pont Champlain et la structure de contrôle de la glace s'y rattachant, le pont de l'Île-des-Sœurs existant (et non le pont temporaire), le pont Honoré-Mercier, l'autoroute Bonaventure, l'autoroute 15 et le tunnel de Melocheville. Cette société demande 254 millions de dollars pour les coûts d'exploitation, la réparation et l'entretien des structures existantes, dont les réparations urgentes de sécurité pour le pont Champlain et la construction d'un pont temporaire pour l'Île-des-Sœurs.

Finalement, un montant de 5,7 millions de dollars est demandé pour établir l'Autorité du pont Windsor-Détroit.

En réponse à une demande d'un membre du Comité, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se sont engagés à fournir une liste des principaux ponts fédéraux. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu cette liste.

1.3.1 Fonds pour la construction d'un pont de remplacement sur le Saint-Laurent

Répondant aux questions du Comité, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont expliqué que conformément à l'annonce effectuée par le ministre de l'Infrastructure, l'objectif est d'ouvrir à la circulation le pont de remplacement sur le Saint-Laurent à la fin de 2018. Selon les fonctionnaires, afin d'atteindre cet objectif, tout le processus menant à la construction finale du pont devra se faire selon un horaire accéléré. Les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont ajouté que le projet sera réalisé en partenariat public-privé et que conformément à l'annonce du gouvernement, le pont comportera des péages.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que le processus d'approvisionnement permettant d'identifier le meilleur soumissionnaire a débuté en mars 2014. Le résultat devrait être connu au printemps 2015. Selon l'échéancier actuel, la construction du pont débutera à l'été 2015. Le coût total du projet, incluant les coûts de construction, d'opération et d'entretien du pont pour une période de 30 ans a été estimé entre 3 et 5 milliards de dollars. Selon les fonctionnaires, un coût estimé du projet plus précis sera connu aux environs de décembre 2014, au moment de connaitre le gagnant du processus d'approvisionnement.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que malgré l'ambitieux échéancier, ils étaient confiants que le projet de construction d'un pont de remplacement pour le Saint-Laurent soit complété selon les prévisions et ce, pour deux raisons principales. Premièrement, ils ont affirmé au Comité que chacune des étapes prévues à l'échéancier avait été réalisée selon le délai prévu jusqu'à maintenant. Deuxièmement, ils ont confiance en l'équipe interministérielle qui a été mise sur place à l'automne 2013. Cette équipe comprend des employés du Bureau de l'infrastructure du Canada, de Transport Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de PPP Canada Inc. et de Justice Canada. Selon les fonctionnaires, il s'agit d'une équipe multidisciplinaire composée d'environ 100 professionnels et experts qui travaillent à temps plein à ce projet.

1.3.2 La responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts

Bien au fait que le gouvernement fédéral soit généralement responsable des ponts interprovinciaux au Canada, le Comité a questionné les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada concernant les raisons qui justifient la responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts Champlain[2] et Jacques-Cartier[3] qui relient l'île de Montréal à la Rive-Sud. Les fonctionnaires ont expliqué qu'il s'agit d'une raison historique et que Montréal est le seul endroit au Canada où le gouvernement fédéral est propriétaire de ponts qui relient deux endroits à l'intérieur d'une même province. Le tout remonte à 1960, lors de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral en place avait alors décidé de construire lui-même des ponts pour traverser cette Voie maritime.

1.4 Via Rail Canada Inc.

Le Comité a appris que Via Rail Canada Inc. doit suivre les règles régissant le secteur privé en ce qui concerne le financement de son régime de retraite étant donné son statut de société d'État. En vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*, un employeur qui affiche un déficit sur le plan du financement de son régime de retraite a un maximum de cinq ans pour financer ce déficit.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que le régime de retraite de Via Rail Canada Inc. est un régime à prestations déterminées. Le partage des coûts de ce régime a été modifié afin d'arriver éventuellement à une contribution égale (50-50) entre l'employeur et les employés.

On a indiqué au Comité que Via Rail Canada Inc. a demandé dans le passé des fonds pour financer le déficit de son régime de retraite et pourrait en demander à nouveau dans le futur. Dans son rapport annuel et ses états financiers de 2013, Via Rail Canada Inc. affiche 43,7 millions de dollars en passif pour ses régimes de retraite, régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme. Ce passif est inférieur à celui de 2012 qui s'élevait à 388,3 millions de dollars[4].

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont indiqué qu'ils s'attendaient à ce que la contribution de l'employeur pour le régime de retraite de Via Rail Canada Inc. soit d'environ 100 millions de dollars cette année. Toutefois, ils prévoient également que la contribution annuelle du

---

2 Le Pont Champlain a été ouvert à la circulation le 28 juin 1962.

3 Le Pont-Jacques Cartier a été ouvert à la circulation le 14 mai 1930.

4 Via Rail Canada Inc., *Rapport annuel 2013*, p. 72.

gouvernement fédéral visant à financer le déficit diminuera au cours des prochaines années puisque les actifs du régime de retraite de Via Rail Canada Inc. sont plus performants depuis la récession de 2008.

Finalement, le Comité a appris que deux principaux éléments exercent de la pression sur le passif des régimes de retraite: une chute des marchés boursiers et l'augmentation de l'espérance de vie des employés.

1.5 Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Questionnés sur le transfert de fonds de l'ordre de 3,5 millions de dollars provenant d'Affaires indiennes et du Nord canadien vers la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens, les fonctionnaires ont expliqué que le mandat de la Commission avait été prolongé d'un an, soit jusqu'en juin 2015. Ce prolongement vise à permettre à la Commission de préparer et produire son rapport final de vérité et de réconciliation.

2. Énergie atomique du Canada limitée

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée est la principale organisation de technologie nucléaire et de gestion des déchets radioactifs au pays. Elle est une société d'État qui se rapporte au Parlement via le ministre des Ressources naturelles.

Énergie atomique du Canada limitée possède une expertise nucléaire unique et des laboratoires nucléaires situés dans deux principaux sites: les laboratoires de Chalk River en Ontario et ceux de Whiteshell au Manitoba. Ces laboratoires sont sous licence de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le Comité a appris que ces deux laboratoires sont présentement en train d'être déclassés, mais qu'ils continueront toutefois à produire des isotopes médicaux jusqu'en 2016.

2.1 Dépenses budgétaires

Le Comité a appris que depuis les années 1990, Énergie atomique du Canada limitée a reçu environ 102 millions de dollars en financement de base chaque année afin de supporter les opérations de ses laboratoires. Ce financement a été alloué pour l'exercice 2014-2015 au moyen du budget principal des dépenses.

Toutefois, comme dans les années précédentes, ce financement de base annuel s'est montré insuffisant pour l'exercice 2014-2015 pour couvrir les coûts de base des laboratoires nucléaires. C'est la raison pour laquelle un financement additionnel de 195 millions de dollars a été annoncé dans budget fédéral de 2014 et est présenté dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*.

Ce financement additionnel permettra à Énergie atomique du Canada limitée de:

- continuer sa production d'isotopes médicaux;
- compléter les mises à niveau des infrastructures et des opérations liées à la santé, la sûreté, la sécurité et les priorités environnementales;
- satisfaire aux exigences de la réglementation nucléaire;
- se préparer à la transition des laboratoires vers un modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé.

Les représentants d'Énergie atomique du Canada limitée ont indiqué que grâce à des gains de productivité, à l'amélioration de l'efficience et à une hausse des recettes commerciales, leur organisation avait remis au gouvernement fédéral 26 millions de dollars du financement supplémentaire reçu lors de l'exercice 2013-2014. Les recettes budgétaires se sont élevées à 154 millions de dollars pour le dernier exercice, ce qui correspond à une augmentation des recettes commerciales de l'organisation de 33 %.

Le Comité a appris qu'au cours de l'exercice 2013-2014, Énergie atomique du Canada limitée a réduit son budget opérationnel de 8 % par rapport à l'exercice 2011-2012 et prévoyait une réduction additionnelle de 12 % par rapport à ce même exercice d'ici le 31 mars 2015.

2.2 Processus de restructuration

En novembre 2007, un examen d'Énergie atomique du Canada limitée a été entrepris afin de « déterminer si la structure de société d'État était la meilleure formule pour permettre à [Énergie atomique du Canada limitée], à ses employés et au final, à l'industrie nucléaire du Canada, de participer pleinement au marché mondial du nucléaire[5] ».

Suite à la fin de l'examen en 2009, il a été conclu qu'il était souhaitable de restructurer Énergie atomique du Canada limitée. Ainsi, le gouvernement fédéral a fait part en mai 2009 de son intention de restructurer l'organisation et a lancé un processus à deux étapes. Au cours de la première étape, les investisseurs intéressés ont été invités à soumettre des propositions pour acquérir la Division des réacteurs CANDU d'Énergie atomique du Canada limitée. En octobre 2011, les actifs de cette division ont été vendus à Candu Énergie Inc., une filiale du Groupe SNC-Lavalin inc. La deuxième phase du plan de restructuration a débuté en février 2012 avec le lancement d'un « appel à manifestations d'intérêt concernant l'avenir des Laboratoires afin de déterminer dans quelle mesure les intéressés sont prêts à participer aux risques financiers, à la gestion, à des partenariats et à la passation de marchés[6] ».

Le Comité a appris que le ministre des Ressources naturelles du Canada a annoncé en 2013 que le gouvernement fédéral allait s'engager dans un processus d'approvisionnement concurrentiel avec l'industrie nucléaire pour la gestion et l'exploitation des laboratoires nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée. Le gouvernement fédéral prévoit implémenter un modèle au sein duquel l'État serait propriétaire des laboratoires et le secteur privé en assurerait l'exploitation, soit un modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé comme c'est présentement le cas dans d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le Comité a été informé que le but de ce processus de restructuration est de mettre en place des conditions favorisant le succès de l'industrie nucléaire au Canada tout en réduisant les coûts et l'exposition aux risques pour les contribuables canadiens.

On a expliqué au Comité que la phase de qualification et de consultations de l'approvisionnement appelée la « demande de réponse pour l'évaluation » avait été lancée en mars 2014 par le gouvernement fédéral. Cette phase permettra l'évaluation des fournisseurs intéressés selon certaines

---

5 Ressources naturelles Canada, *Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée — les Laboratoires nucléaires*.

6 *Ibid*.

exigences techniques et financières de même qu'en fonction de considérations liées à la sécurité nationale.

Les fournisseurs se qualifiant seront par la suite invités à débuter des discussions détaillées sur les besoins d'approvisionnement. On a indiqué au Comité que ces fournisseurs peuvent être des compagnies internationales étant donné qu'aucune exigence ne requière que le fournisseur choisi soit Canadien.

2.1.1 Modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé

En réponse à une question d'un membre du Comité, on a expliqué que sous le modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé, le secteur privé assumerait la gestion des opérations au quotidien des laboratoires nucléaires, de la science et de la technologie ainsi que la gestion des déchets radioactifs. Le Comité a appris que ce modèle permet l'implantation d'incitatifs visant à motiver le secteur privé à réaliser des économies, à apporter des idées novatrices en matière de nouvelles technologies et à faire des partenariats avec d'autre compagnies afin d'améliorer le rendement et d'optimiser les ressources.

Le Comité a été informé du fait que le fournisseur sélectionné sera rémunéré en fonction de sa performance. Ainsi, dans l'éventualité où ce fournisseur dépassait les objectifs établis et permettait au gouvernement fédéral de réaliser des économies, celles-ci seraient partagées avec le fournisseur.

En réponse à une question d'un membre du Comité, on a indiqué que les employés d'Énergie atomique du Canada limitée seront transférés au fournisseur privé.

2.1.2 Sécurité nationale

On a expliqué au Comité que le gouvernement fédéral prendrait les mesures nécessaires pour protéger la sécurité nationale durant le processus de restructuration. De plus, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire continuera d'assurer la gouvernance de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement dans les divers aspects de l'industrie nucléaire incluant les laboratoires nucléaires.

2.3 Centres d'excellence

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée a lancé dix nouveaux centres d'excellence virtuels au sein des laboratoires nucléaires qui viseront à élaborer son expertise fondamentale en sciences et en technologie, à mettre en place les installations requises pour mener sa mission et à développer sa propriété intellectuelle. Ces centres mettront l'emphase, au sein de l'industrie, sur la collaboration avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin de répondre aux besoins changeants des clients.

3. Ressources naturelles Canada

3.1 *Programme de responsabilités nucléaires héritées*

En 2006, le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* a été instauré par le gouvernement fédéral afin de déclasser des installations de recherche obsolètes et abandonnées ainsi que les infrastructures connexes, d'assainir les sites contaminés et d'implémenter des solutions à long terme pour la gestion des déchets nucléaires hérités aux sites d'Énergie atomique du Canada limitée. Ce programme a permis la mise en œuvre d'une stratégie de déclassement à long terme couvrant une période de 70 ans.

Selon les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada, grâce à ce programme, le gouvernement fédéral a réussi au cours des huit dernières années à réduire ses obligations et les risques par l'entremise du déclassement et de l'assainissement de sites contaminés ainsi qu'à établir de nouvelles installations pour caractériser, traiter et entreposer les déchets radioactifs.

Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont expliqué que le gouvernement fédéral s'était engagé en 2006 à fournir un montant de 520 millions de dollars sur 5 ans pour financer ce programme. En 2011, le gouvernement a reconduit le programme jusqu'au 31 mars 2014 en investissant 430 millions de dollars supplémentaires sur une période de 3 ans.

3.2 Prévisions budgétaires

Le Comité a été informé que les fonds supplémentaires demandés, qui sont de l'ordre de 195 millions de dollars, permettraient à Ressources naturelles Canada de poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* jusqu'au 31 mars 2015, date prévue de l'implantation du nouveau modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé. Ces fonds permettraient notamment de :

- faire des progrès en matière d'initiatives de rapatriement d'uranium hautement enrichi;
- poursuivre les activités de déclassement des laboratoires de Chalk River et de Whiteshell;
- mettre en œuvre des activités visant à préparer la transition vers le modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé.

3.3 Processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée

Les fonctionnaires ont indiqué qu'avec le processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée, le déclassement des installations et l'assainissement des sites contaminés présentement effectué par Énergie atomique du Canada limitée sous le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* seront éventuellement du ressort du secteur privé. Ces obligations seront complètement intégrées au contrat de gestion qui sera conclu entre le gouvernement fédéral et le fournisseur privé. Ainsi, ce programme de Ressources naturelles Canada cessera d'exister une fois que le contrat sera mis en place.

Le Comité a appris qu'il est fort possible que le nouveau modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé ne soit implanté que vers la fin de l'année 2015 et que des fonds supplémentaires soient demandés pour poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* jusqu'à l'instauration de ce nouveau modèle.

Le Comité reconnaît que le processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée n'est pas encore achevé, il a toutefois l'intention de donner suite à l'orientation prise par cette organisation.

4. Emploi et Développement social Canada

4.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, Emploi et Développement social Canada demande 500 millions de dollars supplémentaire pour 2014-2015, une hausse de 1 % par rapport au montant inclus dans le *Budget des dépenses 2014-2015*. De ce montant, 15 millions de dollars seraient transférés au Conseil national de recherches du Canada pour la *Stratégie emploi jeunesse*. Le solde de 485 millions de dollars est demandé afin de financer la *Subvention canadienne pour l'emploi* (475 millions de dollars), le *Nouveau Fonds canadien pour la création d'emploi* (9 millions de dollars) et des dépenses législatives (1 million de dollars).

4.2 La Stratégie emploi jeunesse

Répondant aux questions du Comité, les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont expliqué que le montant de 15 millions de dollars transféré au Conseil national de recherches du Canada pour la *Stratégie emploi jeunesse* était le premier de deux paiements et qu'un autre transfert de 15 millions de dollars devrait être effectué en 2015-2016. Le Conseil national de recherches du Canada est responsable du *Programme emploi jeunesse* relevant du *Programme d'aide à la recherche industrielle* dans le cadre *d'Objectif carrière*. Selon les fonctionnaires, ces programmes fructueux visent à permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience de travail dans des domaines où la demande de main-d'œuvre spécialisée est importante.

4.3 La Subvention canadienne pour l'emploi

En réponse aux questions des membres du Comité, les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont expliqué que la *Subvention canadienne pour l'emploi* contribuera à ce que les employeurs participent et investissent directement dans un système de formation axée sur les compétences. Selon eux, cette façon de faire aidera les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles.

Les fonctionnaires ont affirmé que leur Ministère avait déjà conclu des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario et qu'ils sont optimistes à l'effet que les négociations devraient aboutir bientôt avec les autres provinces.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que dans le cadre de ce programme, les provinces recevront le financement du gouvernement fédéral et auront à en assurer l'administration. Elles devront notamment s'assurer que les employeurs qui demandent la subvention respectent les critères établis.

Les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont également mentionné que le gouvernement fédéral reconnaît que les objectifs de la *Subvention canadienne pour l'emploi* sont déjà intégrés dans la législation et les programmes de la Province de Québec. En conséquence, les fonctionnaires ont précisé que le Québec ne fait pas partie des provinces participantes directement au programme de *Subvention canadienne à l'emploi* et que des sommes compensatoires seront versées à la province dans le cadre de l'*Entente Canada-Québec sur le marché du travail.*

5. Sécurité publique et Protection civile Canada

5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, Sécurité publique et Protection civile Canada demande 95 millions de dollars supplémentaires au titre des dépenses en contributions, une hausse de 8,5 % par rapport au montant apparaissant dans le *Budget des dépenses 2014-2015*. Ce montant serait utilisé pour financer le programme d'aide financière à la province de Québec suite à l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic.

5.2 Le financement des travaux de décontamination de l'eau et des sols

D'après les estimations préliminaires, le gouvernement du Québec a établi que les travaux de décontamination rendus nécessaires suite à l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic coûteraient 190 millions de dollars. Reconnaissant l'ampleur du fardeau que ce montant imposerait au gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a promis une aide de 95 millions de dollars, soit 50 % des coûts nécessaires à la décontamination du sol et des eaux polluées. Selon les fonctionnaires, si le budget est approuvé, un montant maximal de 95 millions de dollars sera versé à la Province de Québec dans les 6 mois suivant la réception d'une estimation détaillée des coûts.

Les représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada ont ajouté que cette demande de financement permettrait à leur Ministère de poursuivre son important travail tout en utilisant les deniers publics de façon économique et efficace.

5.3 L'aide fédérale à la province de Québec pour la tragédie de Lac-Mégantic

Questionnés par le Comité, les représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada ont expliqué que leur Ministère contribue généralement aux efforts de rétablissement à la suite de catastrophes naturelles par l'intermédiaire du *Programme des accords d'aide financière en cas de catastrophes*. Toutefois, en raison de l'ampleur de la tragédie survenue à Lac-Mégantic, le gouvernement fédéral s'est engagé à partager à parts égales les coûts avec la Province de Québec. En juillet 2013, Sécurité publique et Protection civile Canada a obtenu l'autorisation d'établir un programme de contribution spécifique à cette fin.

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, Sécurité publique et Protection civile Canada a versé un premier paiement de 25 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral pour les coûts associés aux mesures d'intervention et de rétablissement. Ce montant s'ajoute à la somme de 35 millions de dollars que la Province de Québec a reçue de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour la relance économique de la région touchée.

6. Bureau de l'infrastructure du Canada

6.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, le Bureau de l'infrastructure du Canada demande un financement de 312,7 millions de dollars. Si elle est approuvée, cette demande de fonds supplémentaire ferait passer le budget total du Ministère à 3,6 milliards de dollars.

En réponse aux questions du Comité, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont expliqué que cette augmentation nette est principalement due aux éléments suivants :

- une augmentation de 142,2 millions de dollars en contribution pour le *Nouveau Fonds Chantiers Canada* afin de financer les dépenses liées à la saison de construction 2014-2015. Le financement du programme pour les futures saisons de construction sera demandé dans le cadre des budgets des dépenses subséquents;
- une augmentation de 93,2 millions de dollars afin de financer les dépenses d'immobilisations pour des travaux de préparation du projet de corridor du pont de remplacement pour le Saint-Laurent;
- une augmentation de 71,1 millions de dollars pour financer les dépenses de fonctionnement afin de mettre en œuvre le *Nouveau Fonds Chantiers Canada*, les programmes existants et le projet de corridor du pont de remplacement pour le Saint-Laurent;
- une augmentation de 6,2 millions de dollars prévue par la loi afin de financer les régimes d'avantages sociaux des employés.

6.2 Le Nouveau Plan Chantiers Canada

Lors de leur témoignage, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont rappelé qu'en:

- 2007, le *Plan Chantiers Canada* a été introduit. Il disposait alors d'un financement de 33 milliards de dollars pour 7 ans afin de permettre aux provinces, aux territoires et aux municipalités d'entreprendre une planification à long terme de leurs infrastructures;
- 2009, le *Fonds de stimulation de l'infrastructure* a été introduit. Il disposait alors d'un financement de 4 milliards de dollars pour 3 ans et avait comme objectif de soutenir la création d'emplois au plus fort de la crise économique mondiale.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que dans le cadre de ces programmes, ainsi que d'autres initiatives en matière d'infrastructure, le Bureau de l'infrastructure du Canada a appuyé plus de 43 000 projets dans l'ensemble du pays.

Suite aux questions de certains de ses membres, le Comité a appris qu'environ 6 milliards de dollars du programme d'infrastructure de 2007 et de certains programmes d'infrastructures antérieurs n'ont toujours pas été dépensés. Selon les fonctionnaires, une grande partie de ce montant est toutefois déjà attribuée à des projets particuliers. Dans certains cas, les projets doivent être complétés alors que dans d'autres, il ne reste qu'à finaliser les exigences administratives pour que les paiements soient effectués. Selon les fonctionnaires il s'agit d'une situation tout à fait normale puisque ces programmes prévoient l'étalement des paiements dans le temps. Le Comité a appris que les paiements s'échelonneront jusqu'à l'exercice financier 2018-2019.

Selon les fonctionnaires, le *Nouveau Plan Chantiers Canada* poursuit les mêmes objectifs en se basant sur les importants investissements réalisés dans le cadre des programmes d'infrastructures antérieurs. Il servira à appuyer les infrastructures provinciales, territoriales et municipales au moyen des trois fonds suivants :

- Le *Fonds d'améliorations des collectivités* qui inclut le remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités.
- Le *Fonds de la taxe sur l'essence* qui est géré par le Bureau de l'Infrastructure du Canada et qui constitue un transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Ce Fonds prévoit 2 milliards de

dollars par année pour les projets locaux dans les municipalités et sera indexé de 2 % par année, à partir de 2014.

- Le *Fonds Chantiers Canada* qui comprend deux volets : Infrastructures nationales et Infrastructures provinciales-territoriales.

7. PPP Canada Inc.

7.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, PPP Canada Inc. demande 200 millions de dollars supplémentaires pour 2014-2015. Ce montant serait utilisé pour financer les investissements du Fonds PPP Canada (198 millions de dollars) et les dépenses de fonctionnement de l'organisation (2,3 millions de dollars). Pour l'exercice 2014-2015, PPP Canada Inc. a obtenu un budget de 9,5 millions de dollars dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* afin de financer ses dépenses de fonctionnement et l'exécution de ses programmes.

7.2 Brève description de PPP Canada Inc.

PPP Canada Inc. est une société d'État créée en septembre 2009. Ses représentants ont comparu devant le Comité pour la dernière fois en mars 2011 dans le cadre de l'examen du *Budget principal des dépenses de 2011-2012*. Constitué aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, PPP Canada Inc. gère un fonds d'investissement de 1,2 milliard de dollars prévu pour développer le marché du partenariat public-privé au Canada et appuyer des projets d'infrastructure en partenariats publics-privés dans l'intérêt public. À cette fin, PPP Canada Inc. accumule des connaissances et mobilise des fonds fédéraux pour des projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux, municipaux et des Premières nations.

Dans tout projet d'infrastructure appuyé selon la formule partenariats publics-privés, la contribution fédérale maximale est de 25 %, le reste des fonds provient du secteur privé ou des autres ordres de gouvernement. Bien que tous les investissements en cours de PPP Canada Inc. soient des contributions non remboursables, l'organisation peut également accorder des contributions remboursables, des prêts ou des garanties de prêt. Les représentants de l'organisation ont expliqué au Comité que la majeure partie du travail de PPP Canada Inc. consistait à déterminer, en analysant les risques qui seraient transférés au secteur privé dans l'hypothèse d'un accord partenariats publics-privés, si un approvisionnement en mode partenariats publics-privés convenait.

7.3 Le Fonds PPP Canada Inc.

Lors de leur témoignage, les représentants de PPP Canada Inc. ont expliqué que le fonds d'investissement de PPP Canada Inc. de 1,2 milliard de dollars s'inscrit dans un cadre financier de 5 ans. Ainsi, selon les représentants de PPP Canada Inc., ce premier montant de 1,2 milliard de dollars devait couvrir la période s'étalant de 2009 à 2014[7]. Poursuivant leur témoignage, ils ont ajouté que la totalité du montant de 1,2 milliard de dollars a été utilisée pour financer 20 projets. Les représentants de PPP Canada Inc. ont fourni au Comité une liste détaillée de ces 20 projets. Cette liste est présentée à l'annexe 1 de ce rapport.

[7] Dans le cadre de son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé l'injection d'un montant de 1,2 milliard de dollars pour 5 années supplémentaires afin de financer à nouveau le Fonds PPP Canada.

Les membres du Comité ont été surpris d'apprendre que seulement 30 millions de dollars (2,5%) avaient été effectivement déboursés, depuis 2009, sur le montant total de 1,2 milliard de dollars avancé par le gouvernement fédéral à PPP Canada Inc.

Les représentants de PPP Canada Inc. ont tenu à rappeler au Comité que les projets en partenariat public-privé demandent beaucoup de planification et que parfois, la collaboration avec d'autres paliers de gouvernement comme les municipalités et les provinces peut occasionner des délais pouvant aller jusqu'à deux ans sans compter les délais causés par la construction qui peuvent atteindre jusqu'à trois ans.

Selon les représentants de PPP Canada Inc., d'ici le 31 mars 2019 le solde des déboursé à faire, totalisant 1 170 millions de dollars devraient être effectués, ce qui compléterait le travail de PPP Canada Inc. en ce qui concerne le premier montant de 1,2 milliard de dollars. Ils ont ajouté que les paiements étaient effectués seulement lorsque les termes du contrat avec le partenaire privé ont été respectés, ce qui signifierait que le projet a atteint un niveau d'achèvement substantiel ou encore qu'il offre le niveau de service désiré au public[8].

[8] Le vérificateur général du Canada dans son rapport du printemps 2013 a également exprimé des préoccupations au sujet de cette entente de financement de PPP Canada Inc.

ANNEXE 1 – LISTE DE 20 PROJETS POUR LESQUELS DU FINANCEMENT A ÉTÉ ALLOUÉ PAR PPP CANANDA INC.

SOMMAIRE DES PROJETS ANNONCÉS
FONDS PPP CANADA
5 juin 2014

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 1 **Prolongement de la route *Chief Peguis*** Ville de Winnipeg (Manitoba) Infrastructure des routes locales	• **CCFE** • **Investissement du Fonds PPP Canada : 23,9 M$ (versé en 2012)** • **Voie routière de quatre voies dotée d'une intersection dénivelée et d'un pont pour piétons.**	En cours d'exploitation. La valeur ajoutée finale au quasi-achèvement du projet était de 17,6%.	Ville de Winnipeg
Projet No. 2 **Train de Lachine de l'AMT** **Centre d'entretien** Montréal (Québec) Infrastructure des transports en commun	• CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 24,8 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Centre d'entretien des trains.	En cours de construction.	Province du Québec
Projet No. 3 **Usine de traitement des eaux et des eaux usées d'Evan Thomas** Kananaskis (Alberta) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 10 M$ (dépense prévue pour 2014-15) • Usine de traitement des eaux usées et modernisation des systèmes d'entreposage et de distribution d'eau.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 3,9%.	Province de l'Alberta
Projet No. 4 **Usine de traitement des eaux usées du Lac La Biche** Lac La Biche (Alberta) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 3,8 M$ (versement de 3,5 M$ en 2014, versement de 300 000 $ prévu pour 2014-15). • Usine de traitement des eaux usées, remplaçant le système de lagunes actuel.	En cours d'exploitation.	Comté du Lac La Biche

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 5 **Usine de traitement des biosolides** Grand Sudbury (Ontario) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 11 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Installation de traitement des biosolides.	En cours de construction. La valeur ajoutée à la clôture financière du projet était de 6,9%.	Ville du Grand Sudbury
Projet No. 6 **Installations de transport en commun** Ville de Barrie (Ontario) Infrastructure des transports en commun	• CCF + EE • Investissement du Fonds PPP Canada : 5,8 M$ (dépense prévue pour 2014-15) • Installations d'exploitation et d'entretien des autobus.	Marché en cours de passation.	Ville de Barrie
Projet No. 7 **Logement social de la Colombie-Britannique** Vancouver (Colombie-Britannique) Infrastructure de l'assainissement et du réaménagement des friches industrielles	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 29,1 M$ (dépense prévue pour 2014-15 et 2015-16) • Réfection de 13 immeubles historiques offrant des chambres d'habitation individuelles.	En cours de construction. La valeur ajoutée à la clôture financière du projet était de 2,5%.	Province de la Colombie-Britannique
Projet No. 8 **Installation d'entretien ferroviaire de l'Est du réseau de transport GO** Whitby (Ontario) Infrastructure des transports en commun	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 94,8 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Installation d'entretien des trains.	Marché en cours de passation.	Province de l'Ontario
Projet No. 9 **Centre de tri et de traitement des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Yamaska** MRC de la Haute-Yamaska (Québec) Infrastructure de gestion des déchets solides	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 12 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Centre de tri et de traitement des matières résiduelles.	Marché en cours de passation.	Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 10 **Pont Saskatchewan Nord (Promenade Anthony Henday nord-est)** Edmonton (Alberta) Infrastructure routière provinciale	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 36,8 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Structure comportant deux ponts.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 17%.	Province de l'Alberta
Projet No. 11 **Projet de la ligne de transport en commun Evergreen (Station Lincoln)** Coquitlam (Colombie-Britannique) Infrastructure des transports en commun	• CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 7 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Station supplémentaire située sur la voie de train léger planifiée.	En cours de construction.	Province de la Colombie-Britannique
Projet No. 12 **Centre d'énergie pour biosolides du district de la capitale régionale** Victoria (Colombie-Britannique) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 83,4 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des biosolides comportant deux projets : un système de canalisation et une usine de traitement des eaux usées.	Marché en cours de passation.	District de la capitale régionale de Victoria
Projet No. 13 **Usine de traitement des biocarburants de Surrey** Surrey (Colombie-Britannique) Infrastructure de la gestion des déchets solides	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 16,9 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Installation de traitement des déchets organiques.	Marché en cours de passation.	Ville de Surrey

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 14 **Projet de rénovation de l'Aéroport international d'Iqaluit** Iqaluit (Nunavut) Infrastructure des aéroports régionaux et locaux	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 77,3 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Mise à niveau de la piste d'atterrissage et expansion de l'aéroport.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 19,2%.	Gouvernement du Nunavut
Projet No. 15 **Centre de transport en commun de Saskatoon et installation de décontamination de la neige chargée de sel** Saskatoon (Saskatchewan) Infrastructure des transports en commun	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 42,9 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Entretien du système de transport en commun et installation de décontamination de la neige.	Marché en cours de passation.	Ville de Saskatoon
Projet No. 16 **Projet d'expansion du train léger de la Vallée d'Edmonton** Edmonton (Alberta) Infrastructure des transports en commun	• **CCFEE** • Investissement du Fonds PPP Canada : 250 M$ • Couloir de transport en commun et installation d'entretien.	Marché en cours de passation.	Ville d'Edmonton
Projet No. 17 **Usine de traitement des eaux usées de Régina** Regina (Saskatchewan) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 58,5 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Expansion et modernisation de l'usine de traitement d'eaux usées.	Marché en cours de passation.	Ville de Régina
Projet No. 18 **Projet de gestion des biosolides de la Ville de Hamilton** Hamilton (Ontario) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 22,91 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des biosolides.	Phase préalable à la passation.	Ville de Hamilton

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 19 **Programme d'eau potable saine et propre de Saint John** Saint John (Nouveau-Brunswick) Infrastructure du traitement des eaux	• CCFEE/CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 57,3 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des eaux et infrastructure du système de distribution de l'eau potable.	Phase préalable à la passation.	Ville de Saint John
Projet No. 20 **Voie de contournement de Régina** Regina (Saskatchewan) Infrastructure du réseau routier national du Canada	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 200 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Autoroute périphérique circulaire, dotée de routes de service et d'échangeurs.	Phase préalable à la passation.	Province de la Saskatchewan

WITNESSES

Wednesday, June 4, 2014

As individuals:

The Honourable Senator Kelvin Kenneth Ogilvie, Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology;

The Honourable Senator Art Eggleton, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

Tuesday, June 10, 2014 (morning)

As individuals:

The Honourable Senator Irving Gerstein, Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce;

The Honourable Senator Céline-Hervieux-Payette, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

Tuesday, June 10, 2014 (afternoon)

As individuals:

The Honourable Senator Dennis Dawson, Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications;

The Honourable Senator Leo Housakos, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Transport and Communications.

TÉMOINS

Le mercredi 4 juin 2014

À titre personnel :

L'honorable sénateur Kevin Kenneth Ogilvie, président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

L'honorable sénateur Art Eggleton, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Le mardi 10 juin 2014 (matin)

À titre personnel :

L'honorable sénateur Irving Gerstein, président, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce;

L'honorable sénatrice Céline Hervieux-Payette, C.P., vice-présidente, Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le mardi 10 juin 2014 (après-midi)

À titre personnel :

L'honorable sénateur Dennis Dawson, président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications;

L'honorable sénateur Leo Housakos, vice-président, Comité sénatorial permanent des transports et des communications.